



Second Session
Thirty-ninth Parliament, 2007-08

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Banking, Trade and Commerce

Chair:
The Honourable W. DAVID ANGUS

Wednesday, June 4, 2008
Thursday, June 5, 2008

Issue No. 21

Fourteenth and fifteenth meetings on:

Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act,
including amendments in relation to foreign
investment entities and non-resident trusts,
and to provide for the bijural expression
of the provisions of that Act

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-neuvième législature, 2007-2008

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Banques et du commerce

Président :
L'honorable W. DAVID ANGUS

Le mercredi 4 juin 2008
Le jeudi 5 juin 2008

Fascicule n° 21

Quatorzième et quinzième réunions concernant :

Le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur
le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de
placement étrangères et les fiducies non-résidentes
ainsi que l'expression bijuridique de certaines
dispositions de cette loi, et des lois connexes

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable W. David Angus, *Chair*

The Honourable Yoine Goldstein, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Biron	* LeBreton, P.C.
Eyton	(or Comeau)
Fox, P.C.	Massicotte
Harb	Meighen
Jaffer	Moore
* Hervieux-Payette, P.C.	Ringuette
(or Tardif)	Tkachuk

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Meighen substituted for that of the Honourable Senator Gustafson (*May 29, 2008*).

The name of the Honourable Senator Ringuette substituted for that of the Honourable Senator Dawson (*May 29, 2008*).

The name of the Honourable Senator Biron substituted for that of the Honourable Senator Banks (*May 29, 2008*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable W. David Angus

Vice-président : L'honorable Yoine Goldstein

et

Les honorables sénateurs :

Biron	* LeBreton, C.P.
Eyton	(ou Comeau)
Fox, C.P.	Massicotte
Harb	Meighen
Jaffer	Moore
* Hervieux-Payette, C.P.	Ringuette
(ou Tardif)	Tkachuk

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Meighen est substitué à celui de l'honorable sénateur Gustafson (*le 29 mai 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Ringuette est substitué à celui de l'honorable sénateur Dawson (*le 29 mai 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Biron est substitué à celui de l'honorable sénateur Banks (*le 29 mai 2008*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 4, 2008
(33)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met at 4:06 p.m., this day, in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable W. David Angus, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Eyton, Fox, P.C., Goldstein, Harb, Jaffer, Massicotte, Meighen, Moore, Ringuette and Tkachuk (11).

In attendance: June Dewetering, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on December 4, 2007, the committee continued its study of Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bijural expression of the provisions of that Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

WITNESSES:

As an individual:

Stephen Ruby, Senior partner, Davies Ward Phillips & Vineberg LLP.

Joint Committee on Taxation (Canadian Institute of Chartered Accountants/ Canadian Bar Association):

Paul K. Tamaki, Chair, National Taxation Law Section, CBA and Co-Chair, CICA/CBA Joint Committee on Taxation;

Bruce Harris, Co-Chair, CICA/CBA Joint Committee on Taxation.

Mr. Ruby made a statement and answered questions.

At 5:12 p.m., the committee suspended.

At 5:15 p.m., the committee resumed.

Mr. Tamaki and Mr. Harris made statements and answered questions.

At 6:16 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 4 juin 2008
(33)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 6, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable W. David Angus (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Eyton, Fox, C.P., Goldstein, Harb, Jaffer, Massicotte, Meighen, Moore, Ringuette et Tkachuk (11).

Aussi présente : June Dewetering, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 4 décembre 2007, le comité poursuit son examen du projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Stephen Ruby, associé principal, Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L.

Comité mixte sur la fiscalité (Institut canadien des comptables agréés/Association du Barreau canadien) :

Paul K. Tamaki, président, Section nationale du droit fiscal, l'ABC et coprésident, Comité mixte sur la fiscalité de l'ICCA et de l'ABC;

Bruce Harris, coprésident, Comité mixte sur la fiscalité de l'ICCA et l'ABC.

M. Ruby fait une déclaration puis répond aux questions.

À 17 h 12, la séance est interrompue.

À 17 h 15, la séance reprend.

MM. Tamaki et Harris font une déclaration puis répondent aux questions.

À 18 h 16, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, June 5, 2008
(34)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met at 10:50 a.m., this day, in room 9, Victoria Building, the deputy chair, the Honourable Yoine Goldstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Biron, Eyton, Fox, P.C., Goldstein, Harb, Jaffer, Massicotte, Moore, Ringuette and Tkachuk (10).

Other senators present: The Honourable Senators Dawson and Nolin (2).

In attendance: June Dewetering and Philippe Bergevin, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on December 4, 2007, the committee continued its study of Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bijural expression of the provisions of that Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

WITNESSES:

City of Montreal:

Gérald Tremblay, Mayor.

City of Toronto:

David Miller, Mayor.

Mr. Tremblay and Mr. Miller each made a statement and answered questions.

At 12:28 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le jeudi 5 juin 2008
(34)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 50, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Yoine Goldstein (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Biron, Eyton, Fox, C.P., Goldstein, Harb, Jaffer, Massicotte, Moore, Ringuette et Tkachuk (10).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Dawson et Nolin (2).

Aussi présents : June Dewetering et Philippe Bergevin, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 4 décembre 2007, le comité poursuit son examen du projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placements étrangères et les fiducies non résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Ville de Montréal :

Gérald Tremblay, maire.

Ville de Toronto :

David Miller, maire.

MM. Tremblay et Miller font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 12 h 28, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 4, 2008

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bilingual expression of the provisions of that act, met this day at 4:06 p.m. to give consideration to the bill.

Senator W. David Angus (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, good afternoon. I am calling to order this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. My name is David Angus. I am the chair of the committee and am from Quebec. Also here today are Senator Goldstein, the Deputy Chair, from Quebec; Senator Fox from Quebec; Senator Meighen from Ontario; Senator Tkachuk from Saskatchewan; Senator Eyton from Ontario; Senator Harb from Ontario; Senator Ringuette from New Brunswick; Senator Massicotte from Quebec; and Senator Jaffer from British Columbia.

We are on the CPAC Network and on the worldwide webcast. Good afternoon to everyone. We are convened to continue our study on Bill C-10, which needs no further description at this time.

Senator Tkachuk: Mr. Ruby I want to go back to the point that I tried to make last week. I am concerned about further delays on this bill. I have my suspicions about the process, in particular, the one followed by the film industry. As you and others know, the industry only seemed to become aware of this problem when the Conservatives started administering the draft legislation, even though the film and video production tax guidelines are clear and can be read on page 80.

Public interest consideration has been on the books, but Mr. Chair, our government has been accused of having an agenda as we have all heard. Our government is accused of creating a "regime of censorship" in the words of one witness, and we have even listened to a priest, religious groups and from witnesses from Western Canada.

If you will excuse me, I will lift my knuckles from the floor. We have a vibrant film industry in Western Canada. Even Mr. Gross said that he received exceptional financing from the Conservative government in Alberta.

While I do not agree this bill will cause censorship or self-censorship, the case that the opponents to the bill have been making is their business case, not their freedom of speech case.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 4 juin 2008

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bilingue de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes, se réunit aujourd'hui à 16 h 6 pour examiner le projet de loi.

Le sénateur W. David Angus (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, bonjour. Je déclare ouverte cette séance du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Je m'appelle David Angus. Je suis le président du comité et je suis originaire du Québec. Parmi les sénateurs ici présents aujourd'hui, je vous présente le sénateur Goldstein, vice-président, qui vient du Québec; le sénateur Fox, qui vient du Québec; le sénateur Meighen, qui vient de l'Ontario; le sénateur Tkachuk, qui représente la Saskatchewan; le sénateur Eyton, qui vient de l'Ontario; le sénateur Harb de l'Ontario; le sénateur Ringuette, qui représente le Nouveau-Brunswick; le sénateur Massicotte, qui vient du Québec et le sénateur Jaffer, qui représente la Colombie-Britannique.

Nous sommes sur le réseau de la CPAC, et l'on peut suivre nos délibérations dans le monde entier par diffusion Web. Bonjour à tous. Nous sommes convoqués ici aujourd'hui pour continuer notre étude du projet de loi C-10, qui n'a plus besoin de description.

Le sénateur Tkachuk : Monsieur Ruby, j'aimerais revenir à l'argument que j'essayais de faire valoir la semaine dernière. Je crains qu'on retarde encore l'adoption de ce projet de loi. J'ai mes doutes sur le processus, en particulier celui que suit l'industrie cinématographique. Comme vous et bien d'autres personnes le savez, les gens de l'industrie ont semblé s'ouvrir les yeux sur ce problème seulement quand les conservateurs ont commencé à administrer le projet de loi, même si les lignes directrices sur le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique sont claires et qu'elles se trouvent à la page 80.

On mentionne les considérations d'intérêt public, mais le monsieur le président, on accuse notre gouvernement d'avoir des plans cachés, comme nous l'avons tous entendu. Notre gouvernement se fait accuser de créer un « régime de censure », pour reprendre les mots de l'un des témoins, et nous avons même entendu un prêtre, des groupes religieux de divers témoins de l'Ouest du Canada.

Vous voudrez bien m'excuser, mais je vais me fâcher un peu. Il y a une industrie cinématographique dynamique dans l'Ouest du Canada. Même M. Gross a affirmé avoir reçu du financement exceptionnel du gouvernement conservateur en Alberta.

Je ne suis pas d'accord que ce projet de loi va causer de la censure ou de l'autocensure, et le fait est que les opposants au projet de loi défendent leurs intérêts et non la liberté d'expression.

They indicate that the legislation is causing uncertainty. That is the premise on which they are building their business case; that the legislation is bad for business and bad for acquiring financial support or funding.

We may be leaving here next week.

The Chair: Are you saying Parliament may rise?

Senator Tkachuk: I do not know for sure. No one knows these things for sure and they are always quite exceptional. However, I have been here for 15 years and the feeling I have, and I think others have, is that we will be out of here next week unless something drastic happens.

If that occurs, this bill will not be dealt with. It will be sitting there in limbo, creating huge business uncertainty for the industry in Western Canada and all over the country.

The fact that we are not going to clause-by-clause consideration is causing me a lot of problems. The fact that we do not have amendments from the opposition, which has been extending the length of these hearings, is going to cause a real problem for the film industry.

I would like to know when the steering committee will decide on a day that we can do clause-by-clause consideration especially if we can leave here and get it passed and dealt with in the Senate Chamber before we leave. That is all I have to say. I just wanted to represent the business interests of Western Canadian filmmakers, who I think would not want this bill sitting out there in limbo.

The Chair: I want to be sure I understand what you were asking for. Let us say we were going to clause-by-clause consideration right now. What difference does it make whether it is this week or next week or the week after, if, as you say, we are all out of here?

Senator Tkachuk: If we had dealt with clause-by-clause when we first wanted to, this would have been dealt with. Failing that, we could go to clause-by-clause tomorrow after the mayors leave, and deal with the bill and the amendments that the Liberals are looking at. At least we can deal with them, see if we can come to an agreement with them, get the bill into the Senate and get it into the House of Commons while it is still here.

Senator Harb: I appreciate the valid point my colleague has raised. Maybe we have heard enough from the film industry. Some have said that their concern is how this legislation will affect their business, but others have said this proposed legislation amounts to self-censorship, and puts a chill through the industry and so on.

We have heard from the different elements of the industry, and I totally agree that perhaps we have heard enough from the writers, artists and producers. However, there are other important components to this bill, such as the non-resident trust. As well, Caisse Desjardins appeared before this committee not long ago,

Ils affirment que ce projet de loi cause de l'incertitude. C'est sur quoi ils fondent leur argument; il serait mauvais pour les affaires et mauvais pour l'obtention de financement ou d'appui financier.

Nous risquons de partir la semaine prochaine.

Le président : Nous dites-vous que le Parlement pourrait proroger?

Le sénateur Tkachuk : Je n'en suis pas certain. Personne n'est certain de ce genre de choses, et elles sont toujours un peu exceptionnelles. Quoi qu'il en soit, je siège au Parlement depuis 15 ans et j'ai l'impression — je ne suis pas le seul — que nous ne serons plus ici la semaine prochaine à moins que quelque chose de vraiment grave n'arrive.

Le cas échéant, ce projet de loi ne sera pas adopté. Il restera dans les limbes, ce qui créera énormément d'incertitude pour l'industrie dans l'Ouest du Canada et le reste du pays.

Le fait que nous ne procédions pas à l'étude article par article du projet de loi me pose beaucoup de problèmes. Le fait que l'opposition ne nous propose pas d'amendement et que ces séances soient toujours de plus en plus longues va causer de véritables problèmes à l'industrie cinématographique.

J'aimerais savoir quand le comité de direction va décider du jour où nous pourrions commencer l'étude article par article, surtout si nous pouvons l'adopter avant de partir et le faire adopter au Sénat avant l'été. C'est tout ce que j'ai à dire. Je voulais seulement défendre les intérêts des cinéastes de l'Ouest canadien, qui ne voudraient pas que ce projet de loi reste ici dans les limbes, j'en suis sûr.

Le président : Je veux être certain de bien comprendre ce que vous demandez. Supposons que nous commencions tout de suite l'étude article par article. Quelle différence cela ferait-il que nous la fassions cette semaine ou la semaine prochaine ou encore celle d'après, si comme vous le dites, nous serons tous partis?

Le sénateur Tkachuk : Si nous avions commencé l'étude article par article comme nous le voulions au début, nous l'aurions terminée. Comme nous ne l'avons pas fait, nous pourrions la faire demain après le départ des maires, examiner le projet de loi et les amendements envisagés par les libéraux. Nous pourrions au moins les examiner, voir si nous pouvons parvenir à une entente, renvoyer le projet de loi au Sénat, puis le renvoyer encore à la Chambre des communes pendant qu'elle siège toujours.

Le sénateur Harb : Le point que soulève mon collègue me semble tout à fait valide. Peut-être avons-nous assez entendu de représentants de l'industrie cinématographique. Certains disent que dans le milieu, on s'inquiète de l'effet du projet de loi sur les activités cinématographiques, tandis que d'autres prétendent que ce projet de loi va créer de l'autocensure et jeter un froid sur l'industrie.

Nous avons entendu des gens de différents secteurs de l'industrie, et je suis tout à fait d'accord que nous avons peut-être entendu assez de scénaristes, d'artistes et de réalisateurs. Cependant, il y a d'autres aspects importants dans ce projet de loi, comme les dispositions sur les fiducies non

telling us about the tremendous implication that this bill will have on them in the absence of some sort of assurances or amendments.

If you will recall, we were prepared to deal with this bill back in the fall. When we asked the department whether there are any controversies in the bill that should be brought to the attention of the committee, we were told that there were not. Suddenly, we had the first bombshell, to the tune of \$900 million, by the organization that represents trust and non-resident trusts. That is \$900 million a year, according to those groups.

Then we had the caisse populaire bring to our attention that it is hundreds of millions in terms of the impact of this proposed legislation. Frankly, I do not know whom else the 450-odd pages in this omnibus bill will affect.

I would say to my colleagues, yes, when we run out of witnesses on the other elements of the bill, such as the non-residents, as well as the caisse populaire concerns, and when the department comes back, it will be important for the steering committee to sit down and make a serious game plan. The steering committee will have to determine how to proceed with it in order to respond to the needs of our constituents. I totally agree with my colleague.

Senator Ringuette: The issue that is being discussed is a matter of process. We have an important witness before us. Just like in previous meetings, where there were some issues that should have been dealt with in a different matter, I would like to proceed with hearing and questioning the witness. In that way, we can further our discussions on this bill.

If there is a question — and I would tend to agree with Senator Harb — this is a question that should be first dealt with at the steering committee level.

The Chair: Are you finished? Did you have something to say in response?

Senator Tkachuk: We have some common cause. We do not agree but that is a discussion we need to have rather quickly.

The Chair: Let me say two things. Senator Ringuette, it may be process but there are certain realities. I want to say that I convened a meeting of the steering committee at the end of April, with a view to finding out when we would have clause-by-clause consideration of this bill. I am only one on a committee of three. I was outvoted and told that there would be 16 more witnesses. That is when things started to go a little off the rails. This is the only forum in which everyone can know what is going on. That is why it did get out and was ventilated, quite properly, by the whole committee. We have a problem.

résidentes. De même, des porte-parole des Caisses Desjardins ont comparu devant le comité il n'y a pas si longtemps pour nous parler des incidences énormes qu'elles subiront si nous ne leur donnons pas de garanties ni que nous ne modifions le projet de loi.

Si vous vous rappelez bien, nous étions prêts à examiner ce projet de loi à l'automne. Quand nous avons demandé au ministère s'il y avait des questions controversées dans ce projet de loi qui devraient être portées à l'attention du comité, il nous a dit qu'il n'y en avait pas. Soudainement, la première bombe a explosé, on parlait de 900 millions de dollars, et elle nous est parvenue de l'organisation qui représente les fiducies et les fiducies non résidentes. Selon elle, ce sont 900 millions de dollars par année qui sont en jeu.

Nous avons ensuite entendu des représentants des caisses populaires nous signaler que ce projet de loi risquait de nous coûter des centaines de millions de dollars. Franchement, je ne sais pas qui d'autre ce projet de loi omnibus de 450 et quelques pages va toucher.

Je dirais à mes collègues que oui, quand nous aurons entendu tous les témoins pertinents sur les autres aspects du projet de loi, comme les fiducies non résidentes, de même que les préoccupations des caisses populaires et celles du ministère, il sera important que le comité de direction prenne le temps d'élaborer un plan de match sérieux. Le comité de direction devra déterminer comment procéder pour répondre aux besoins de nos électeurs. Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue.

Le sénateur Ringuette : Tout ici est question de procédure. Nous recevons un témoin important aujourd'hui. L'histoire des dernières séances se répète, et il y a des questions que nous aurions dû régler différemment, mais j'aimerais maintenant entendre et interroger le témoin. Ainsi, nous pourrions faire avancer nos discussions sur ce projet de loi.

Si la question demeure — et j'aurais tendance à être d'accord avec le sénateur Harb —, c'est le comité de direction qui doit se prononcer en premier.

Le président : Avez-vous terminé? Voulez-vous répondre quelque chose?

Le sénateur Tkachuk : Nous avons une cause commune. Nous ne sommes pas d'accord, mais nous devons avoir une bonne discussion très bientôt.

Le président : Permettez-moi de dire deux choses. Sénateur Ringuette, il y a peut-être des problèmes de procédure, mais il y a aussi certaines réalités. Je tiens à dire que j'ai convoqué une réunion du comité de direction à la fin avril, afin de déterminer quand nous ferions l'étude article par article de ce projet de loi. Je n'en suis qu'un membre parmi trois. Les deux autres ont voté contre moi, ils m'ont dit qu'il y avait encore 16 témoins à entendre. C'est là où les choses ont commencé à dérailler un peu. C'est la seule tribune où tout le monde peut savoir ce qui se passe. C'est pourquoi le problème est ressorti et nous en avons parlé abondamment en comité plénier. Nous avons un problème.

The other thing I wanted to say is that I was very troubled — as I think all of us were last meeting when the Desjardins people appeared before the committee. I read all the material and the sections and received a briefing from people in the Department of Finance and in the minister's office.

I find that in fact, it is not a problem. Regarding the Desjardins Group, there is a window until 2010. It was by design; the *Thibault* case was pending and there were issues. However, there are no problems for the Desjardins Group in the bill as drafted as long as the government proceeds to resolve them within that time frame.

I have suggested that all concerned senators should get a briefing. I have asked Mr. Ernewein and his colleagues to be available to you in particular, Senator Fox, as you mentioned to a senior minister of the Crown that you have certain concerns.

We are all concerned, if, indeed, what they said is a problem. You will hear and you will decide.

Senator Fox: Why will not the officials come back and tell us that?

The Chair: I have asked them to come back; they will come on Thursday. All of this is to say that we should all be a little careful about jumping to conclusions.

The only reason they came is because it was obvious we would be hearing 16 witnesses. The steering committee voted two to one to have them; I voted to have no more witnesses and go to clause-by-clause on May 1, which was the original hoped-for plan of the committee. It is all history now. Senator Tkachuk has made a point.

Senator Meighen: Did you say the officials were coming a week tomorrow?

The Chair: We are scheduling them for next Thursday. I think we are now at a point maybe when the steering committee can have a productive meeting and ventilate the issues. However, I reserve my right as chair to bring these issues before the committee. If they cannot be resolved properly at the steering committee, the whole committee should have some insight.

Mr. Ruby, I do not know when your appointment to the Senate will come down, or how your election campaign is going, but at least you have a little bit more insight as to what is in store for you.

Senator Goldstein: Having heard what you have just heard, you might not accept an appointment.

Senator Eyton: At the least, he should get an attendance fee for sitting through that.

The Chair: We try our best to give sober second thought to some of the legislation. We are dealing here with this document, as you know. You are a renowned and competent tax lawyer

L'autre chose que je voulais dire, c'est que j'ai été très troublé, comme nous tous, je pense, la dernière fois où les gens de Desjardins ont comparu devant notre comité. J'ai lu toute la documentation et les dispositions pertinentes et reçu de l'information du ministère des Finances et du cabinet du ministre.

En fait, cela ne me semble pas constituer un problème. En ce qui concerne le Mouvement Desjardins, nous avons une marge de manœuvre jusqu'en 2010. C'était prévu. L'affaire *Thibault* était en suspens et il y avait des questions. Dans sa forme actuelle, le projet de loi ne pose pas de problème pour le Mouvement Desjardins, dans la mesure où le gouvernement arrive à régler les affaires en suspens dans les délais prévus.

J'ai recommandé que tous les sénateurs concernés participent à une séance d'information. J'ai demandé à M. Ernewein et à ses collègues de se mettre à votre disposition en particulier, monsieur Fox, étant donné que vous avez fait part de vos inquiétudes à un ministre supérieur de la Couronne.

Nous sommes tous inquiets si effectivement, le problème se pose. Vous pourrez trancher une fois que vous aurez toute l'information.

Le sénateur Fox : Pourquoi les fonctionnaires ne reviendraient-ils pas nous en parler?

Le président : Je leur ai demandé de revenir, et ils reviendront jeudi. Tout cela pour dire que nous devrions tous être un peu prudents avant de sauter aux conclusions.

La seule raison pour laquelle ils sont venus, c'est parce qu'il était évident que nous allions entendre 16 témoins. Le comité de direction a voté à deux voix contre une pour les recevoir; j'ai voté pour que n'entendions plus d'autres témoins et que nous entreprenions l'étude article par article le 1^{er} mai, comme nous l'espérions au départ, selon le plan du comité. Vous connaissez la suite. Le sénateur Tkachuk a dit ce qu'il avait à dire.

Le sénateur Meighen : Avez-vous dit que les fonctionnaires allaient comparaître dans une semaine à compter de demain?

Le président : Nous avons prévu de les recevoir jeudi prochain. Je pense que nous en sommes à un point où le comité de direction pourrait peut-être avoir une réunion productive et discuter de la question. Cependant, en tant que président, je me réserve le droit de soumettre ces questions au comité. Si l'on ne peut y trouver réponses au comité de direction, le comité plénier devra être consulté.

Monsieur Ruby, je ne sais pas quand vous serez nommé au Sénat ni comment votre campagne électorale se déroule, mais au moins, vous savez un peu mieux ce qui s'en vient pour vous.

Le sénateur Goldstein : Après ce que vous venez d'entendre, vous pourriez ne pas accepter de nomination.

Le sénateur Eyton : Au moins, il devrait recevoir des honoraires pour assister à ces séances.

Le président : Nous faisons de notre mieux pour effectuer un second examen objectif des projets de loi. Comme vous le savez, nous sommes saisis de ce document. Vous êtes un avocat-fiscaliste

with an international reputation, so you are probably one of the few Canadians who actually can understand what is in this darn thing.

The House of Commons did not have a look at it, we are told. We have been wrestling, mere mortals that we are, as your senators, to try to give sober second thought to it. We have gotten ourselves into all kinds of wrangles; all we want to do is to do the right thing.

If you have something that you feel will assist us in that task, we are delighted you are here. If you feel it is just redundant, as I know you might feel, then you will say so as well. We are interested in hearing you and we thank you for coming down here today.

Stephen Ruby, Senior partner, Davies Ward Phillips & Vineberg LLP, as an individual: Thank you. I am pleased to be here and to have the opportunity to address you on certain aspects of Bill C-10. By way of introduction, I am a senior partner of the firm of Davies Ward Phillips & Vineberg. I practice in its Toronto office. I am currently a Governor of the Canadian Tax Foundation. I have previously been co-chair of the Joint Committee on Taxation of the Canadian Bar Association and the Canadian Institute of Chartered Accountants. I am a former president of the Canadian branch of the International Fiscal Association, and I am a former special adviser to the Senior Assistant Deputy Minister of Finance. Over the years, my practice has included domestic and international corporate tax planning, including mergers and acquisitions, family and personal tax planning, as well as tax litigation. I want to speak to this committee today, however, as a tax professional about certain aspects of Bill C-10 that I find troublesome. In this regard, I note that I am appearing before this committee in my personal capacity and not as a representative of my firm or of any organization or constituency, such that the remarks that I make to you today are my own personal views.

The Chair: I am glad you said that, because I think it makes you more credible than if you were here on behalf of a particular client or an interest group. We will be very interested in what you have to say.

Mr. Ruby: Thank you. In reading the transcripts of certain of this committee's hearings on Bill C-10, I have noticed that there has been some discussion concerning the efficacy and legality of so-called "comfort letters" issued by the Department of Finance. Comfort letters address unintended legislative technical deficiencies and anomalies, as well as tax policy issues, that are brought to the attention of Finance by members of the tax community. They act as a stop-gap measure during the sometimes protracted period that transpires until legislation can be introduced to remediate the particular problem. Because of the technical complexity of our tax legislation, such problems arise frequently. Although comfort letters are not legally binding on the government and in substance are only expressions of intent on the part of the Department of Finance that certain changes will be

compétent et de renommée internationale, donc vous êtes probablement l'un des rares Canadiens qui peuvent comprendre ce qui se trouve dans ce foutu document.

On nous a dit que la Chambre des communes ne l'avait pas examiné. Nous nous battons, en tant que pauvres sénateurs mortels, pour en effectuer un second examen objectif. Nous nous sommes enfoncés dans diverses disputes, mais tout ce que nous voulons, c'est de bien faire les choses.

Si vous pensez pouvoir nous aider dans cette tâche, nous sommes ravis de vous recevoir ici. Si vous avez l'impression que c'est redondant, comme vous pourriez le croire, vous pourrez nous le dire aussi. Nous avons envie de vous entendre et nous vous remercions d'être venu ici aujourd'hui.

Stephen Ruby, associé principal, Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., à titre personnel : Merci, je suis content d'être ici et d'avoir l'occasion de vous parler de certains aspects du projet de loi C-10. Laissez-moi d'abord me présenter. Je suis un associé principal de Davies Ward Phillips & Vineberg et je travaille au bureau de Toronto de ce cabinet. Je suis actuellement gouverneur de l'Association canadienne d'études fiscales. En outre, j'ai été coprésident du Comité conjoint en droit fiscal de l'Association du Barreau canadien et de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. J'ai également été président du chapitre canadien de l'Association fiscale internationale et conseiller spécial du sous-ministre adjoint principal du ministre des Finances. Au fil des ans, j'ai œuvré dans le secteur de la planification fiscale des entreprises à l'échelle nationale et internationale, notamment dans le domaine des fusions et des acquisitions, de la planification fiscale, familiale et personnelle et du litige fiscal. J'aimerais m'entretenir avec vous aujourd'hui en tant que fiscaliste de certains aspects du projet de loi C-10 qui me préoccupe. Toutefois, j'aimerais préciser que je m'adresse à vous en mon nom personnel et non à titre de représentant de mon cabinet ou d'une organisation ou d'une partie prenante et donc que les observations que je formule devant vous aujourd'hui expriment mon point de vue strictement personnel.

Le président : Je suis content que vous nous le disiez, parce que cela vous rend plus crédible que si vous étiez ici au nom d'un client ou d'un groupe d'intérêt en particulier. Nous sommes très intéressés à entendre ce que vous avez à dire.

M. Ruby : Merci. En lisant la transcription de certaines audiences tenues par votre comité sur le projet de loi C-10, j'ai remarqué que vous aviez discuté de l'efficacité et de la légalité des lettres dites « de confort » produites par le ministère des Finances. Ces lettres de confort traitent des lacunes et des anomalies d'ordre technique ou législatif non intentionnelles et des questions de politique fiscale qui sont portées à l'attention du ministère des Finances par des membres des milieux fiscaux. Ce sont des solutions provisoires auxquelles on a recours, parfois pendant des périodes prolongées, en attendant qu'une loi soit adoptée pour remédier au problème en question. Étant donné la complexité technique de notre législation fiscale, ce genre de situation se produit souvent. Bien que les lettres de confort ne lient pas le gouvernement juridiquement et ne sont dans les faits que

recommended to the Minister of Finance, they are nevertheless given and taken in good faith, and significant transactions are completed on the strength of these comfort letters.

But for the comfort letter process, the practice of tax in this country would suffer serious and debilitating disruptions and many transactions would grind to a halt because of the absence of assurance that certain problems will be fixed. Therefore, it should be recognized and acknowledged that even though the comfort letter process is not ideal and has no formal recognition, given the time-consuming Canadian process of developing tax legislation, the comfort letter process is critical to the ongoing smooth working of Canada's tax system, and I, for one, strongly endorse it.

The Chair: I hope I speak for my colleagues. You have just raised an important and interesting matter, because you will have read in the transcripts that some of us are aware of jurisprudence that talks about their unenforceability. However, the people from the Department of Finance have told us time and again that it is a good process, not perfect but useful in terms of fairness for the fisc and the taxpayer. You are saying that you are in favour of them. It is an archaic system maybe, and unenforceable as the courts say they are, they still seem to work satisfactorily and nobody invokes the unenforceability.

Mr. Ruby: That is right. They have great utility, and they are important. They are an integral part of our tax system. At least, that is the way it has developed over many years.

I appreciate that Bill C-10 is an omnibus bill that contains numerous relieving amendments that the tax community has been anxiously awaiting for quite some time. On the other hand, this bill contains some seriously flawed legislation concerning non-resident trusts, which I will refer to NRTs, foreign investment entities, which we call FIEs, and provisions respecting restrictive covenants. In particular, in my view, each of these amendments is so fundamentally flawed as to warrant serious consideration being given to not enacting this bill until that legislation is removed from it.

This comment should not be interpreted as suggesting that I do not recognize the concerns in the non-resident area, the foreign investment entity area and the restrictive covenant area that the Department of Finance is attempting to address with the proposed legislation. I am in full agreement with the department that there are serious concerns in each of these areas. However, in each case, the legislation in Bill C-10 that is intended to address these concerns has design flaws that are of a fundamental nature rather than just technical anomalies. These flaws can only be fixed by reformulating the conceptual approach to the concerns raised in these areas.

l'intention du ministère des Finances de recommander certaines modifications au ministre des Finances, elles sont néanmoins données et reçues de bonne foi et servent de fondement à la réalisation de certaines opérations importantes.

Sans les lettres de confort, la pratique du droit fiscal serait gravement perturbée, et bon nombre d'opérations s'enliseraient faute de garantie que certains problèmes seront réglés. On doit donc reconnaître que même si la lettre de confort n'est pas une solution idéale et officiellement reconnue, elle est, étant donné la lenteur avec laquelle les lois fiscales sont élaborées, un outil essentiel pour la bonne marche du régime fiscal canadien, j'en demeure convaincu.

Le président : J'espère parler au nom de mes collègues. Vous venez de soulever une question importante et intéressante, parce que vous avez sans doute lu dans les transcriptions que certains d'entre nous sommes au courant de la jurisprudence sur l'inapplicabilité des lois. Cependant, les gens du ministère des Finances nous répètent constamment que c'est une bonne façon de faire, qui n'est pas parfaite, mais qui est utile pour assurer l'équité envers le fisc et le contribuable. Vous dites être en faveur de ces lois. C'est peut-être un système archaïque et inapplicable, comme le prétendent les tribunaux, mais elles semblent fonctionner de façon satisfaisante, et personne n'invoque leur inapplicabilité.

M. Ruby: C'est vrai. Elles sont très utiles et importantes. Elles font partie intégrante de notre régime fiscal. À tout le moins est-ce la façon dont il évolue depuis bien des années.

Je comprends que le projet de loi C-10 est un projet de loi omnibus qui contient bon nombre des modifications d'allègement que les milieux fiscaux attendent impatiemment depuis longtemps. En revanche, il contient également des dispositions gravement déficientes touchant les fiducies non résidentes, que j'appellerai les FNR, les entités de placement étrangères, c'est-à-dire les EPE, et les clauses restrictives. À mon avis, ces modifications sont si fondamentalement déficientes qu'il est justifié de songer sérieusement à ne pas adopter ce projet de loi tant qu'elles n'en n'auront pas été retirées.

Par ce commentaire, je ne veux pas laisser entendre que je ne reconnais pas les préoccupations qui existent dans le domaine des fiducies non résidentes, dans le domaine des entités de placement étrangères et dans le domaine des clauses restrictives, préoccupations auxquelles le ministère des Finances tente de répondre au moyen des dispositions proposées. Je suis totalement d'accord avec le ministère des Finances sur le fait que chacun de ces domaines soulève de graves préoccupations. Toutefois, dans tous les cas, les dispositions du projet de loi C-10 qui visent à répondre à ces préoccupations comportent des défauts de conception qui touchent leur nature même et qui ne sont pas que de simples anomalies techniques. On ne pourra corriger ces défauts qu'en reformulant l'approche conceptuelle des préoccupations soulevées dans ces domaines.

I will now detail certain of my concerns to you in each of these areas. I appreciate, by the way, that not all practitioners will agree with me. However, from conversations that I have had with my partners and numerous practitioners over the several years that this particular legislation has been in the making, I believe that my comments are consistent with the views of many.

The old and current existing legislation of the offshore trust rules applied where a trust resident in a foreign jurisdiction and having a Canadian resident beneficiary received property from a Canadian resident who was related to the Canadian resident beneficiary. You had the three elements: The Canadian resident contributor, you had the offshore trust, and you had the Canadian resident beneficiary. The concern was that money would be funnelled from Canada into the offshore trust; the income on those funds would be accumulated in that offshore trust, and then be repatriated back to Canada to the Canadian resident beneficiary tax-free. In these circumstances, Canada sought to tax the passive investment income of the trust on the theory that the transferred property in substance had not left Canada. The Department of Finance and the Canada Revenue Agency perceived that Canadians were circumventing the application of these rules and sought to strengthen them with the new NRT rules.

I submit that the design of the new NRT rules is fundamentally flawed for the following reasons. First, I should make the general comment that these rules are vastly more complicated than their predecessors. The rule as proposed is too broad because it deems the foreign trust, other than certain exempt trusts, to be resident in Canada where a Canadian resident has made a contribution to the trust, regardless of the fact that the trust does not have any Canadian resident beneficiaries. Where there are no Canadian resident beneficiaries, there is no avoidance of Canadian tax because the income is not being accumulated for and ultimately repatriated to a Canadian resident.

Second, the rule is disproportionate, in that a nominal contribution to a trust by a Canadian resident will result in the trust's worldwide income, including active business income, which was not taxed under the old rules, being subject to Canadian tax. Therefore, a \$100 contribution to a foreign trust having assets of \$50 million will subject the income on the entire \$50 million to Canadian tax and not just the income on the \$100 contribution.

Third, the rule violates what we call transactional neutrality. This can be best explained by an example. A Canadian resident parent has two children resident in the U.S. The Canadian parent gifts \$100,000 to one child outright and \$100,000 to a U.S. resident trust for the other child, for non-tax reasons.

The Chair: Non-tax reasons being because it is a younger child or something?

Mr. Ruby: You may want asset protection. The trust is subject to tax by Canada on its worldwide income, is required to file a Canadian tax return, and is required to withhold and remit

Je vais maintenant vous exposer en détail mes préoccupations à l'égard de chacun de ces domaines. Je sais très bien que tous les praticiens ne seront pas de mon avis; toutefois, d'après les entretiens que j'ai eus avec mes associés et de nombreux praticiens au cours des quelques années d'élaboration de ces dispositions, je crois que bon nombre d'entre eux partagent mon point de vue.

Les « anciennes » règles figurant dans la loi en vigueur et visant les fiducies étrangères s'appliquaient lorsqu'une fiducie résidente d'un territoire étranger comptant un résident canadien parmi ses bénéficiaires recevait des biens d'un résident canadien qui était lié à ce bénéficiaire. Il y avait trois éléments : le résident canadien contributeur, la fiducie étrangère et le bénéficiaire résident au Canada. On se préoccupait de ce que l'argent puisse être transféré du Canada dans une fiducie étrangère et que les revenus de ces fonds s'accumulent dans cette fiducie étrangère, pour être ensuite retournés au bénéficiaire résident au Canada, à l'abri de l'impôt. Dans ces circonstances, le Canada a cherché à imposer le revenu de placement passif de la fiducie en partant du principe que les biens transférés n'avaient pas, en substance, quitté le Canada. Le ministère des Finances et l'Agence du revenu du Canada se sont rendu compte que les Canadiens contournaient ces règles, et ont cherché à les renforcer à l'aide des nouvelles règles applicables aux FNR.

Je soutiens que les nouvelles règles applicables aux FNR sont fondamentalement déficientes pour les raisons suivantes. D'abord, elles sont de loin plus compliquées que celles qu'elles remplacent. La règle proposée est trop générale parce qu'elle considère toute fiducie étrangère, sauf certaines fiducies exemptes, comme étant résidente du Canada dès qu'un résident canadien fait un apport à celle-ci, et ce, même si la fiducie ne compte aucun résident canadien parmi ses bénéficiaires. Lorsque aucun bénéficiaire n'est résident canadien, il n'y a aucun évitement de l'impôt canadien parce que le revenu n'est pas accumulé pour le compte d'un résident canadien ni, ultimement, retourné à un résident canadien.

Deuxièmement, la règle est disproportionnée, car un petit apport fait à la fiducie par un résident canadien assujettira à l'impôt canadien le revenu mondial de la fiducie, y compris le revenu provenant d'une entreprise exploitée activement qui n'était pas imposée aux termes des anciennes règles. Par conséquent, un apport de 100 \$ à une fiducie étrangère ayant des actifs de 50 millions de dollars assujettira à l'impôt canadien le revenu à l'égard des actifs de 50 millions de dollars, et non uniquement à l'égard de la contribution de 100 \$.

Troisièmement, la règle nuit à la neutralité des opérations. Prenons l'exemple d'un résident canadien parent de deux enfants qui résident aux États-Unis. Ce parent canadien fait un don immédiat de 100 000 \$ à un enfant et un don de 100 000 \$ à une fiducie résidente des États-Unis pour l'autre enfant, pour des raisons autres que fiscales.

Le président : Ces raisons autres que fiscales sont liées au fait qu'il s'agit d'un jeune enfant, ou autre?

M. Ruby : On pourrait vouloir une protection des actifs. Le revenu mondial de la fiducie est assujéti à l'impôt canadien, et la fiducie est tenue de produire une déclaration de revenus

Canadian tax on income distributions to the child, whereas the gift to the other child and the income derived therefrom is not subject to Canadian tax at all.

This rule is unique and no other jurisdiction taxes on this basis. If other jurisdictions adopted this approach, no tax system would function properly. For example, assume that countries X, Y and Z adopted the Canadian rule and that a trust resident in the U.S. received contributions from persons resident in Canada and each of countries X, Y and Z. The U.S., Canada and countries X, Y and Z would each claim taxing jurisdiction on the trust's worldwide income, resulting in an intractable taxing dilemma. I think that is the litmus test that somehow proves to me that there is something fundamentally wrong with this rule.

The consequences of this rule are penal, because the NRT rules make the Canadian resident contributor and the Canadian resident beneficiaries of a non-resident trust jointly and severally liable with the trustees of the trust for the Canadian taxes of the trust. The liability of Canadian contributors is limited to an amount equal to their contributions to the trust if and only if these contributions do not exceed the greater of \$10,000 and 10 per cent of all contributions to the trust. In short, the liability of a Canadian contributor to a trust is unlimited where he contributes \$150,000 to a trust in respect of which the aggregate contributions are \$1 million, in other words, he exceeds the 10 per cent limit, then his exposure is unlimited. Canadian resident beneficiaries, on the other hand, are liable for the Canadian taxes of the trust to the extent of the distributions made to them by the trust.

Canadian jurisprudence provides that unless there is a clear authority in the trust indenture to pay foreign taxes or there is a treaty requiring such payment, Canadian trustees of a Canadian trust are not empowered to use the assets of the trust to pay foreign taxes. Moreover, if personal assets of the trustees are used to pay the foreign taxes imposed upon the trust, the trustees cannot recover such taxes from the trust or from its beneficiaries. This derives from the long-established so-called "revenue rule" that one sovereign state will not enforce the tax laws of another sovereign state. The rule preventing trustees from paying foreign taxes, unless specifically authorized or compelled, appears to be the law as well of Australia, Scotland, South Africa, the United States and England. My point is that it does not behoove Canada to enact laws that would be unenforceable in Canada and yet expect compliance by trustees in foreign jurisdictions having the same prohibitions.

The position of the Canada Revenue Agency, CRA, is that a trust that is deemed to be resident in Canada under the NRT rules is a resident of Canada for the purposes of Canada's tax treaties

canadienne et de pratiquer et de remettre une retenue d'impôt canadien sur les distributions de revenu faites à l'enfant, tandis que le don fait à l'autre enfant et le revenu qui en découle ne sont d'aucune manière assujettis à l'impôt canadien.

La règle est unique et aucun autre territoire ne fait appel à une telle imposition et, si d'autres territoires adoptaient une telle approche, aucun régime fiscal ne fonctionnerait adéquatement. Supposons que les pays x, y et z adoptent la règle canadienne et qu'une fiducie résidante aux États-Unis reçoive des apports de personnes résidant au Canada et dans chacun des pays x, y et z. Les États-Unis, le Canada et les pays x, y et z revendiqueraient tous le pouvoir d'imposition sur le revenu mondial de la fiducie, ce qui donnerait lieu à un problème d'imposition très difficile à résoudre. Je pense qu'il s'agit là de l'épreuve décisive qui me prouve, d'une manière ou d'une autre, que quelque chose cloche sérieusement avec cette règle.

La règle a des conséquences pénales car, aux termes des règles applicables aux FNR, le contribuant résidant canadien et les bénéficiaires résidants canadiens d'une fiducie non résidante sont solidairement responsables, avec les fiduciaires de la fiducie, de l'impôt canadien que doit payer la fiducie. La responsabilité des contribuants canadiens est limitée au montant de leurs apports à la fiducie dans la mesure où leurs apports ne dépassent pas la plus élevée des valeurs suivantes, à savoir 10 000 \$ ou 10 p. 100 du total des apports à la fiducie. En résumé, la responsabilité d'un contribuant canadien envers la fiducie est illimitée s'il a fait un apport de 150 000 \$ à une fiducie à l'égard de laquelle le total des apports qui ont été faits s'élève à un million de dollars. Autrement dit, s'il dépasse la limite de 10 p. 100, son exposition est illimitée. Mais les bénéficiaires résidant au Canada, en revanche, sont responsables de l'impôt canadien payable par la fiducie dans la mesure des distributions qui leur ont été versées par la fiducie.

La jurisprudence canadienne prévoit que, à moins de dispositions expresses dans l'acte de fiducie concernant le paiement de l'impôt étranger, ou à moins qu'il n'existe une convention obligeant le paiement de l'impôt étranger, les fiduciaires canadiens d'une fiducie canadienne ne sont pas habilités à utiliser les actifs de la fiducie pour payer l'impôt étranger. De plus, si des biens personnels des fiduciaires sont utilisés pour payer l'impôt étranger que doit payer la fiducie, les fiduciaires ne peuvent recouvrer cet impôt auprès de la fiducie ou de ses bénéficiaires. Ce principe tire son origine de la règle établie depuis longtemps, qui veut qu'un État souverain ne peut faire valoir la législation fiscale d'un autre État souverain. La règle interdisant aux fiduciaires de payer de l'impôt étranger à moins qu'ils n'y soient expressément autorisés ou obligés semble aussi avoir force de loi en Australie, en Écosse, en Afrique du Sud, aux États-Unis et en Angleterre. Ce que je veux souligner, c'est qu'il ne serait pas approprié pour le Canada d'adopter des dispositions législatives qui ne pourraient pas être appliquées sur son territoire, et on ne peut s'attendre à ce que des fiduciaires respectent la législation des territoires étrangers qui prévoient une interdiction similaire.

La position de l'Agence du revenu du Canada, ou ARC, est qu'une fiducie réputée résidante du Canada aux termes des règles applicables aux FNR est résidante du Canada pour les besoins des

because it is resident in Canada by reason of one of the enumerated criteria in paragraph 1 of Article IV, the residence article, of Canada's tax treaties. In the view of CRA, the so-called tiebreaker rules generally will not be applied. By "tiebreaker rule," I am referring to competent authority procedure.

The CRA has said they will not negotiate with the other country's competent authority with respect to the residence of the trust. They flatly refuse to negotiate it. They think that the deeming rule deems the trust to be resident in Canada and that is the end of it.

There are numerous instances of potential circumstances that would result in double taxation because of this rule. Indeed, where a trust is actually resident in a high-tax jurisdiction, double taxation will frequently arise. For example, assume that a U.S. person contributes \$1 million to a U.S. trust having a U.S. resident beneficiary, to which a Canadian resident has also made a contribution. Under the U.S. Internal Revenue Code, the income from the \$1 million will be attributed to and taxed in the hands of the U.S. contributor. The same income will also be taxed by Canada, but the U.S. tax paid by the U.S. contributor will not be creditable against the Canadian tax payable by the trust because the U.S. tax will not have been paid by the trust, but by a different person, namely, the U.S. contributor.

The Chair: Would the same rule apply to some other jurisdiction?

Mr. Ruby: If some other jurisdiction had an attribution rule similar to the U.S., and a number of jurisdictions do.

Also consider a trust that is taxable in the U.S. and owns a corporation that is a FIE — and I will come to speak to the FIE rules — under Canadian tax law. The trust will have imputed income under the FIE rules for Canadian tax purposes, but such income does not arise under the U.S. Internal Revenue Code. Accordingly, the trust will pay tax to Canada in respect of the FIE income but will not obtain a foreign tax credit for the U.S. tax paid by the FIE in respect of its actual income. When the FIE pays the FIE income as a dividend to the trust, it will be taxable by the U.S. but not by Canada, so we have timing mismatches in terms of credits.

As has been pointed out previously to the committee, foreign tax credits for individuals are limited to 15 per cent, with the balance of the foreign tax only being deductible. Accordingly, whenever the income of the trust is taxed by a high-tax jurisdiction, there will necessarily be double taxation of the trust's income.

The complexity of the NRT rules is staggering, and such complexity not only results in noncompliance and unenforceability but, in my view, it brings the rule of law into

conventions fiscales de ce dernier, parce qu'elle est résidente du Canada en raison d'un des critères mentionnés au paragraphe 1 de l'article IV, l'article sur la résidence, des conventions fiscales du Canada. Selon l'ARC, les règles dites décisives ne seront généralement pas appliquées. Par « règle dite décisive », j'entends la procédure de l'autorité compétente.

L'ARC a affirmé qu'elle ne négocierait pas avec l'autorité compétente de l'autre pays en ce qui a trait à la résidence de la fiducie. Elle refuse catégoriquement de négocier à ce sujet. Elle est d'avis que selon cette règle déterminative, la fiducie est réputée résidente du Canada, point final.

De nombreux cas potentiels pourraient engendrer la double imposition à cause de cette règle. En effet, si la fiducie est réellement résidente d'un territoire à imposition élevée, la double imposition se produira fréquemment. Prenons l'exemple d'une personne des États-Unis qui fait un apport de un million de dollars à une fiducie américaine ayant un bénéficiaire qui est un résident américain, et à laquelle un résident canadien a également fait un apport. Aux termes de l'Internal Revenue Code des États-Unis, le revenu provenant de ce million de dollars sera imputé au contributeur américain et imposable pour lui, et le même revenu sera également imposé par le Canada. Cependant, l'impôt américain payé par le contributeur américain ne donnera pas droit à un crédit pour l'impôt canadien payable par la fiducie, parce que l'impôt américain n'aura justement pas été payé par la fiducie, mais par quelqu'un d'autre, c'est-à-dire le contributeur américain.

Le président : La même règle s'appliquerait-elle à un autre territoire de compétence?

M. Ruby : Si un autre territoire avait une règle d'attribution semblable à celle des États-Unis, et si c'était le cas pour un certain nombre de territoires.

Prenons également le cas d'une fiducie imposable aux États-Unis et propriétaire d'une société qui est une EPE — et je parlerai tout à l'heure des règles applicables aux EPE — aux termes du droit fiscal canadien. Un revenu sera imputé à la fiducie aux termes des règles applicables aux EPE pour les besoins de l'impôt canadien, mais aucun revenu semblable n'est imputé sous le régime de l'Internal Revenue Code des États-Unis. En conséquence, la fiducie paiera de l'impôt au Canada à l'égard du revenu de l'EPE mais n'obtiendra pas de crédit pour impôt étranger pour l'impôt américain payé par l'EPE à l'égard de son revenu réel. Si l'EPE paie le revenu d'EPE sous forme de dividendes à la fiducie, ce revenu sera imposable par les États-Unis, mais pas par le Canada, de sorte qu'il y aura une asymétrie des échéances sur le plan des crédits.

Comme on l'a déjà souligné au comité, les crédits pour impôt étranger accordés aux particuliers sont limités à 15 p. 100, le solde de l'impôt étranger étant seulement déductible. Par conséquent, lorsque le revenu d'une fiducie est imposé par un territoire à imposition élevée, il y aura nécessairement double imposition de ce revenu.

La complexité des règles applicables aux FNR est stupéfiante, et une telle complexité n'engendre pas seulement l'inobservation et l'inapplicabilité de ces règles, mais elle jette également le

disrepute. It is difficult to rationalize why a trust that is resident in a high-tax jurisdiction, whose income is taxable by that jurisdiction, either in the hands of its trustees or in the hands of its beneficiaries who are resident in that jurisdiction, should be subject to rigorous and costly compliance with the NRT rules.

The exemption provided for commercial trusts is extremely complex and, in many cases, either too uncertain or simply ineffective. This will interfere with Canadian investment and legitimate business vehicles that have no tax avoidance motive of any kind and will limit Canadian investors' ability to participate in international transactions.

It is difficult to understand why non-taxable entities, other than tax-exempt pension plans, are not entitled to the same exemption as has been proposed for tax-exempt pension plans.

The Chair: On the NRT rules, I take it you are not here on the specific issue of whether non-resident trusts based in the United States should be exempted, as was discussed back in the 1998 Budget. The new NRT rules in this bill are even more complicated than the previous rules that they are amending and they lead to unintended consequences. I think I understand your position; is that correct?

Mr. Ruby: That is correct. In 1999, I believe the U.S. was going to be exempted, and that was dropped.

The Chair: That is a matter of policy. The government can do that if they want. However, in terms of the actual policy that they purport to implement with this legislation, you are saying it is flawed and unworkable, or words to that effect. That is what interests this committee.

If the government wants to go with a flawed policy, that is their business and the people will talk to them about that. In terms of the actual law, there is an important distinction.

Mr. Ruby: Senator Angus, my view is that no amount of tinkering can fix these rules because they are conceptually flawed. The approach is flawed and that is what I was trying to elicit with all of these comments and anomalies that come up when you examine and review the rules.

The Chair: In other words, there is not another way to go. You are not proposing an amendment. The government is apparently trying to accomplish something, according to the minister who appeared before us, in terms of stopping leakage, through either tax evasion and/or money laundering, which seem to be the big policy objectives. You are not suggesting an amendment; you are saying you just cannot do this.

discrédit sur la règle de droit. Il est difficile de justifier pourquoi on devrait assujettir à l'observation rigoureuse et dispendieuse des règles applicables aux FNR une fiducie résidante d'un territoire à imposition élevée dont le revenu est imposable par le territoire en question pour ces fiduciaires ou pour des bénéficiaires résidant dans ce territoire.

L'exonération accordée aux fiducies commerciales est extrêmement complexe et, dans plusieurs cas, trop incertaine ou tout simplement inefficace. Cette situation nuira au placement que souhaitent faire des Canadiens dans des instruments commerciaux légitimes dénués de motivation liée à l'évitement fiscal, et limitera la capacité des investisseurs canadiens de prendre part à des opérations internationales.

Il est difficile de comprendre pourquoi les entités non imposables, à l'exception des régimes de pensions exonérés d'impôt, n'ont pas droit aux mêmes exonérations d'impôt que celles qui ont été proposées pour les régimes de pensions.

Le président : En ce qui concerne les règles applicables aux FNR, j'ai cru comprendre que votre intervention ne portait pas sur la question particulière qui consiste à déterminer si les fiducies non résidentes basées aux États-Unis devraient être exonérées, tel que discuté lors du budget de 1998. Les nouvelles règles applicables aux FNR contenues dans ce projet de loi sont encore plus compliquées que les anciennes règles qu'elles modifient, et mènent à des conséquences imprévues. Je crois comprendre votre position; est-ce exact?

M. Ruby : C'est juste. En 1999, je crois que les États-Unis devaient faire l'objet d'une exonération, mais on a abandonné cette disposition.

Le président : C'est une question de politique. Le gouvernement peut le faire s'il le souhaite. Quoi qu'il en soit, pour ce qui est de la politique réelle qu'on vise à mettre en œuvre avec cette loi, vous dites qu'elle est mal conçue et impraticable, ou quelque chose du genre. C'est ce qui intéresse ce comité.

Si le gouvernement souhaite adopter une politique boiteuse, c'est son affaire, et il en entendra parler par la population. Pour ce qui est de la loi elle-même, il y a une distinction importante à établir.

M. Ruby : Sénateur Angus, à mon avis, aucun rafistolage ne pourra corriger ces règles, car elles reposent sur un concept erroné. L'approche est défectueuse, et c'est ce que je tentais de mettre en évidence en formulant toutes ces observations et en soulignant les anomalies qui surgissent lorsqu'on examine les règles.

Le président : Autrement dit, il n'y a pas d'autre voie possible. Vous ne proposez pas d'amendement. Le gouvernement tente apparemment d'accomplir quelque chose, d'après le ministre qui a comparu devant nous, afin de mettre un terme aux fuites, que celles-ci prennent la forme d'une évasion fiscale ou d'un blanchiment d'argent, et cela semble être le grand objectif de la politique. Vous ne proposez pas d'amendement; vous dites seulement que cela n'est tout simplement pas réalisable.

Mr. Ruby: I am suggesting that the approach reflected by these rules is fundamentally flawed and that a different approach to address the concerns of the Department of Finance must be or should be adopted.

I will now address some of the anomalies that I believe occur with respect to and under the FIE rules. The FIE rules are intended to address the situation of Canadian residents transferring passive investment income offshore to non-resident entities, including non-resident corporations and non-resident trusts that are not caught by the NRT rules, whose passive investment income is not otherwise subject to tax by Canada on a current basis.

A non-resident entity will be a FIE, in very general terms, if either more than one half of the book value of its assets consists of passive investments or if its principal undertaking is an investment business, in each case as specifically defined by the FIE legislation.

The FIE rules contain complicated definitions of when a FIE is carrying on an investment business and various methods of computing the book value of the assets of a FIE. The design of the new FIE rules is also fundamentally flawed, for the following reasons: For many non-resident entities, the book value method cannot be applied because the accounting standards used by these entities are unacceptable under the FIE rules. The FIE rules apply on an entity basis. By that I mean that they effectively tax the Canadian taxpayer's share of all of the income of the FIE and not just the passive investment income of the FIE. They tax active business income, as well as passive income, even though they were intended and designed, we think, to tax passive investment income that has been moved offshore.

The rules treat the FIE as a portfolio investment, so that there is no foreign tax credit for any foreign tax paid by the FIE on its income that is indirectly taxed in Canada under the default regime rule of the FIE rules. This is particularly harsh where the Canadian taxpayer is taxed on imputed income and has not received a cash distribution with which to pay the tax.

The FIE rules are exceedingly complex and difficult to interpret and understand. In particular, much of the language used is impenetrable, rendering compliance highly uncertain since rules that are opaque necessarily breed non-compliance. As Mr. Patrick Marley pointed out in his testimony before this committee on May 15, the definition of "tracked interest" in the FIE rules is remarkable for its opaqueness and that is only one example.

M. Ruby : J'affirme que l'approche préconisée par ces règles est fondamentalement déficiente, et qu'il faudrait adopter une stratégie différente pour remédier aux préoccupations du ministère des Finances.

Je vais maintenant parler de certaines anomalies qui selon moi se produisent en vertu des règles applicables aux EPE. Ces règles visent à résoudre la situation des résidents canadiens qui transfèrent à l'étranger des revenus de placement passif à des entités non résidentes, y compris des sociétés et des fiducies non résidentes qui ne tombent pas sous le coup des règles applicables aux FNR, et dont le revenu de placement passif n'est pas autrement assujéti à l'impôt au Canada de façon courante.

De façon très générale, une entité non résidente sera une EPE si plus de la moitié de la valeur comptable de ses actifs est constituée de placements passifs ou si son entreprise principale est une entreprise de placement, dans chaque cas, tel qu'il est expressément défini dans la législation relative aux EPE.

Les règles applicables aux EPE comprennent des définitions complexes précisant les cas dans lesquels une EPE exploite une entreprise de placement ainsi que divers modes de calcul de la valeur comptable des actifs d'une EPE. La conception des nouvelles règles applicables aux EPE comporte également des lacunes fondamentales pour les motifs suivants : pour bon nombre d'entités non résidentes, la méthode de la valeur comptable ne peut pas être appliquée, parce que les normes comptables auxquelles ces entités ont recours sont inacceptables selon les règles applicables aux EPE. Les règles applicables aux EPE sont en fonction de l'identité, ce qui signifie que les règles prévoient dans les faits l'imposition, pour le contribuable canadien, de sa part de la totalité du revenu de l'EPE, et non seulement du revenu de placement passif de celle-ci. Ces règles prévoient l'imposition des bénéfices d'une entreprise active ainsi que des revenus passifs, même si elles ont été conçues, à notre avis, pour imposer le revenu d'investissement passif transféré à l'étranger.

Les règles applicables aux EPE considèrent l'EPE comme un placement de portefeuille, de sorte qu'aucun crédit pour impôt étranger ne peut être appliqué à l'impôt étranger payé par l'EPE par prélèvement sur son revenu qui est imposé directement au Canada, aux termes du régime par défaut établi par les règles applicables aux EPE. Cette situation est particulièrement difficile si le contribuable canadien doit payer de l'impôt sur le revenu imputé et qu'aucune liquidité ne lui a été distribuée qui pourrait servir à payer l'impôt.

Les règles applicables aux EPE sont excessivement complexes et difficiles à interpréter et à comprendre. Plus particulièrement, la majeure partie des formulations utilisées sont impénétrables; il sera donc probablement très ardu de se conformer aux règles, puisque des règles opaques sont nécessairement difficiles à respecter. Comme M. Patrick Marley l'a indiqué dans le témoignage qu'il a livré le 15 mai devant le présent comité, la définition de « participation dans une entité de référence » donnée dans les règles applicables aux EPE est d'une opacité remarquable. Et il ne s'agit là que d'un exemple.

The FIE rules provide that every non-resident entity is deemed to be a FIE unless the taxpayer can establish otherwise. This reverse onus imposes a heavy and costly compliance burden on Canadians in respect of non-resident entities in which the Canadian holds a minority interest. In addition, whether a non-resident entity is a FIE is an annual determination.

Given these and other factors such as, in particular, the inability to obtain relevant information, compliance will be impossible for most Canadians. In the case of most Canadian resident taxpayers, it will be a “catch me if you can” attitude.

The practical consequences are likely to be significantly increased compliance costs for Canadian corporate taxpayers who were not the target of this legislation in the first place and noncompliance, whether voluntary or involuntary, by others because the rules are impenetrably complex.

Lastly, I would like to address restrictive covenants as Mr. Patrick Marley raised them when he testified before the committee.

The proposed rules will serve to discourage intergenerational transfers of family-owned Canadian businesses because the family members will be taxed more harshly than if the sale was to an arm's-length purchaser. For example, if a father-in-law sells his shares in an operating company to his son-in-law for full value, but gives his son-in-law a covenant not to compete, the value of the non-compete covenant will be included in the father-in-law's income notwithstanding that the entire purchase price was allocated to the shares. Instead, if the father-in-law had sold his shares to an arm's-length purchaser with a covenant not to compete, no amount would be included in the father-in-law's income in respect of the covenant. The rules need serious revision in order not to discourage intra-family sales.

The Chair: Thank you. You have mentioned your curriculum vitae summarily and that you are a senior partner in the firm of Davies Ward Phillips & Vineberg. Have you worked as a special adviser to the senior Assistant Deputy Minister of Finance?

Mr. Ruby: That is correct.

The Chair: This was on a contract?

Mr. Ruby: Yes.

The Chair: You were seconded?

Mr. Ruby: I was seconded. I was initially working for David Dodge in 1990 and 1991. He asked me to come down and assist the department for a year and a half. I worked at the department four days per week.

Les règles applicables aux EPE prévoient que chaque entité non résidente est réputée une EPE à moins que le contribuable ne puisse établir le contraire. Cette responsabilité inversée impose aux Canadiens un fardeau en matière de conformité lourd et coûteux à l'égard des entités non résidentes dans lesquelles ils détiennent une participation minoritaire. De plus, la question de savoir si une entité non résidente est une EPE est tranchée chaque année.

Compte tenu des facteurs susmentionnés et d'autres facteurs, notamment l'incapacité d'obtenir l'information pertinente, il sera impossible pour la plupart des Canadiens de se conformer aux règles. La plupart des contribuables résidant au Canada tenteront de se soustraire à l'application des règles.

Cette situation se traduira vraisemblablement par une augmentation appréciable des coûts liés à la conformité pour les contribuables canadiens constitués en société qui n'étaient pas initialement visés par cette législation ni par le non-respect des règles, volontaire ou non, par les autres contribuables canadiens du fait que celles-ci sont d'une complexité inouïe.

Enfin, j'aimerais traiter des clauses restrictives telles qu'elles ont été soulevées par M. Patrick Marley lors de son témoignage devant ce comité.

Les règles proposées dissuaderont les propriétaires d'entreprises familiales canadiennes de transférer leurs biens aux générations suivantes, car les membres de la famille auront beaucoup plus d'impôt à payer que si la vente se faisait à des acheteurs sans lien de dépendance. Prenons l'exemple d'un beau-père qui vend à son gendre ses parts dans une société exploitante à leur pleine valeur, mais qui s'engage envers son gendre à ne pas exercer de concurrence. La valeur de l'engagement de non-concurrence sera incluse dans le revenu du beau-père, même si le prix d'achat intégral a été attribué aux actions. Si, par ailleurs, le beau-père avait vendu ses actions à un acheteur sans lien de dépendance et s'était engagé envers lui à ne pas exercer de concurrence, aucune somme ne serait incluse dans le revenu du beau-père à l'égard de l'engagement. Les règles doivent être révisées en profondeur pour ne pas qu'elles entravent les ventes intrafamiliales.

Le président : Merci. Vous avez mentionné brièvement dans votre curriculum vitae que vous étiez un associé principal du cabinet Davies Ward Philipps & Vineberg. Avez-vous travaillé en tant que conseiller spécial du sous-ministre adjoint principal du ministère des Finances?

M. Ruby : C'est exact.

Le président : Était-ce sous contrat?

M. Ruby : Oui.

Le président : Avez-vous été détaché?

M. Ruby : Oui. À l'origine, en 1990 et 1991, je travaillais pour David Dodge. Il m'a demandé d'aller aider le ministère pendant un an et demi. J'ai donc travaillé au ministère quatre jours par semaine.

The Chair: Therefore, you know whereof you speak in terms of the comfort letters and the processes followed in trying to put this fiscal legislation together?

Mr. Ruby: Yes.

The Chair: You also know how to make the system work.

Mr. Ruby: I think that is a fair statement.

Senator Massicotte: I have heard and read your presentation. Obviously, there are some very technical problems with the bill. We have heard this comment from many people and presume it is accurate.

The question is what we do with this. You are saying there is no repair, we cannot deal with it. We should take it out and start from scratch. What part of the proposed bill would you take out?

Mr. Ruby: Take out the non-resident trust rules, the foreign investment entity rules and the restrictive covenant rules in clause 56.4. As I said initially, I think there are concerns in this area. I would recommend a consultative committee be struck in the same manner as for international tax. That committee should study these issues and attempt to reformulate a better and different approach to solving the problems.

I do not think that in any of these areas mere tinkering and tweaking will correct what I perceive to be the significant problems, only some of which I have highlighted today.

Senator Massicotte: The Department of Finance advised us that they have consulted with people in the industry to get to this point. Obviously, in your opinion they did not do a good enough job.

It looks like they have done what you have said. Why did they come to this conclusion, if it is not good enough? How should the process be different?

Mr. Ruby: I am talking about the fundamental approach, the underlying theme of this legislation. In part, I played a role when I was co-chair of the joint committee in negotiating some of the changes to this legislation. I was an integral part of that on behalf of the joint committee as Mr. Tamaki will no doubt tell you when he gives his testimony.

I am suggesting to this committee that the problem has gone this far for so long because nobody went back and suggested maybe the whole approach is wrong. Instead, we are trying to fix this and fix that. I am trying to convey that maybe we should go back and look at how we have formulated our conceptual approach to solving these issues.

Senator Eyton: Mr. Ruby, we have heard many of the criticisms you have expressed and we have heard from many bodies that have a direct and professional interest in the issues you are addressing. They include the Joint Committee on

Le président : Par conséquent, vous savez de quoi vous parlez en ce qui a trait aux lettres de confort et aux processus qu'on a suivis en tentant de rédiger cette loi fiscale?

M. Ruby : Oui.

Le président : Vous savez également comment faire fonctionner le système.

M. Ruby : Je pense que cette affirmation est juste.

Le sénateur Massicotte : J'ai écouté et lu votre exposé. À l'évidence, le projet de loi pose des problèmes très techniques. Nous avons entendu ce commentaire de la part de bien des gens et présumons qu'il est juste.

La question est de savoir ce que nous allons en faire. Vous dites qu'il n'y a aucun moyen d'y remédier, aucune solution. Que nous devrions l'éliminer et repartir de zéro. Quelle partie du projet de loi retireriez-vous?

M. Ruby : Il faudrait retirer les règles relatives aux fiducies non résidentes, aux entités de placement étrangères, ainsi que les clauses restrictives du paragraphe 56.4. Comme je l'ai dit au départ, je pense que ces dispositions suscitent des préoccupations. Je recommanderais qu'un comité consultatif en soit saisi de la même manière que pour l'imposition internationale. Ce comité devrait étudier ces questions et essayer de reformuler une approche améliorée et différente pour résoudre les problèmes.

Je ne crois pas que de simples réaménagements dans ces domaines corrigeront ce que je perçois comme étant des problèmes importants, dont je ne vous en ai souligné que quelques-uns.

Le sénateur Massicotte : Le ministère des Finances nous a avisés qu'il avait consulté des membres de l'industrie pour en arriver à cette disposition. Manifestement, selon vous, il n'a pas fait tout le travail qu'il fallait.

Il semble qu'il ait fait ce que vous avez dit. Pourquoi en est-il venu à cette conclusion, si ce n'est pas la bonne? En quoi le processus devrait-il être différent?

M. Ruby : Je parle de l'approche fondamentale, du thème sur lequel s'appuie le projet de loi. J'ai joué en partie un rôle lorsque j'assumais la coprésidence du comité mixte dans la négociation de certains changements apportés à la loi. J'ai pris une part très active à ce processus pour le compte du comité mixte, comme M. Tamaki vous le dira sans doute lorsque ce sera son tour de témoigner.

Ce que je dis à votre comité, c'est que le problème dure depuis si longtemps parce que personne n'a laissé entendre que l'approche était peut-être mauvaise et qu'il fallait repartir de la case zéro. On essaie plutôt de colmater les brèches ici et là. Ce que j'essaie de dire, c'est qu'il faudrait peut-être retourner à la case départ et s'interroger sur l'approche conceptuelle suivie pour régler les problèmes.

Le sénateur Eyton : Monsieur Ruby, nous avons entendu de nombreuses critiques que vous avez mentionnées et nous avons entendu le point de vue de nombreux organes qui ont un intérêt direct et professionnel dans les questions dont vous parlez. Ils

Taxation, Stikeman Elliot, Withers LLP, the Society of Trust and Estate Practitioners in Canada, Credit Union Central in Manitoba, the Ontario Municipal Employees Retirement System, et cetera.

I think all of them shared your concerns, but all of those bodies recommended precise amendments. I do not recall anyone who has come in, as you have done and said throw it all out on these issues and start all over again. Could you explain that to me?

Mr. Ruby: I cannot speak for those organizations and bodies. I come here without any special interest that I am protecting. I am talking about the legislation as a practitioner. I find the language in the bill impenetrable and extremely complicated. As I have said many times, I think the basic problem-solving approach to these problems can only be remedied by going back and revisiting how we thought we would solve these problems.

We got on a track where a certain primary approach was adopted to each of these problems. Then that was expanded, but we never went back and revisited why we have all these problems. Maybe something is wrong with what we did in the first place. Maybe that is why we have all these problems. I may be an outlier in terms of my recommendation, but that is my view.

Senator Massicotte: I am not surprised with your answer. You realize that every tax adviser says that about nearly every amendment to the Income Tax Act. They say it is too complicated and not workable. However, let us say it is adopted and you are stuck with it. It appears that smart people like you are able to find ways around it and protect their clients from an abusive result.

Is that possible in this case? What would you do if it became law? Would you not find a solution to it?

Mr. Ruby: Many people think that tax advisers, tax lawyers and tax accountants spend their days looking for loopholes. I happen to think it is a myth. Nothing could be further from the truth. We spend our days looking for potholes. What I mean by that is the act is so complicated, many potential mistakes can be made and you can fall into traps. If we want to do a commercial or family deal, we spend a lot of time trying to ensure that we do not fall into a trap. These rules are drafted so broadly and the ambit is so wide that you can easily fall into a trap. You should understand; we do not spend our time looking for loopholes. I am trying to say that it is important that these rules be reformulated.

Senator Massicotte: There is nothing you would do as an adviser to avoid pitfalls? There is obviously a lot of merit to the bill, right? There is obviously a problem. You acknowledge that.

Mr. Ruby: I acknowledge that, absolutely.

incluent notamment le Comité mixte du droit fiscal, Stikeman Elliot, Withers LLP, la Society of Trust and Estate Practitioners du Canada, le Credit Union Central of Manitoba, le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, et j'en passe.

Ils partageaient tous vos préoccupations, mais ils ont tous recommandé des modifications précises. Je ne me souviens pas que quelqu'un ait, comme vous, suggéré qu'il fallait tout mettre de côté et retourner à la case départ. Comment l'expliquez-vous?

M. Ruby : Je ne puis parler au nom de ces organismes. Je ne suis pas venu témoigner avec à l'esprit un intérêt spécial que je protège. Je parle de la loi en tant que spécialiste. J'estime que le libellé du projet de loi est impénétrable et extrêmement compliqué. Comme je l'ai affirmé de nombreuses fois, la seule façon de remédier à l'approche fondamentale de résolution de problèmes est de repenser toute notre façon de les résoudre.

Une certaine approche primaire a été adoptée pour résoudre chacun de ces problèmes. On a bâti sur cette approche, mais on n'est jamais retourné à la case départ pour se demander pourquoi nous avons tous ces problèmes. Peut-être la première approche adoptée n'était-elle pas la bonne. Peut-être que c'est la raison pour laquelle nous avons tous ces problèmes. Mes recommandations sont peut-être différentes de celles des autres, mais je maintiens mon opinion.

Le sénateur Massicotte : Votre réponse ne m'étonne pas. Vous vous rendez compte que c'est ce que disent tous les conseillers fiscaux au sujet de presque toutes les modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu. Ils affirment que c'est trop compliqué et inefficace. Cependant, supposons que le projet de loi est adopté et qu'il faille composer avec lui. Il semble que les personnes compétentes comme vous arrivent à trouver des moyens de le contourner et de protéger leurs clients contre les effets excessifs.

Est-ce possible dans ce cas-ci? Que feriez-vous si le projet de loi était adopté? Y trouveriez-vous une solution?

M. Ruby : Certains croient que les conseillers fiscaux, les avocats et les comptables fiscalistes passent leurs journées à chercher des échappatoires. Il se trouve que je suis de l'avis contraire. Rien ne pourrait être aussi éloigné de la vérité. Nous passons nos journées à essayer de repérer les écueils. J'entends par là que la loi est si compliquée qu'on peut faire d'éventuelles erreurs et qu'on peut tomber dans des pièges. Si l'on souhaite conclure un marché commercial ou familial, il faut consacrer beaucoup de temps à faire en sorte de ne pas tomber dans un piège. Ces règles sont libellées de manière si vague et leur portée est si grande qu'on peut facilement se faire prendre dans un piège. Vous devriez savoir que nous ne passons pas notre temps à chercher des échappatoires. J'essaie de dire qu'il importe que ces règles soient reformulées.

Le sénateur Massicotte : N'y a-t-il rien que vous puissiez faire en tant que conseiller pour éviter les pièges? Manifestement, le projet de loi a beaucoup de mérites, n'est-ce pas? Il y a de toute évidence un problème. Vous le reconnaissez vous-même.

M. Ruby : Je le reconnais effectivement.

Senator Massicotte: There is no mechanism you would find as an adviser to avoid the pitfalls, as you say, that are in this act?

Mr. Ruby: I think there may very well be different approaches that will solve the problem. I have not spent a great deal of time thinking about that. If a consultative committee was struck and you had some smart guys on that committee, they could revamp the approach to these problems and address the concerns in a more efficacious manner, where the results would not be as onerous as they are now and perhaps the legislation would not be as complicated.

Senator Massicotte: You come here speaking on your own behalf and not on behalf of your firm. That is interesting and I appreciate that. Relative to your opinion, are you aware whether the other tax experts in Canada would share your opinion and conclusion?

Mr. Ruby: I have every reason to believe that most practitioners share my concern with the complexity, incomprehensibility and breadth of the ambit of these provisions. They are anti-avoidance provisions and I believe most practitioners would agree with me when I say they do and can interfere with bona fide commercial and family planning that is not intended for tax avoidance purposes.

Senator Massicotte: Would they agree with you that you should avoid those and start from scratch? I do not know how many pages the bill is, but I think there is only one page left after eliminating all the things you said we should eliminate.

Mr. Ruby: I cannot answer that because I have not asked any of them what their views are with respect to how we would fix the problems.

The Chair: If I may, my supplementary would be on this very point. In the meantime, would we just go along with the status quo? Do you think that would not cause a big problem?

Mr. Ruby: Not in my view. We have lived with the other provisions in this omnibus bill for a long time. It would be very nice to have them enacted but, in my view, if enacting those amendments means we have to enact the non-resident trust and the FIE legislation and the restrictive covenant legislation, I would give serious consideration before I would do that.

Senator Massicotte: Is the general anti-avoidance rule, GAAR, not good enough as it is?

Mr. Ruby: Evidently, in the view of the Department of Finance, the GAAR is not good enough; otherwise, they would not need this legislation.

Senator Massicotte: In your opinion, is it good enough?

Mr. Ruby: I will pass on that question, senator. That is a very tough question.

Senator Harb: Thank you very much for your excellent presentation. You brought up quite a few interesting points. If a non-resident trust, for example, is in the United States and it is

Le sénateur Massicotte : N'y a-t-il pas un mécanisme que vous pourriez trouver en tant que conseiller pour éviter les écueils, comme vous dites, que comporte la loi?

M. Ruby : Il pourrait fort bien y avoir différentes approches qui permettraient de régler le problème. Je n'ai pas consacré beaucoup de temps à y réfléchir. Si un comité consultatif était formé et qu'il comptait parmi ses membres des personnes fûtées, il reverrait toute l'approche à ces problèmes et trouverait un moyen plus efficace de dissiper les inquiétudes, de manière à ce que les résultats ne soient pas aussi onéreux qu'ils le sont actuellement et que la loi ne soit peut-être pas aussi compliquée.

Le sénateur Massicotte : Vous êtes venu témoigner aujourd'hui en votre nom personnel, plutôt que pour le compte de votre firme. Voilà qui est intéressant, et je l'apprécie à sa juste valeur. Que vous sachiez, les autres fiscalistes du Canada partagent-ils votre opinion et votre conclusion?

M. Ruby : J'ai tout lieu de croire que la plupart des spécialistes ont la même préoccupation que moi concernant la complexité, l'incompréhensibilité et la portée de ces dispositions. Ce sont des dispositions anti-évitement, et je crois que la plupart des spécialistes conviendraient avec moi qu'elles peuvent nuire et nuisent effectivement à la planification commerciale et familiale faite de bonne foi qui ne cherche pas à éviter l'impôt.

Le sénateur Massicotte : Seraient-ils d'accord avec vous pour dire qu'il faudrait éviter ces dispositions et tout reprendre de la case départ? J'ignore le nombre exact de pages du projet de loi, mais je crois bien que, si l'on en retranchait toutes les dispositions qui devraient l'être selon vous, il ne resterait plus qu'une page.

M. Ruby : Je ne puis vous répondre parce que je n'ai pas demandé à connaître leur opinion de la manière dont il faudrait régler les problèmes.

Le président : J'aimerais poser une question supplémentaire qui concerne justement ce point. Entre-temps, nous contenterions-nous simplement du statu quo? N'estimez-vous pas que cela créerait un problème de taille?

M. Ruby : Je ne le crois pas. Nous avons composé avec les autres dispositions de ce projet de loi omnibus pendant longtemps. Il serait très agréable de les voir adopter, mais si en les adoptant, nous devons adopter les dispositions visant les fiducies non résidentes et les EPE de même que les clauses restrictives, il faudrait y réfléchir mûrement avant de le faire.

Le sénateur Massicotte : La DGAE, c'est-à-dire la Disposition générale anti-évitement, ne suffit-elle pas?

M. Ruby : De toute évidence, le ministère des Finances la juge insuffisante, sans quoi il n'aurait pas besoin du projet de loi à l'étude.

Le sénateur Massicotte : Selon vous, suffit-elle?

M. Ruby : Sénateur, je vais m'abstenir de répondre à cette question. C'est une question fort difficile.

Le sénateur Harb : Je vous remercie beaucoup de votre excellent exposé. Vous avez fait valoir quelques points fort intéressants. Si une fiducie non résidente, par exemple, se trouve

taxed in the U.S. jurisdiction, you are saying it should not be subject to double taxation. However, if it is the subject of double taxation in Canada, the investment community screams and the individual who is double taxed as a result will also scream. What happens to a European investor who also has an investment in that fund? He would find himself in a trap as well, would he not?

Mr. Ruby: Yes; if there was a contribution made to that fund and it was not an exempt trust; if a contribution was made by a Canadian resident, the worldwide income of that fund would be subject to tax by Canada.

Senator Harb: That would be grounds for legal action, would you think?

Mr. Ruby: What legal action would you recommend?

Senator Harb: As a tax lawyer? I am a British citizen of sorts, why are you taxing me?

Mr. Ruby: I mentioned that the CRA refuses to negotiate the residence of these trusts with our treaty partners. In my view, that is a bit of a breach of the letter and spirit of treaties. That is why we have treaties, but that is the position that they have adopted. That kind of a negotiation, to determine who has taxing jurisdiction, is what treaties are for.

Senator Harb: Is it your view that this particular part of the legislation is exempt from the double taxation? Is it explicitly exempt? If not, one will say you cannot double tax an individual as long as you have a treaty. If you do not have a treaty, go ahead and do it. In the case of a non-resident trust that is in the U.S., you have to make up your mind; you either tax it here or in the U.S.

Mr. Ruby: Canada takes the view that even if it is taxable in the U.S., it is nevertheless contemporaneously taxable in Canada. They said they will give a tax credit for the U.S. tax. There are problems with that because there are so many permutations and combinations of double tax that can arise that you would have to go to competent authority every time.

Senator Harb: Registered pension funds are an investment that is not taxable until you start to draw on them. Is it your view that will also be trapped in the process if this particular aspect of the bill goes through?

Mr. Ruby: Their concern was they were getting trapped with the potential liability because if they were a resident contributor, they might be liable for the taxes of the trust.

Senator Harb: Did you make any representation to the Department of Finance? They appeared before us and they are aware of the fact that there are issues with the proposed

aux États-Unis et qu'elle est imposée selon les règles fiscales des États-Unis, vous affirmez qu'il ne faudrait pas l'assujettir à une double imposition. Cependant, si elle fait l'objet d'une double imposition au Canada, le milieu de l'investissement pousse les hauts cris, de sorte que le particulier qui en fait l'objet se met lui aussi à crier. Qu'arrive-t-il à l'investisseur européen qui détient lui aussi un investissement dans ce fonds? Il se retrouverait lui-même piégé, n'est-ce pas?

M. Ruby : Effectivement, s'il contribuait à ce fonds et que le fonds n'était pas exonéré, si une contribution était faite par un résident canadien, le revenu mondial du fonds serait assujéti à l'impôt canadien.

Le sénateur Harb : Cela pourrait mener à des poursuites, selon vous?

M. Ruby : Quel recours juridique recommanderiez-vous?

Le sénateur Harb : En tant qu'avocat-fiscaliste? Je suis en quelque sorte citoyen britannique, de sorte que j'aimerais bien savoir pourquoi j'aurais à me soumettre à vos lois fiscales?

M. Ruby : J'ai mentionné que l'Agence du revenu du Canada refuse de négocier la résidence de ces fiducies avec nos partenaires dans le cadre de conventions fiscales. Voilà selon moi qui va légèrement à l'encontre de la lettre et de l'esprit des conventions. C'est la raison pour laquelle nous avons des conventions, mais enfin, c'est la position qu'a adoptée l'agence. Ce genre de négociation, en vue de décider qui a compétence en matière de fiscalité, est la raison d'être même des conventions.

Le sénateur Harb : Selon vous, l'objet de cette partie particulière de la loi est-il exonéré de la double imposition? Y est-il explicitement soustrait? S'il ne l'est pas, on pourrait dire qu'on ne peut pas imposer deux fois un particulier tant qu'il existe une convention. En l'absence d'une pareille convention, on pourrait taxer. Dans le cas d'une fiducie non résidente aux États-Unis, il faut se brancher : soit qu'on l'impose ici, soit qu'on l'impose aux États-Unis.

M. Ruby : Le Canada a pour principe que, même si elle est imposable aux États-Unis, elle est néanmoins imposable également au Canada. Selon lui, il accorde un crédit fiscal pour l'impôt prélevé aux États-Unis. Cela pose un problème parce qu'il y a tant de permutations et de combinaisons possibles où il pourrait y avoir double imposition qu'il faudrait s'y opposer chaque fois auprès de l'autorité compétente.

Le sénateur Harb : Les fonds enregistrés de pension sont un investissement protégé de l'impôt tant qu'on n'y effectue pas de retraits. Êtes-vous d'avis qu'ils seront eux aussi coincés dans le processus si cet aspect particulier du projet de loi à l'étude est adopté?

M. Ruby : Ils craignaient de se retrouver assujéti à l'impôt parce que, s'ils incluent un seul contribuant résident, ils pourraient être obligés de payer de l'impôt sur le revenu de la fiducie.

Le sénateur Harb : Avez-vous défendu votre point de vue auprès du ministère des Finances? Ses porte-parole sont venus témoigner devant le comité et ils étaient conscients du fait que le

legislation. We gave them some time then, around Christmas, to go and deal with the investment community to develop some kind of a game plan. Have you have a chance to communicate with them somehow to express your views, as you have done here. They are a very reasonable bunch and I am sure they would be very receptive to a reasonable suggestion such as you made to us today.

Mr. Ruby: Since I gave up the chair of the joint committee, I have had conversations from time to time with officials at the Department of Finance but they have been informal — just in corridors and things like that. I have expressed my views briefly to them but not in a formal way.

Senator Meighen: Often it seems to me that rule-makers are wont to create more problems when they set out to rectify the initial problem. Instead of being faced with one or two problems, you end up being faced with five or six. I wonder if that is not what we are dealing with here.

In that connection, you said that there is a problem and you recognize that. The department set out to rectify it. How severe is the problem that exists now under the current legislation? Is it widespread, in your view, or is it limited?

When you are answering, could you also weave into that the distinction between so-called high tax jurisdiction and low tax? I can understand if we are worried about people fleeing to tax havens that shall remain nameless. However, when we are dealing with western European countries and the United States, I thought the interrelationship was pretty well established over the years and that very few people were playing one-off against the other or abusing the system in terms of that particular area of the world. However, if you are dealing with a tax haven, I understand. With that confused question, could you give a clear answer?

Mr. Ruby: I do think this is an example of where you have a problem, and the solution is more difficult and creates more problems than the initial problem that you sought to solve. The definition of a high tax jurisdiction would be countries like the United Kingdom, the United States and most members of the European Union — generally speaking, countries with which Canada has entered into a double-tax treaty. That is a general statement; not every country we have done that with has high tax rates but most of them do.

Senator Meighen: Where is the problem? Is it with non-high tax jurisdictions, in your view, or with all jurisdictions?

Mr. Ruby: I would have exempted high-tax jurisdictions from these rules. How much more revenue will Canada get? The other question you asked me is how widespread is this? I do not know. I do not have the statistics for how much tax is being avoided or lost. Some Department of Finance officials have indicated to me that it is extensive. I have no way of verifying that. I do not doubt it. It might very well be true, but certainly Canada would not get in a high tax jurisdiction. The marginal extra tax we get would depend on the comparative tax rates between Canada and the

projet de loi est problématique. Nous leur avons alors accordé, aux alentours de Noël, le temps de consulter le milieu de l'investissement pour trouver une solution quelconque. Avez-vous eu l'occasion de communiquer avec eux pour faire connaître vos vues, comme vous le faites ici? Ce sont des gens très raisonnables, et je suis sûr qu'ils feraient très bon accueil à une suggestion raisonnable comme celles que vous nous faites aujourd'hui.

M. Ruby : Depuis que j'ai quitté le fauteuil de la coprésidence du comité mixte, j'ai eu à l'occasion des entretiens avec de hauts fonctionnaires du ministère des Finances, mais ces entretiens étaient très officieux — dans les couloirs, par exemple. J'ai fait connaître mon opinion brièvement, mais je ne l'ai pas fait par les voies officielles.

Le sénateur Meighen : J'ai souvent l'impression que ceux qui établissent les règles ont l'habitude de créer plus de problèmes qu'ils n'en règlent. Plutôt que de se retrouver aux prises avec une ou deux difficultés, on se retrouve confrontés à cinq ou six. Je me demande si ce n'est pas la situation dans ce cas-ci.

À cet égard, vous avez dit qu'il existe un problème et que vous le reconnaissez. Le ministère a cherché à le rectifier. À quel point le problème posé par le régime de la loi actuelle est-il grave? Est-il répandu, selon vous, ou limité?

Lorsque vous répondez, pourriez-vous faire la distinction entre ce qu'on appelle un territoire à imposition élevée et un territoire à imposition faible? Je puis comprendre que l'on craint que des personnes que nous ne nommerons pas fuient vers les paradis fiscaux. Cependant, quand il est question de pays d'Europe de l'Ouest et des États-Unis, je croyais que l'interdépendance s'était pas mal bien établie au fil des ans et que très peu de gens jouaient l'un contre l'autre ou abusaient du système dans ces régions du monde. Cependant, s'il est question d'un paradis fiscal, je comprends. En dépit du caractère confus de ma question, pourriez-vous me répondre clairement?

M. Ruby : Voilà qui illustre bien une situation problématique, et la solution est plus difficile et engendre plus de problèmes que le problème initial que vous souhaitiez régler. Par « territoire à imposition élevée », il faut entendre des pays comme le Royaume-Uni, les États-Unis et la plupart des membres de l'Union européenne — en règle générale, les pays avec lesquels le Canada a signé une convention fiscale. C'est là une affirmation générale. Tous les pays avec lesquels nous avons signé une convention fiscale n'ont pas forcément des taux d'imposition élevés, mais c'est le cas de la plupart d'entre eux.

Le sénateur Meighen : Où est le problème? Se pose-t-il dans le cas des territoires à imposition faible, selon vous, ou dans tous les territoires?

M. Ruby : J'exempterais les territoires à imposition élevée de ces règles. Combien de revenu de plus le Canada en tirera-t-il? L'autre question que vous m'avez posée est de savoir à quel point le phénomène est répandu. Je l'ignore. Je n'ai pas les données statistiques qui me permettent de vous dire combien d'impôt est évité ou perdu. Certains fonctionnaires du ministère des Finances m'ont laissé entendre que le problème est très étendu. Je n'ai pas les moyens de le vérifier, mais je n'en doute pas. Il se peut fort bien que ce soit vrai, mais le Canada ne chercherait

foreign tax jurisdiction. If the foreign tax jurisdiction had rates comparable to Canada's and there was full credit and we did not have all these double tax problems, then the marginal revenue that would be raised by the fisc would be insignificant. However, in low tax jurisdictions, it would be significant.

Senator Meighen: Is there, in your tax world, an uncontroversial definition of high tax and low tax? If we set out a list of countries that we would exempt, as you suggested, because they are a high tax jurisdiction, would it create a lot of controversy because we included country X but not country Y?

Mr. Ruby: Someone's definition of comparable could be 5 per cent, and someone else could tolerate a spread of 25 per cent. It depends on your take. That is a difficult question for me to answer. Some countries have international tax systems where they have anti-avoidance rules that apply to foreign subsidiaries. They have black list and white list countries or, in the case of New Zealand, grey list countries. These are countries that are exempted from these anti-avoidance rules because they are considered to have tax rates that are comparable to the home country's jurisdiction. Other countries have done this in international tax. They have exempted certain countries because they feel their tax rates are sufficiently high and sophisticated in terms of computing the base. It is not just the rate. It is the effective tax rate and the base is computed as well as the rate. It is a tough question. Other countries have done this.

Senator Meighen: In your view, if these provisions are enacted, what about Canadian residents who set up, as you referred to in the earlier part of your presentation, a non-resident trust for the benefit of their children resident in the United States. Now they will be taxed even though the children are resident in the United States and not in Canada. What would they do to avoid that?

Mr. Ruby: They will have to go to competent authority in Canada and say, "I am double taxed, and I expect Canada to give me some relief."

Senator Meighen: And hope for the best?

Mr. Ruby: And hope for the best. I think Canada might very well offer them some relief, but they do not have any right to it. You have no legal right to it in the sense that you have a right to sue for that relief. It is up to the competent authority.

Senator Meighen: I suppose that if you did not want to take any risk, you would become a non-resident?

Mr. Ruby: Or you would not do it. These rules interfere with family planning that has no tax avoidance motive and no tax avoidance intent because of the breadth of these rules. That is why

sûrement pas à doublement imposer le revenu du particulier d'un territoire d'imposition élevée. Les rentrées fiscales marginales supplémentaires qu'il en tirerait seraient fonction des taux d'imposition comparatifs entre le Canada et le territoire d'imposition étranger. Si ce dernier a des taux comparables à ceux du Canada, qu'on en accordait le plein crédit et qu'il n'y avait pas tous ces problèmes de double imposition, le revenu marginal alors prélevé par le fisc serait insignifiant. Cependant, dans les territoires à imposition faible, il serait plus élevé.

Le sénateur Meighen : Dans votre petit monde fiscal, existe-t-il une définition non controversée d'imposition élevée et d'imposition faible? Si nous dressions comme vous le suggérez une liste de pays que nous devrions exempter parce qu'ils sont un territoire à imposition élevée, cela susciterait-il beaucoup de controverse, du fait que nous en avons inclus certains et pas d'autres?

M. Ruby : Dans certains territoires, un taux comparable serait de 5 p. 100, alors qu'ailleurs, on tolérerait un écart de 25 p. 100. Tout dépend de votre investissement. Il m'est difficile de vous répondre. Certains pays ont des régimes fiscaux internationaux comportant des règles d'anti-évitement qui s'appliquent aux filiales étrangères. Ils ont une liste noire et blanche de pays ou, dans le cas de la Nouvelle-Zélande, même une liste grise. Ce sont là les pays qui sont exemptés de ces règles anti-évitement parce qu'ils sont réputés avoir des taux d'imposition comparables à ceux du territoire des pays d'origine. D'autres pays l'ont fait en droit fiscal international. Ils ont exempté certains pays parce qu'ils estiment que leurs taux d'imposition sont suffisamment élevés et perfectionnés, en termes de calcul de la base. Il n'y a pas que le taux qui compte. L'important, c'est le taux d'imposition réel, et l'assiette est calculée de même que le taux. La question est difficile. D'autres pays l'ont fait.

Le sénateur Meighen : Selon vous, si ces dispositions étaient adoptées, qu'en serait-il des résidents canadiens qui établissent, comme vous l'avez expliqué au début de votre déclaration, une fiducie non résidente au profit de leurs enfants qui sont résidents des États-Unis. Voilà qu'ils seront désormais imposés même si leurs enfants sont résidents des États-Unis, non pas du Canada. Que feraient-ils pour éviter pareille situation?

M. Ruby : Ils devront s'adresser à l'autorité compétente au Canada et dire : « Je suis doublement imposé, et je m'attends à ce que le Canada me consente un dégrèvement ».

Le sénateur Meighen : Et espérer que tout se passe au mieux?

M. Ruby : Effectivement. Je crois que le Canada pourrait fort bien leur offrir un certain dégrèvement, mais ils n'y ont pas droit. Ce n'est pas un droit, en ce sens qu'ils pourraient poursuivre le gouvernement pour obtenir un dégrèvement. Il appartient à l'autorité compétente d'en décider.

Le sénateur Meighen : Je suppose que si vous ne souhaitiez pas prendre de risque, vous deviendriez un non-résident?

M. Ruby : Ou pas. Ces règles nuisent à la planification familiale qui n'est pas motivée par l'évitement fiscal à cause de leur portée. C'est pourquoi j'affirme qu'il faut reformuler les

I think the rules require reformulation. I do not think the tax system should interfere with legitimate business concerns or family planning concerns.

Senator Goldstein: Mr. Ruby, thank you for coming and for your enlightening remarks, which we all appreciate.

We find ourselves in a curious and difficult position. On the one hand, we all know by now that legislation, not this specific legislation but legislation like this, has been drafted and been kicked around for almost ten years now. It has de facto been presented to us pretty much for the first time in the past year or so, which causes some of us to consider that perhaps the problems that this legislation seeks to avoid are not as acute as would require bad legislation to be passed into force. If the department has not done a hell of a lot about it for eight, nine or ten years, it cannot be something that is imminent.

On the other hand, we equally find ourselves in the position as a Senate to want to avoid interfering to the extent reasonably possible with policy decisions that are made by the government of the day. We may or may not agree with the policy decisions, but the policy decisions properly belong to the government of the day. If the Canadian people find those policy decisions unacceptable, they know how to vote, and they vote well.

The second problem we have is that there is a general reluctance, certainly on my part and on the part of many others around this table and elsewhere, to have the Senate interfere with tax legislation.

We recognize that some parts of this bill are good. For instance, the film industry is anxious to have most of the provisions dealing with film tax credits put into place because they clarify many problems that the film industry has encountered.

Given all that, and recognizing that the perfect is the enemy of the good, if we could adopt Senator Meighen's approach insofar as foreign trusts are concerned, or non-Canadian trusts, and distinguish between high tax and low tax countries by way of an amendment; and if we could equally amend the areas dealing with the taxation of restrictive covenants of all kinds and limit it to the usual restrictive covenant, which is a business-related activity; while it is not the best alternative, do you think that the tax community and Canadians in the context of what I have just put to you could and should be able to live with what they have in the moment? Do you think Canadians could live with those amendments, and hope that the government will continue to look at this, as it should, and bring amendments, as it undoubtedly will?

Mr. Ruby: That is a tough question to answer in a universal sense, because I agree with you that those patches would be very helpful, both in the restrictive covenant area and the non-resident trust area. I would assume you would recommend something similar for the FIE area.

règles. Je ne crois pas que le régime fiscal devrait nuire aux préoccupations commerciales ou à la planification familiale légitimes.

Le sénateur Goldstein : Monsieur Ruby, je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation et de nous avoir fait un exposé aussi instructif, ce dont nous vous sommes tous reconnaissants.

Nous voilà dans une situation curieuse et difficile. D'une part, nous savons tous désormais que la loi, non pas la loi à l'étude mais une loi du même genre, a été rédigée et étudiée pendant presque dix ans. Elle nous a été présentée pour la première fois durant la dernière année à peu près, de sorte que certains d'entre nous se demandent si les problèmes que cherche à éviter la mesure à l'étude ne sont peut-être pas si graves qu'ils exigent l'entrée en vigueur d'une mauvaise loi. Si le ministère ne s'en est pas trop préoccupé pendant huit, neuf ou dix ans, ce n'est certes pas urgent.

D'un autre côté, au Sénat, nous voulons autant que possible éviter de nous ingérer dans les décisions politiques du gouvernement. Que nous soyons d'accord ou non à propos de ces décisions, celles-ci relèvent du gouvernement au pouvoir. Si les Canadiens les trouvent inacceptables, ils n'ont qu'à voter en conséquence et, normalement, ils font les bons choix.

Le deuxième problème, pour ma part, certes, et pour bon nombre de mes collègues, c'est que nous hésitons à faire intervenir le Sénat dans la législation fiscale.

Nous reconnaissons que certaines parties de ce projet de loi sont valables. Par exemple, l'industrie cinématographique est impatiente de voir entrer en vigueur les dispositions relatives aux crédits d'impôt pour production cinématographique puisqu'elles permettraient de régler de nombreux problèmes auxquels l'industrie est confrontée à l'heure actuelle.

Cela dit, et en tenant compte du fait que la perfection n'est pas de ce monde, si nous pouvions adopter l'approche du sénateur Meighen en ce qui concerne les fiducies étrangères ou, si vous préférez, les fiducies non canadiennes, et faire la distinction, au moyen d'un amendement, entre les pays où les impôts sont faibles et ceux où le fisc est gourmand, et si nous pouvions également modifier les sections portant sur l'imposition des clauses restrictives de toutes sortes et les limiter à la clause restrictive habituelle, c'est-à-dire une activité commerciale; bien que ce ne soit pas la meilleure solution, êtes-vous d'avis que les milieux fiscaux et les Canadiens, d'après ce que je viens de vous dire, pourraient et devraient accepter la situation actuelle? Pensez-vous que les amendements susmentionnés pourraient pallier la situation, tout en sachant que le gouvernement continuera sans doute de se pencher sur la question et proposera d'autres amendements?

M. Ruby : Il est difficile de répondre à cette question au sens universel, car je conviens que ces mesures seraient très utiles, autant pour les clauses restrictives que pour les fiducies non résidentes. J'imagine que vous recommanderiez quelque chose de semblable en ce qui a trait aux entités de placement étrangères.

Senator Goldstein: Yes.

Mr. Ruby: Those amendments that restrict the ambit and scope of the legislation that pertains to those areas are helpful. That would be my second choice. That would not be my first choice, because there is a concern that once you make those amendments, then this legislation will not be revisited for quite some time. The fundamental problems will remain, but they will be more contained, so yes, I would endorse what you recommend. If you could properly restrict and narrow the focus these rules and get the impenetrable language out of there, it would be helpful.

Senator Massicotte: We have heard testimony from the Caisse Populaire on the personal side with the proposed legislation that one would not be able to withdraw from RRSPs given the nature of the entity they represent. We heard a summary from our chair. Are you aware of this problem?

Mr. Ruby: No, I have not studied this problem.

The Chair: Are there any further questions for Mr. Ruby? Sir, you can see we are very interested in what you have had to say. I think Senator Goldstein might have gotten close to it. "Perfection is the enemy of the good." We will do our best. Could we call you if we need some clarification on any of your ideas?

Mr. Ruby: Yes.

The Chair: You have painted with a bit of a broad brush, unfortunately, and therefore it is not too easy to accept your proposals.

Mr. Ruby: My proposals are broad because they go to what I believe are the fundamental problems with the legislation and why, in part, we have such complicated, incomprehensible rules. We started out with an approach that I think is flawed and then we have to shore it up.

The Chair: Thank you.

Honourable senators, we are very pleased to have before us two well-known experts in the field of fiscal matters. In particular, we welcome Mr. Paul K. Tamaki, Chair of the National Taxation Law Section of the Canadian Bar Association and Co-Chair of the Canadian Institute of Chartered Accountants and Canadian Bar Association Joint Committee on Taxation. I was fortunate to be a partner of Mr. Tamaki's late father, George Tamaki, who was a legend in Canadian tax law matters. I am told that the nut does not fall that far from the tree and that Paul has followed brilliantly in his father's footsteps. It is a privilege to have you before us today, sir, as well as Bruce Harris, who is also well known in this field, who is an eminent member of the CA profession. He is Co-Chair of the Canadian Institute of chartered Accountants/Canadian Bar Association Joint Committee on Taxation.

Le sénateur Goldstein : Tout à fait.

M. Ruby : Ces amendements visant à limiter l'étendue et la portée des dispositions qui s'appliquent à ces secteurs sont également utiles, mais il reste que ce serait mon deuxième choix. Ce ne serait pas mon premier choix, puisque lorsqu'on apporte ces modifications, il y a toujours la crainte qu'on ne révise pas la mesure législative avant longtemps. Les problèmes fondamentaux demeureront, mais ils seront plus circonscrits, donc oui, j'appuierais votre recommandation. Ce serait bien que vous puissiez limiter adéquatement le champ d'application de ces règles et supprimer tout ce qui est impénétrable.

Le sénateur Massicotte : Nous avons recueilli le témoignage des représentants de la caisse populaire, et ceux-ci nous ont dit qu'aux termes du présent projet de loi, les gens seraient incapables de retirer l'argent de leurs REER compte tenu de la nature de l'entité qu'ils représentent. Nous avons entendu un résumé de notre président. Êtes-vous au courant de ce problème?

M. Ruby : Non, je ne me suis pas penché là-dessus.

Le président : Y a-t-il d'autres questions pour M. Ruby? Monsieur, vous pouvez constater que nous sommes très intéressés par vos propos. Je pense que le sénateur Goldstein a visé juste lorsqu'il a dit que la perfection n'était pas de ce monde. Nous ferons de notre mieux. Pourrions-nous communiquer avec vous si nous avons besoin de certains éclaircissements sur vos idées?

M. Ruby : Absolument.

Le président : Vous avez brossé un tableau plutôt global, malheureusement, et par conséquent, ce n'est pas facile d'accepter vos propositions.

M. Ruby : Mes propositions sont vastes parce qu'elles s'appliquent aux problèmes fondamentaux de la mesure législative et aux règles incompréhensibles et compliquées que nous avons actuellement. Nous avons commencé par une approche qui, selon moi, est déficiente, et nous devons maintenant la renforcer.

Le président : Merci.

Honorables sénateurs, je suis heureux de vous présenter deux experts réputés dans le domaine fiscal. Nous accueillons aujourd'hui M. Paul K. Tamaki, président de la Section nationale de droit fiscal de l'Association du Barreau canadien et coprésident du Comité mixte sur la fiscalité de l'Association du Barreau canadien et de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. J'ai eu la chance de m'associer au défunt père de M. Tamaki, George Tamaki, une sommité en droit fiscal canadien. On m'a dit que Paul avait suivi avec brio les traces de son père; tel père, tel fils. C'est un privilège que de vous avoir avec nous aujourd'hui, monsieur, ainsi que Bruce Harris, éminent comptable agréé, également très connu dans le milieu. Il copréside le Comité mixte sur la fiscalité de l'Association du Barreau canadien et de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

You two gentlemen work together as co-chairs of this very important committee. We appreciate your coming here as we are hopefully winding down our hearings on this massive piece of legislation that has caused much-perplexed afterthought by all of us. We are trying to do it in a sober way.

Paul K. Tamaki, Chair, National Taxation Law Section, Canadian Bar Association, and Co-Chair, Canadian Institute of Chartered Accountants/Canadian Bar Association, Joint Committee on Taxation: Thank you, Mr. Chair and honourable senators. We are very pleased to appear before the committee today at your invitation.

We are here, as the chair has said, as co-chairs of the Joint Committee on Taxation of the Canadian Bar Association and the Canadian Institute of Chartered Accountants. I am a partner at the law firm of Blake, Cassels & Graydon LLP in Toronto and my friend Bruce Harris is a partner in the accounting firm of PriceWaterhouseCoopers LLP.

The joint committee is made up of tax accountants and tax lawyers who are members of the CICA and the Canadian Bar Association. There are approximately 11 members from each profession so there are approximately 22 in total.

Bruce Harris, Co-Chair, Canadian Institute of Chartered Accountants/Canadian Bar Association, Joint Committee on Taxation: The primary objective of the joint committee is to have income tax legislation that is workable, understandable and fair. We address drafting issues, not matters of overall tax policy. We do not represent a particular group of taxpayers. We provide technical comments on proposed amendments to the Income Tax Act and raise technical concerns in existing legislation. For the most part, our input is by way of written submissions and meetings with the Department of Finance or the Canada Revenue Agency. These submissions are public. We would like to say for the record that we enjoy an open working relationship with the Department of Finance and, in particular, the officials with the Legislative Division of the Tax Policy Branch.

Bill C-10 has a long history. Part 1 contains the non-resident trusts and foreign investment entity rules. This first appeared in draft legislation in 2000. Part 2 contains the so-called technical amendments to the Income Tax Act. Part 3 relates to bijuralism, a concept that the Canadian Bar Association certainly supports in principle and that, as far as we know, is non-controversial. Our comments today focus largely on Part 1.

The joint committee has written 12 letters and submissions on the non-resident trusts and foreign investment entity proposals since 2000, including eight extensive submissions to the Department of Finance on various versions of the draft legislation. We have provided the chair with a copy of these

Ces deux messieurs coprésident ce comité très important. Nous vous remercions d'avoir accepté de comparaître à l'issue, espérons-le, de nos audiences sur ce projet de loi massif qui a suscité beaucoup d'interrogations au sein de tout le comité. Nous essayons de l'aborder de manière pondérée.

Paul K. Tamaki, président de la Section nationale de droit fiscal de l'Association du Barreau canadien et coprésident du Comité mixte ABC-ICCA sur la fiscalité : Merci, monsieur le président et honorables sénateurs. C'est avec plaisir que nous avons accepté de témoigner devant votre comité aujourd'hui.

Nous sommes venus à titre de coprésidents du Comité mixte sur la fiscalité de l'Association du Barreau canadien et de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Je suis associé du cabinet d'avocats Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. Bruce Harris est associé en fiscalité du cabinet comptable PriceWaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Notre comité est constitué de comptables fiscalistes et d'avocats-fiscalistes membres de l'Institut Canadien des Comptables Agréés ou de l'Association du Barreau canadien. Chacune des deux professions y est normalement représentée par 11 membres. Nous sommes donc environ 22 au total.

Bruce Harris, coprésident du Comité mixte ABC-ICCA sur la fiscalité : Le comité a pour objectif premier de s'assurer que la législation fiscale est applicable, compréhensible et équitable. Nous nous penchons sur des questions de rédaction et non sur des questions touchant la politique fiscale globale. Nous ne représentons pas un groupe particulier de contribuables. Nous fournissons des commentaires techniques sur les modifications proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu, et nous soulevons les points d'ordre technique qui nous préoccupent dans les lois en vigueur. La plupart du temps, nous exprimons nos commentaires dans des mémoires écrits ou lors de rencontres avec des représentants du ministère des Finances ou de l'Agence de revenu du Canada. Nos mémoires sont rendus publics. Nous souhaitons préciser que notre relation de travail avec le ministère des Finances, et en particulier avec les représentants de la Direction de la politique de l'impôt, Division de la législation de l'impôt, se caractérise par l'ouverture.

Le projet de loi C-10 a une longue histoire. La Partie 1 renferme les dispositions visant les fiducies non résidentes (FNR) et les entités de placement étrangères. Ces dispositions ont été présentées pour la première fois en 2000 dans une mesure législative. La Partie 2 contient des modifications dites « techniques » touchant la Loi de l'impôt sur le revenu. La Partie 3 porte sur le bijuridisme, un concept que l'Association du Barreau canadien appuie assurément en principe et qui, à notre connaissance, ne prête pas à controverse. Nos commentaires d'aujourd'hui portent, dans une large mesure, sur la Partie 1.

Depuis 2000, le comité mixte a rédigé 12 lettres et mémoires sur les propositions visant les fiducies non résidentes et les entités de placement étrangères, dont huit mémoires détaillés à l'intention du ministère des Finances au sujet de diverses versions des propositions législatives. Le président a reçu copie de ces

submissions. They are highly technical and we do not intend to take you through them, but they do give you an idea of the effort our committee has devoted to these proposals.

One of our committee's first comments on the legislation was the overall complexity and the concern that taxpayers would have difficulty in comprehending and complying with it. Our submissions have included most of the matters raised by previous witnesses before this committee.

We have had several meetings and conversations with Department of Finance officials to discuss these provisions. A number of our recommendations are reflected in Bill C-10. Other concerns have not yet been resolved. We have continued to meet with finance officials to discuss our concerns. Our most recent meeting was on April 1, 2008.

Mr. Tamaki: We would like to highlight two points in our latest discussion with finance officials on the non-resident trust legislation. First is the application of the NRT rules to legitimate investments in offshore commercial trusts. Second is the application of these provisions to so-called dual resident trusts.

You have heard a number of submissions why tax exempt pension funds require an exemption from the application of the non-resident trust rules. You have heard their representatives describe these rules as unworkable. We understand that representatives of the pension funds have received comfort letters which appear to satisfy their concerns.

We think taxable investors and tax exempts who are not covered by the comfort letter have the same legitimate reasons for wanting to make the same international investments, namely diversification and enhanced returns on their investment. However, the same NRT tax issue that has created problems for the tax exempt entities also apply to these investors.

We can see the benefit of a targeted exemption that allows tax exempt investors to avoid having to deal with the NRT provisions entirely. However, if Bill C-10 is problematic for those tax exempt investors, it is equally problematic for other investors.

In our discussions with the Department of Finance officials, we discussed possible ways to address our concerns. I think the problem is reflected in your committee's exchanges with the department's officials when they appeared in December.

The Department of Finance is concerned about a type of tax planning whereby certain taxpayers are transferring property to offshore trusts in a manner in which future income or appreciation from the property is not taxed in Canada even

mémoires. Leur contenu est très technique, et nous n'avons pas l'intention d'y revenir avec vous aujourd'hui. Toutefois, ils vous donnent une idée du travail que notre comité a consacré à ces mesures législatives.

L'un des tout premiers commentaires que nous avons formulés sur ces dispositions avait trait à leur complexité d'ensemble et à la crainte que les contribuables éprouvent de la difficulté à les comprendre et à s'y conformer. Nos mémoires font état de la plupart des questions soulevées par les témoins qui ont comparu précédemment devant le comité permanent.

Nous avons tenu plusieurs rencontres et entretiens avec des représentants du ministère des Finances pour discuter des dispositions proposées. Un certain nombre de nos recommandations ont trouvé écho dans les dispositions du projet de loi C-10, tandis que d'autres préoccupations subsistent. Nous avons continué de tenir des rencontres avec les représentants du ministère des Finances pour discuter de nos préoccupations, la plus récente ayant eu lieu le 1^{er} avril dernier.

M. Tamaki : Nous aimerions souligner deux points dont il a été traité lors de nos plus récents entretiens avec les représentants du ministère des Finances. Nous avons discuté de deux aspects des dispositions visant les fiducies non résidentes : premièrement, l'application des règles en cause aux placements légitimes dans des fiducies commerciales à l'étranger et, deuxièmement, l'application des dispositions à ce que l'on appelle les fiducies ayant double résidence.

Un certain nombre de mémoires vous ont été présentés, expliquant pourquoi les caisses de retraite exonérées d'impôt demandaient à être exemptées de l'application des dispositions visant les FNR. Vous avez entendu qualifier les dispositions actuelles d'inapplicables. Nous avons appris que les représentants des caisses de retraite avaient reçu des lettres d'intention qui semblent avoir apaisé leurs inquiétudes.

Les investisseurs imposables et les contribuables exonérés d'impôt qui ne sont pas couverts par les lettres d'intention veulent faire les mêmes placements à l'étranger pour les mêmes motifs légitimes : diversification et recherche de rendement. Cela dit, les questions de fiscalité des FNR qui ont occasionné des problèmes aux entités exemptes d'impôt touchent aussi ces investisseurs.

Nous percevons l'avantage d'une disposition ciblée permettant aux contribuables exonérés d'impôt d'échapper aux dispositions sur les FNR. N'empêche que si le projet de loi C-10 pose problème aux contribuables exempts d'imposition, il pose également problème aux autres investisseurs.

Lors de nos récentes discussions avec des représentants du ministère des Finances, nous avons analysé différentes solutions permettant de dissiper nos préoccupations. Le problème qui se pose a été mentionné dans les échanges que votre comité a eus avec les représentants du ministère des Finances lors de leur comparution en décembre dernier.

Le ministère des Finances s'inquiète d'un procédé de planification fiscale consistant, pour certains contribuables, à transférer des biens à une fiducie située à l'étranger, de sorte que l'appréciation future de ces biens n'est pas imposée au Canada,

though the funds make their way back to a Canadian. An example of this is the so-called “international estate freeze” whereby the future growth in a family business corporation is transferred to a foreign trust that is not taxable in Canada.

The Department of Finance agrees that there should be an exemption for legitimate investments in foreign commercial trusts. That is the intended purpose of the exemption in paragraph (h) of the definition of “exempt foreign trust” in subsection 94(1). This is one of the matters that Mr. Marley spoke about before your committee in May.

The concern we have with the wording of the current exemption is that international investments are typically structured to suit the widest group of investors and to provide flexibility regarding the type of investment structures that the fund can use around the world. Canadian investors form a relatively small part of the potential investors in the funds. As a result, it is not surprising that most investment funds are not structured with the Canadian tax laws in mind.

In particular, many foreign funds give the fund administrator broad discretion in structuring underlying investments in the fund. Some of these underlying structures could offend the technical language of the exemption for commercial trusts in paragraph (h) of the definition of “exempt foreign trust” in subsection 94(1).

These possible structures created by the foreign funds could be problematic although it is unreasonable to think that the fund could be used to carry out an international estate freeze. If there is a risk that the fund will be an NRT and the fund is aware of the risk, the fund will probably not permit Canadian investors. Even worse, if the fund is not aware of the risk and has Canadian investors, the fund and its investors may be exposed to a very significant tax.

We have brought these concerns to the Department of Finance’s attention and we believe they understand our concerns. However, apart from their comfort letters issued to the exempt funds, they have not given us any indication that they agree further modifications should be made. Their primary concern is that any changes to allow investments by other entities could be used to facilitate international estate freezes. The result is that Bill C-10 does not go far enough to make the provisions workable for these investors in offshore commercial trusts.

Mr. Harris: Another area we have discussed with the Department of Finance officials is the application of the rules to dual resident trusts. These are trusts that are potentially taxable in two countries. For example, a trust may be subject to tax as a resident of the United States because that is where the trust assets are administered. The same trust may be deemed to be resident in

même si les montants finissent par revenir entre les mains d’un Canadien. Il peut s’agir, par exemple, d’un gel successoral à l’étranger, permettant de transférer la croissance future d’une entreprise familiale par actions à une fiducie qui n’est pas imposable au Canada.

Le ministère des Finances convient du bien-fondé d’exonérer d’impôt les placements légitimes effectués dans des fiducies commerciales à l’étranger, d’où l’exemption prévue à l’alinéa h) de la définition de « fiducie étrangère exempte » au paragraphe 94(1). C’est l’un des sujets qu’a abordés M. Marley lors de sa comparution devant votre comité en mai dernier.

Ce qui nous préoccupe, dans la formulation de cette exemption, c’est que les fonds de placement internationaux sont normalement structurés de façon à convenir au plus large éventail d’investisseurs possible et à permettre une certaine souplesse dans le choix des structures de placement dans le monde. Les investisseurs canadiens constituent une fraction relativement minime des investisseurs potentiels dans ces fonds. Il n’est donc pas étonnant que la plupart des fonds de placement ne tiennent guère compte de la législation fiscale canadienne lorsqu’ils adoptent une structure.

En particulier, dans bon nombre de fonds étrangers, l’administrateur dispose d’une grande latitude pour structurer les placements du fonds. Il se pourrait que certaines des structures sous-jacentes ne respectent pas à la lettre les critères techniques requis pour bénéficier de l’exemption dont jouissent les fiducies commerciales conformément à l’alinéa h) de la définition de « fiducie étrangère exempte » au paragraphe 94(1).

Ces structures créées par les fonds étrangers pourraient s’avérer problématiques même s’il serait absurde d’imaginer qu’un tel fonds puisse être utilisé pour effectuer un gel successoral à l’étranger. S’il existe un risque que le fonds constitue une FNR et que les responsables du fonds en sont conscients, il est probable qu’ils ne permettront pas aux Canadiens d’y investir. Pire encore, si le fonds n’est pas conscient de ce risque et qu’il compte des investisseurs canadiens, le fonds et ses investisseurs s’exposent à payer des montants d’impôt très importants.

Nous avons attiré l’attention du ministère des Finances sur ces sujets d’inquiétude. À notre avis, il comprend nos préoccupations. En revanche, mises à part les lettres de confort adressées aux caisses de retraite exonérées d’impôt, il ne nous a donné aucun signe annonciateur de modifications supplémentaires. Cela s’explique par le fait que le ministère redoute avant tout qu’à la suite de la moindre modification, ces entités puissent servir à effectuer des gels successoraux à l’étranger. Il en résulte que le projet de loi C-10 ne va pas assez loin pour rendre l’investissement dans des fiducies commerciales à l’étranger réalisable.

M. Harris : Autre point que nous avons abordé avec les représentants du ministère des Finances : l’application des règles aux fiducies ayant double résidence. Il s’agit de fiducies qui risquent d’être imposables dans deux pays. Par exemple, une fiducie peut être soumise à l’impôt à titre de résidente des États-Unis, parce que c’est là que ses actifs sont administratifs. La

Canada and subject to Canadian tax on its worldwide income under the NRT rules, simply because a Canadian has contributed property to the trust.

This can lead to Canadian taxation of bona fide family trust arrangements and can lead to double taxation. Mr. Charles Gagnon of Stikeman Elliott discussed this when he appeared before you in December. We discussed these matters with the Finance Department. Their concern is that not taxing the trust would open the door to international estate freezes or similar plans that would allow Canadians to avoid tax. Our concern is that the proposed rules do not adequately address the dual resident trust tax issues that can arise from legitimate family arrangements.

Part 2 of Bill C-10 is so-called "technical amendments" to the Income Tax Act. Many of these changes first appeared in draft form in December 2002. Some are purely technical in nature and some are favourable to the taxpayer. The joint committee has also made submissions on many of these amendments. For your information, we have tabled that as part of our submission.

The Chair: Have you provided it to our clerk?

Mr. Harris: Yes.

Mr. Tamaki: It is that brick you see in front of your clerk.

Mr. Harris: As with most of our submissions, some points have been addressed and others have not. Nevertheless, we will continue our discussions with Department of Finance officials in an effort to make the Income Tax Act more workable, more understandable and fairer.

The Chair: Thank you gentlemen for your thoughtful presentation on this very complicated subject. For the record, since you have mentioned Part 3 of the act, the issue of bijuralism is not something we have brought to our attention by others. You say you agree with the concept. I understand that it has to do with uniformity of law in Canada, et cetera. For the record, could you outline the concept and what it means to you?

Mr. Tamaki: I am afraid there is not much more that I can say. The reason we said it was that the Canadian Bar Association agrees with it for the record. Unfortunately, it is not an area with which the joint committee has had to deal. Although we deal with technical matters, this is quite technical and has not raised any tax issues in and of itself. We can see the need for it and the Canadian Bar Association agrees with it in principle, but I do not have any more to say on the matter.

Mr. Harris: I have nothing further to say on the subject.

même fiducie peut être présumée résidente du Canada et soumise à l'impôt canadien sur son revenu mondial en application des règles sur les FNR, simplement parce qu'un Canadien a effectué un apport à la fiducie.

Il peut en résulter une double imposition. M. Charles Gagnon de Stikeman Elliott a traité du sujet lors de sa comparution devant vous en décembre. Nous avons parlé de cette question de double imposition avec le ministère des Finances. Celui-ci craint que la non-imposition de telles fiducies ouvre la porte à des gels successoraux à l'étranger ou à des arrangements similaires qui permettraient aux Canadiens de se soustraire à l'impôt. Ce qui, de notre côté, nous préoccupe, c'est que dans certains cas, les règles proposées ne permettent pas de remédier aux problèmes de la double imposition découlant d'arrangements familiaux conclus de bonne foi.

La Partie 2 du projet de loi C-10 est constituée par les modifications dites « techniques » touchant la Loi de l'impôt sur le revenu. Nombre de ces modifications ont été présentées sous forme d'avant-projet de loi en décembre 2002. Certaines sont de nature purement technique; certaines sont favorables aux contribuables. Le comité mixte a également présenté des mémoires sur plusieurs de ces modifications techniques. À titre indicatif, nous avons également déposé auprès de vous cette correspondance.

Le président : L'avez-vous transmise à notre greffière?

M. Harris : Oui.

M. Tamaki : C'est la brique qui se trouve devant votre greffière.

M. Harris : Comme dans le cas de la plupart de nos mémoires, certains points ont été réglés, d'autres non. Néanmoins, nous poursuivrons notre dialogue avec les représentants du ministère des Finances dans le but d'améliorer l'applicabilité, la compréhensibilité et l'équité de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le président : Merci, messieurs, pour votre exposé réfléchi sur ce sujet des plus compliqués. Étant donné que vous avez fait mention de la Partie 3 de la loi, sachez que la question de bijuridisme n'est pas quelque chose qui a été soulevé par les autres témoins. Vous dites que vous adhérez au concept. Je crois savoir que c'est entre autres en raison de l'uniformité des lois au Canada. Aux fins du compte rendu, pourriez-vous nous exposer le concept en question et nous dire ce qu'il représente pour vous?

M. Tamaki : Je crains qu'il n'y ait pas d'autre chose à ajouter. Nous avons simplement voulu préciser que l'Association du Barreau canadien appuyait ce concept. Malheureusement, ce n'est pas un domaine sur lequel le comité mixte a dû se pencher. Bien que nous nous intéressions aux questions techniques, celles-ci n'ont pas soulevé de questions fiscales en tant que telles. Nous pouvons comprendre sa nécessité, et l'Association du Barreau canadien souscrit en principe à l'idée, mais je n'ai pas autre chose à dire sur le sujet.

M. Harris : Moi non plus.

Senator Massicotte: I have read your presentation. You raised the issue of comfort letters and why some investors would get protection and not others. Why only foreign exempt institutions?

You have met with the Department of Finance and they have not made the amendments although you think they understood the issue. Can you speculate whether it is because they do not see this as an issue or is it strictly a political timing issue?

Mr. Tamaki: The basic concern is that they are concerned with international estate freezes, to give a short-form name to it. I think they see our concerns but they are worried that if they make changes it opens up the door to these estate freezes.

I believe there is a middle ground that can be achieved, where we satisfy everyone's concerns. Unfortunately, I am not sure they agree with it. At this point, they certainly have not made any indication that they think so much of the other concerns that they are willing to seriously deal with it. That is not to say they will not. Even if this bill passes, we, as the joint committee, will continue to press them on matters that we feel need attention.

Mr. Harris: I agree with Mr. Tamaki's comments. My sense from when we met with them was that they acknowledged our concern but that their prime concern was these international freezes — trying to ensure that you could not circumvent the rules they were trying to draft if they narrowed their scope.

Senator Massicotte: Are these international freezes current today? Is there a problem? Are people avoiding paying what they consider the proper share of tax by these international estate freezes?

Mr. Harris: I would say that in the last number of years while these rules have been outstanding, given the expectation that they would be enacted some day — because they have been around in draft form since 2000 — I would be surprised if any international estate freezes have taken place since that time.

Senator Massicotte: Is that because of the threat of this legislation coming on?

Mr. Harris: Yes.

Senator Massicotte: In your own practice, have you seen any international tax estate freezes?

Mr. Harris: No.

Mr. Tamaki: I have not seen any at all.

Senator Massicotte: They are obviously giving comfort letters, which means they are proposing amendments to come. With the institutional investor, I guess they will be amending the definition of "exempt." Is that how they will get there?

Mr. Tamaki: I think that is correct.

Le sénateur Massicotte : J'ai lu votre mémoire. Vous avez soulevé la question des lettres de confort et le fait que certains investisseurs bénéficieraient d'une protection et d'autres pas. Pourquoi seulement les fiducies étrangères exemptes?

Vous avez rencontré les représentants du ministère des Finances et, bien qu'ils n'aient apporté encore aucune modification, vous dites qu'ils ont compris vos préoccupations. À votre avis, est-ce parce qu'ils ne considèrent pas cela comme un problème ou s'agit-il strictement d'une question de calendrier politique?

M. Tamaki : Au fond, ils sont préoccupés par les gels successoraux à l'étranger. Je pense qu'ils sont sensibles à nos préoccupations mais qu'ils craignent qu'en apportant ces changements, ils ouvrent la porte à ces gels à l'étranger.

Je crois que nous pourrions trouver un terrain d'entente, où toutes les parties seraient satisfaites. Malheureusement, j'ai bien peur que le ministère ne soit pas de cet avis. À l'heure actuelle, il n'a aucunement indiqué qu'il entendait se pencher sérieusement sur les autres préoccupations, mais cela ne veut pas dire qu'il ne le fera pas. Même si ce projet de loi est adopté, notre comité mixte continuera de le presser d'examiner ces questions qui, selon nous, méritent qu'on y accorde une attention particulière.

M. Harris : Je suis d'accord avec M. Tamaki. Lorsque nous avons rencontré les représentants, j'ai également senti qu'ils étaient réceptifs à nos inquiétudes, mais que les gels successoraux à l'étranger demeuraient leur priorité; ils voulaient s'assurer qu'on ne puisse pas contourner les règles s'ils limitaient leur portée.

Le sénateur Massicotte : A-t-on actuellement recours à des gels successoraux internationaux? Est-ce que cela pose problème? Est-ce que des gens s'en servent pour éviter de payer les impôts qu'ils auraient dû verser?

M. Harris : Je dirais qu'au cours des dernières années, comme les règles en question sont en suspens et qu'on s'attend à ce qu'elles soient mises en œuvre un jour ou l'autre — parce qu'elles existent sous forme d'ébauche depuis 2000 —, je serais surpris si on avait eu recours à ce genre de gel dernièrement.

Le sénateur Massicotte : Est-ce parce que l'on craint que cette loi ne soit mise en vigueur?

M. Harris : Oui.

Le sénateur Massicotte : Dans votre pratique, avez-vous déjà été témoin de l'utilisation de gels successoraux internationaux?

M. Harris : Non.

M. Tamaki : Je n'en ai jamais vu.

Le sénateur Massicotte : Le ministère distribue apparemment des lettres de confort, ce qui signifie qu'il propose des amendements à venir. Pour les investisseurs institutionnels, j'imagine qu'il va modifier la définition du terme « exemption ». Est-ce ainsi que le ministère va procéder?

M. Tamaki : Je crois que c'est bien cela.

Senator Massicotte: You are saying that exemption should also apply to bona fide investors who are not trying to avoid taxes but being creative in dealing with their succession or other family issues.

Mr. Tamaki: I am not sure that everyone needs the same exemption that the pension funds have asked for and apparently have been promised. I would guess for taxables, there may be other concerns that the Department of Finance feels need to be addressed.

Senator Massicotte: How would you address your issue? What amendment would you propose?

Mr. Tamaki: That is a difficult question. I do not want to get too much into the complexities of the amendment of the rules, but I guess some of these complexities have been spoken to by other witnesses. However, there are two types of exemptions for commercial investments in foreign trusts. One is for what you might call widely held foreign trusts, which have more than 150 beneficiaries.

They are problematic for the tax exempts and, therefore, also for the taxables. We think fairly targeted amendments can be made to make the provisions much more workable — nothing is perfect, but much more workable — for regular investors.

The other exclusion, which deals with funds with under 150 beneficiaries, is a much more difficult exemption to comply with. I could make a recommendation to cure the issue from the point of view of the taxable investors, but I would expect that the Department of Finance would say if you do that, you open the door to international estate freezes.

Senator Massicotte: The previous witness said this is so faulty, difficult to comprehend and unwieldy, we should eliminate it completely and start from scratch, using a more macro-approach, saying what is my objective and how do I get there. Do you share those views?

Mr. Harris: Our view — and I will let Mr. Tamaki speak on his account — is we think target amendments on the NRT side would be appropriate.

Senator Massicotte: How about the FIE?

Mr. Harris: It is a complex piece of legislation. My perspective is that targeted amendments would be necessary. That is my view. I will say that on a number of occasions, I have had colleagues speak to me and they say that these rules are so complicated that they have difficulty trying to figure out what they mean.

Senator Massicotte: You would not scrap them, you would try to fix the problem, is that right?

Mr. Harris: My perspective would be to try to fix the areas that cause the uncertainty, yes.

Le sénateur Massicotte : Vous dites que l'exemption devrait aussi s'appliquer aux investisseurs de bonne foi qui n'essaient pas d'éviter de payer des impôts, mais plutôt de faire preuve de créativité dans le traitement de leur succession et d'autres questions familiales.

M. Tamaki : Je ne suis pas persuadé que tout le monde doit avoir droit à la même exemption que celle qu'ont demandée et obtenue, sous forme de promesse, les administrateurs de régimes de retraite. Je crois que le ministère des Finances a d'autres préoccupations par rapport aux personnes assujetties à l'impôt.

Le sénateur Massicotte : Comment régleriez-vous ce problème? Quels amendements proposeriez-vous?

M. Tamaki : C'est une question difficile. Je ne veux pas donner dans les détails techniques, mais je crois que certains ont déjà été mentionnés par d'autres témoins. Je peux toutefois vous dire qu'il existe deux types d'exemption pour les investissements commerciaux dans des fiducies étrangères. Il y a notamment ce que l'on pourrait appeler les fiducies étrangères à participation multiple, qui comptent plus de 150 bénéficiaires.

Elles posent problème pour les personnes exonérées d'impôt et, par le fait même, pour celles qui y sont assujetties. Nous croyons que des amendements bien ciblés pourraient être faits pour que les dispositions soient beaucoup plus faciles d'application — rien n'est parfait, mais il est possible de les améliorer — pour les investisseurs réguliers.

L'autre exclusion, qui porte sur les fiducies comptant moins de 150 bénéficiaires, est une exemption comportant des conditions beaucoup plus difficiles à satisfaire. Je pourrais faire une recommandation qui permettrait de régler le problème pour ce qui est des investisseurs assujettis à l'impôt, mais je crois que le ministère des Finances dirait qu'en agissant ainsi, on ouvrirait la porte aux gels successoraux internationaux.

Le sénateur Massicotte : Le témoin précédent a affirmé que le projet de loi était tellement lacunaire, difficile à comprendre et compliqué pour rien qu'il faudrait tout recommencer à zéro, en utilisant une approche beaucoup plus globale et en établissant des objectifs clairs avant de déterminer par quel moyen les atteindre. Êtes-vous aussi de cet avis?

M. Harris : Selon nous, et je céderai la parole à M. Tamaki, il serait approprié de faire des amendements ciblés pour ce qui est des fiducies non résidentes.

Le sénateur Massicotte : Et qu'en est-il des entités de placement étrangères?

M. Harris : C'est une loi compliquée. Je crois que des amendements ciblés sont nécessaires. C'est mon opinion personnelle. Il arrive souvent que des collègues me disent que ces règles sont tellement complexes qu'ils ont de la difficulté à comprendre ce qu'elles veulent dire.

Le sénateur Massicotte : Vous ne les supprimeriez pas, mais vous tenteriez de régler le problème; est-ce exact?

M. Harris : Selon moi, il vaudrait mieux corriger les passages qui suscitent de l'incertitude, oui.

Senator Massicotte: Obviously, a starting point is that the Department of Finance does not think GAAR is adequate. In other words, there are still some interpretation problems and therefore there is a need for legislation. Do you agree with that objective — or do you think it was completely unnecessary?

Mr. Harris: GAAR is a very broad rule. In the shifting sands of how courts, including the Supreme Court of Canada, will interpret legislation, I think that the Department of Finance, as well as the tax experts, have difficulty trying to grapple with when something is subject to GAAR and when not. I cannot speak for the Department of Finance, but I suspect they felt it was necessary to put these amendments in because of some uncertainty as to whether GAAR would apply to those types of arrangements in all cases.

Senator Massicotte: Obviously, there is a concern. Last week, we had witnesses on the RRSP side. I do not know if you are aware of the issue, but the caisse populaire, given the legislation in Quebec, is cooperative. The opinion they expressed is the legislation, as proposed, would not permit RRSP investors to withdraw funds from their RRSPs. Are you aware of that and do you share that opinion?

Mr. Harris: I first became aware of it in reading the minutes of last week. I do not believe our committee has addressed that issue in recent times. I would have to go back and check whether they looked at before, but I do not believe so.

Senator Massicotte: Is it because you do not agree with the opinion?

Mr. Harris: We have not studied the issue.

Mr. Tamaki: That is correct. We were not aware of that issue.

Senator Jaffer: If I understood, you responded to Senator Massicotte by saying there should be targeted amendments. The earlier witness made suggestions that there be a consultative committee to look at it. Were you thinking of doing it through a committee or how were you thinking of the targeted amendments?

Mr. Harris: I was not really thinking of the process of how to make those targeted amendments. That would be one alternative. Our committee will continue to work with the Department of Finance to try to make the rules, as we see, fairer and easier for taxpayers to comply with. I had not decided in my own mind whether we needed a separate committee. It is something that perhaps could be considered. I would not discard it.

Mr. Tamaki: I heard Mr. Ruby say, in essence, that he would like to scrap the whole thing and start with a clean sheet of paper. I do not think there is any question that we would end up with more than one sheet of paper after the exercise is over. I am not convinced that result would be that much better than what we have. We certainly hope so.

Le sénateur Massicotte : On constate que le ministère des Finances ne considère pas la règle générale antiévitement comme adéquate. Autrement dit, on éprouve encore des difficultés avec l'interprétation des règles; il est ainsi nécessaire d'adopter une loi à cet égard. Êtes-vous d'accord ou croyez-vous que c'est complètement inutile?

M. Harris : La RGAE a une portée très vaste. La façon dont les tribunaux, y compris la Cour suprême du Canada, interprètent la loi peut varier d'une fois à l'autre, et je crois que les gens du ministère des Finances, de même que les fiscalistes, ont du mal à déterminer si une mesure est assujettie ou non à la RGAE. Je ne peux pas parler pour le ministère des Finances, mais j'ai l'impression qu'on a voulu faire ces amendements afin de dissiper les incertitudes quant à l'applicabilité de la RGAE à ce type de mécanisme dans toutes les circonstances.

Le sénateur Massicotte : Apparemment, cela occasionne des préoccupations. La semaine dernière, nous avons reçu des témoins qui nous ont parlé des REER. Je ne sais pas si vous êtes au courant du problème, mais le Mouvement des caisses populaires est considéré, en vertu des lois québécoises, comme une coopérative. Selon ces témoins, la loi, telle que proposée, ne permettrait pas aux investisseurs de retirer des fonds de leurs REER. Êtiez-vous au courant de la situation et partagez-vous la même opinion?

M. Harris : La première fois que j'en ai entendu parler, c'est en lisant le procès-verbal de la réunion de la semaine dernière. Je ne crois pas que notre comité se soit penché sur cette question récemment. Je peux vérifier, mais j'en doute.

Le sénateur Massicotte : Est-ce parce que vous n'êtes pas de cet avis?

M. Harris : Nous n'avons pas étudié la question.

M. Tamaki : C'est exact. Nous n'étions pas au courant de la problématique.

Le sénateur Jaffer : Si je ne m'abuse, vous avez indiqué au sénateur Massicotte qu'il devrait y avoir des amendements ciblés. Le témoin que nous avons reçu plus tôt a suggéré qu'un comité consultatif examine la question. Pensez-vous qu'un comité doit se pencher sur la question, ou comment envisagez-vous l'établissement de ces amendements ciblés?

M. Harris : Je n'ai pas vraiment réfléchi au processus en tant que tel. C'est une option parmi d'autres. Notre comité continuera à travailler avec le ministère des Finances pour essayer de rendre les règles plus justes et d'adoucir les conditions pour les contribuables. Je ne m'étais pas demandé si nous avions besoin d'un comité distinct. C'est une solution à envisager. Je ne l'écarterais pas.

M. Tamaki : J'ai entendu M. Ruby dire, essentiellement, qu'il aimerait supprimer tout ce qui a été fait pour recommencer à zéro. Il est certain que cet exercice se solderait par un document plus étoffé. Cependant, je ne suis pas certain que le résultat serait meilleur que ce que l'on a entre les mains en ce moment. Par contre, c'est bien ce que nous souhaitons.

In terms of targeted amendments, Mr. Harris and I are thinking about amendments to the exclusions from the system. If we could have clearer amendments as to when you are in and when you are out, that would be very useful. We would hope that most people would be out and the only ones who would be in are those who are actually doing the things the Department of Finance is offended by.

There is discussion about GAAR. Perhaps that is the answer — perhaps not GAAR, but some anti-avoidance rule that would make people reluctant to do the transactions if they were concerned that the anti-avoidance rule applies.

As far as a consultative committee is concerned, I think that would be a good idea if not simply to table the problems that we are having with this legislation and the problems that the Department of Finance perceives with the existing legislation and the abuses they see. If we all understand those things and have that communication, then I think there is a much better chance they will come up with legislation that we can all live with.

Senator Meighen: Senator Massicotte and Senator Jaffer have asked pretty well the questions I wanted to ask, but for my clarification, is there a consultative committee in existence? Is there an ongoing dialogue with the department, or is it ad hoc?

Mr. Tamaki: I think the consultative committee referred to was one established by the Minister of Finance to deal with international tax issues. As I understand it, it is focused primarily on business issues, how the international tax system can be fixed, or to address business issues, issues for Canadian businesses investing abroad or foreign businesses investing in Canada. In the consultative paper issued by the advisory panel, they suggest that this area that we are talking about, non-resident trusts and foreign investment entities, has more to do with personal investment than business, so at the moment they do not feel it is part of their mandate.

Senator Meighen: Am I to understand, then, that there is no ongoing consultative body that interacts with Department of Finance officials who may say, “Look, we are having a problem with non-resident trusts, and we think there is an awful lot of leakage here, and people are taking advantage of low-tax jurisdictions, so we want to fix it. Can we work together to come up with some proposals to do that?” That does not happen?

Mr. Tamaki: There is not an ongoing committee. There is our committee, the Joint Committee on Taxation of the Canadian Bar Association and the Canadian Institute of Chartered Accountants. If the government feels it has a problem and sends out draft legislation or even a paper and asks for comments, we would certainly comment on it. It is more responding to requests for comments. If we see a technical issue in the existing legislation that we feel should be fixed, then we would send a submission off to them.

Pour ce qui est des amendements ciblés, M. Harris et moi-même faisons référence aux amendements portant sur les exclusions du régime. Si nous pouvions avoir des dispositions plus claires au sujet des conditions d'exemption, ce serait très utile. Nous espérons que la plupart des gens seraient exemptés et que seuls ceux qui commettent les actes reprochés par le ministère des Finances auraient à payer le prix.

On a parlé de la RGAE. C'est peut-être la solution; non pas la RGAE elle-même, mais une règle antiévitement qui pousserait les gens à y penser à deux fois avant d'effectuer les transactions en question.

J'imagine que ce serait une bonne idée d'établir un comité consultatif, ne serait-ce que pour lui présenter les problèmes que pose cette loi, de même que les difficultés qu'éprouve le ministère des Finances avec la loi en place et les abus dont il est témoin. En ayant accès à ce genre d'information et en communiquant de la sorte, je crois qu'il serait beaucoup plus facile d'élaborer une loi qui conviendrait à tout le monde.

Le sénateur Meighen : Les sénateurs Massicotte et Jaffer ont posé toutes les questions que j'avais, mais j'aimerais quand même que me vous disiez s'il existe en ce moment un comité consultatif. Assurons-nous un dialogue continu avec le Ministère, ou s'agit-il seulement de communications ponctuelles?

M. Tamaki : Je crois que le comité consultatif auquel on a fait référence est celui établi par le ministre des Finances pour traiter des problèmes fiscaux internationaux. Si je ne me trompe pas, le comité se penche principalement sur les problèmes auxquels font face les entreprises, sur la façon dont le régime fiscal international peut être corrigé, ou sur les questions commerciales et les enjeux pour les entreprises canadiennes investissant à l'étranger ou les entreprises étrangères investissant au Canada. Dans le document émis par le conseil consultatif, on suggère que les questions qui nous occupent, c'est-à-dire les fiducies non résidentes et les entités de placement étrangères, ont davantage trait aux investissements personnels que commerciaux, alors le comité considère que ces questions ne sont pas de son ressort pour le moment.

Le sénateur Meighen : Donc, vous dites qu'il n'y a aucun conseil consultatif permanent qui interagit avec les représentants du ministère des Finances et qui pourrait leur dire : « Écoutez, nous avons des problèmes avec les fiducies non résidentes et nous croyons que cela entraîne beaucoup de pertes fiscales, car des gens en profitent pour investir dans des pays où les impôts sont bas; alors, il faut faire quelque chose. Pouvons-nous travailler ensemble pour trouver des façons de régler le problème? ». Est-ce ainsi que les choses se passent?

M. Tamaki : Il n'existe pas de comité permanent. Il y a notre comité, le Comité mixte sur la fiscalité de l'Association du Barreau canadien et de l'Institut canadien des comptables agréés. Si le gouvernement croit qu'il y a un problème et qu'il nous envoie l'ébauche d'une loi ou même un document et nous demande notre avis, nous sommes tout à fait disposés à formuler des recommandations. Notre rôle se limite plutôt à répondre aux demandes de commentaires. Si nous décelons un problème technique dans les lois actuelles et que nous estimons qu'il faille corriger la situation, nous en informons le gouvernement.

There is not an ongoing dialogue on basic policy issues, because we are more of a technical committee. I do not know, but I would expect that the Department of Finance officials consult personally with as many people as they can, but I do not think there is anything on a formal basis.

Senator Meighen: Gentlemen, we can reject this bill, we can adopt this bill, we can amend this bill, or we can adopt it with observations. We have heard evidence, and indeed we have heard it from the chair, that there is a good deal in this bill that is very worthwhile. I do not know if you have read that. I confess I have not. However, I am told that there are some measures that are devoutly to be wished for. As you can see, we are caught in a dilemma. I want to make myself clear. Your evidence is to the effect that targeted amendments would be helpful, that the letter of comfort might be expanded to cover those things not covered, but that it is not worth throwing the baby out with the bath water and defeating this bill. Is that your evidence?

Mr. Tamaki: I do not think we are saying that. We have actually thought about this quite a bit in terms of how to respond to that question.

Senator Meighen: So have we.

Mr. Tamaki: Let me try to respond. I am not sure, at the end of the day, whether we will answer your question. If not, you can ask me again. It is clearly a very difficult question for us to answer. It is not one that has been focused on by our committee. To some extent, you are getting the views of the two of us. Nonetheless, I think it is fair to say that ordinarily our committee advocates that legislation be enacted as soon as possible simply to give taxpayers clarity on their position, and delays in enacting legislation have implications, including accounting presentation concerns.

With respect to Bill C-10, you have heard from numerous people. Some members of the tax committee have argued for a complete rewriting of the bill on the basis that it is unworkable. Others say that targeted amendments could be made to fix it. Others say, "Pass it, because we are interested in other areas, and we are anxious to get the other areas in the legislation." Amongst our members, you will find all these views represented. In our view, there are flaws with the bill, and we have discussed two of them today, and others have mentioned them as well. At the same time, we have not had a technical amendments bill passed since 2002, and many of the proposed amendments have been outstanding for just too long. We recognize that if this bill is not passed, a pipeline of materials within the Department of Finance is further delayed. Those would be reasons to pass the bill.

As far as the flaws are concerned, although we think that some of them can eventually be fixed by further discussions that our committee and others may have with the Department of Finance,

Il n'y a pas de dialogue continu sur les questions politiques fondamentales, car le mandat de notre comité a une portée plutôt technique. J'imagine que les représentants du ministère des Finances consultent le plus de gens possible, mais je crois qu'aucun processus officiel n'est en place.

Le sénateur Meighen : Messieurs, nous pouvons soit rejeter ce projet de loi, soit l'adopter, soit le modifier, ou encore l'adopter avec observations. Nous avons entendu lors des témoignages, ainsi que de la part du président, que ce projet de loi est en grande partie très valable. Je ne sais pas si vous l'avez lu. Je dois avouer que je ne l'ai pas fait. On me dit par contre que certaines des mesures proposées répondent à des besoins criants. Comme vous pouvez le voir, nous sommes confrontés à un dilemme. J'aimerais que tout soit bien clair. Vous affirmez que des amendements ciblés seraient les bienvenus, que la lettre de confort devrait être étoffée pour inclure les éléments qui ne sont actuellement pas couverts, mais que tout ça ne justifie pas de jeter le bébé avec l'eau du bain et de s'opposer à ce projet de loi. C'est bien cela?

M. Tamaki : Ce n'est pas ce que nous avons dit. Nous avons en fait réfléchi longuement à la question pour être en mesure de bien vous répondre.

Le sénateur Meighen : Nous aussi.

M. Tamaki : Laissez-moi tenter une réponse. Je ne suis pas certain si, en fin de compte, cela répondra à votre question ou non. Si ce n'est pas le cas, vous pourrez me la poser de nouveau. C'est clairement une question très difficile à laquelle il n'y a pas de réponse facile. Notre comité ne s'est pas penché sur la question. Jusqu'à un certain point, ce sont les opinions de M. Harris et de moi-même que vous obtenez. Néanmoins, je crois qu'il convient de dire que normalement notre comité souhaite voir les lois mises en œuvre le plus rapidement possible, simplement pour que les contribuables sachent à quoi s'en tenir. Le fait de retarder la mise en vigueur de ces lois a des implications, notamment sur la présentation des rapports comptables.

Pour ce qui est du projet de loi C-10, vous avez entendu les opinions de plusieurs personnes. Certains membres du comité sur la fiscalité estiment qu'il est nécessaire de rédiger à nouveau la totalité du projet de loi parce qu'ils le jugent inapplicable. D'autres soutiennent que des amendements ciblés pourraient être faits pour le corriger. D'autres encore veulent qu'on l'adopte tel quel parce qu'ils sont pressés de passer à d'autres secteurs couverts par la loi. Parmi nos membres, vous retrouverez toutes ces opinions. À notre point de vue, le projet de loi est déficient; nous avons d'ailleurs souligné deux de ces lacunes aujourd'hui, et d'autres ont également été mentionnées. Parallèlement, nous n'avons pas adopté de projet de loi apportant des modifications d'ordre technique depuis 2002, et bon nombre des modifications proposées sont en suspens depuis trop longtemps. Nous sommes aussi conscients que si ce projet de loi n'est pas adopté, cela retardera de nombreux processus au sein du ministère des Finances. Ce sont là des raisons justifiant l'adoption du projet de loi.

En ce qui a trait aux lacunes soulevées, même si nous croyons que certaines d'entre elles pourraient être corrigées à l'issue de discussions que notre Comité et d'autres intervenants pourraient

the department has not given us any indication that it agrees that changes are necessary and that they will ultimately make changes that are appropriate. If these flaws are a concern, then I do not think we can recommend that you pass the bill, if the flaws were the only concern. Once this legislation leaves the Senate, we have and you have no assurance that these flaws will be fixed. By the same token, I think it is up to senators to decide whether the benefits to taxpayers of passing the bill outweigh the problem of having flawed legislation.

Senator Meighen: Thank you, Mr. Tamaki. That is very helpful. I am pleased to see you anticipated that question. Good counsel always does.

To what extent would a broader comfort letter or other comfort letters allay your concerns?

Mr. Tamaki: I have read the comfort letter that was given to the pension funds. I have not studied it closely. It is quite specific as to the changes they will make in the sense that it says how the words will be changed. If we could have that level of comfort, it would be quite comforting. You have to evaluate the words and decide whether they give you comfort or not.

Mr. Harris: This would be harder to draft, I would expect. It was targeted and specific for the pension funds. It might be more difficult to capture the wording.

Senator Massicotte: I am not sure I understood your answer to Senator Meighen's questions. You have a choice to either approve the bill as it is or refuse it completely. I know about wish lists and comfort letters and so on. I did not understand your answer. Do you recommend to pass it or not pass it?

Mr. Tamaki: We did not answer that question. We said it is your job to evaluate the benefits to taxpayers of passing the bill versus the problem of passing the bill with its flaws.

Senator Massicotte: I appreciate that, but you are the expert. You know the consequences and the content of the bill. In your best opinion, what do you think?

Mr. Tamaki: It is not my job, with respect, to weigh the benefits of this legislation to various taxpayers against the problems of flawed legislation. There are many, including myself, who have no investments in foreign trusts and to whom it does not matter whether you pass the bill or not.

Senator Massicotte: Mr. Harris, do you agree with that answer, or do you wish to be more specific?

Mr. Harris: It is hard to say with the various competing interests that you have to weigh here, and that is the problem, I suspect, you have. There are competing interests. Some

avoir avec le ministère des Finances, ce dernier ne nous a donné aucune indication selon laquelle il convient que des changements sont nécessaires et qu'il apportera, en fin de compte, les modifications qui s'imposent. Si ces lacunes suscitent des craintes, et même si ce ne sont là que les seules réserves que nous ayons, je ne crois pas que l'on puisse recommander l'adoption du projet de loi. Une fois que le projet de loi aura quitté le Sénat, personne ici ne pourra avoir l'assurance que ces lacunes seront corrigées. Je crois d'ailleurs qu'il revient aux sénateurs de décider si les avantages qu'aura l'adoption du projet de loi pour les contribuables surpassent les désavantages de la mise en vigueur d'une loi déficiente.

Le sénateur Meighen : Merci, monsieur Tamaki. C'est très intéressant. Je suis heureux que vous ayez anticipé la question. Un bon avocat sait toujours prévoir le coup.

Dans quelle mesure une lettre de confort plus étoffée ou d'autres lettres de confort pourraient apaiser vos inquiétudes?

M. Tamaki : J'ai lu la lettre de confort qui a été envoyée aux administrateurs de régimes de retraite. Je ne l'ai cependant pas étudiée de près. Elle expose assez précisément les changements qui seront faits, dans le sens qu'on y mentionne clairement les mots qui seront remplacés. Si on pouvait obtenir ce genre de précision, ce serait assez sécurisant. Il faut examiner les termes choisis et décider si cela s'avère rassurant ou non.

M. Harris : J'imagine que ce serait plus difficile à rédiger. La lettre était ciblée et spécifique pour les fonds de pension. Il pourrait être plus difficile de trouver la formulation adéquate.

Le sénateur Massicotte : Je ne suis pas certain d'avoir bien compris votre réponse aux questions du sénateur Meighen. Vous avez le choix d'approuver le projet de loi tel quel ou de le rejeter complètement. Je suis au courant des listes de souhait et des lettres de confort, et ainsi de suite. Mais je n'ai pas compris votre réponse. Recommandez-vous de l'adopter ou non?

M. Tamaki : Nous n'avons pas répondu à cette question. Nous avons dit que c'est à vous d'évaluer les avantages pour les contribuables qui découleraient de l'adoption du projet de loi par rapport aux désavantages de mettre en place une loi déficiente.

Le sénateur Massicotte : Je comprends, mais c'est vous l'expert. Vous connaissez les conséquences et le contenu du projet de loi. À votre avis, quelle est la meilleure option?

M. Tamaki : Sauf votre respect, ce n'est pas mon travail d'évaluer les avantages de cette loi pour les différentes catégories de contribuables par rapport aux problèmes qu'entraînerait une loi déficiente. Beaucoup de gens, dont moi-même, n'ont pas d'investissement dans des fiducies étrangères et ne seront pas touchés par l'adoption ou le rejet de ce projet de loi.

Le sénateur Massicotte : Monsieur Harris, êtes-vous d'accord avec cette réponse ou voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Harris : Je crois qu'il est difficile de trancher compte tenu des intérêts concurrents qu'il faut envisager ici; et je présume que c'est là que se situe le problème. Les intérêts divergent. Certaines

provisions in this bill need to be passed. It is hard for us to say that by delaying the bill, those interests should be set aside.

Senator Massicotte: That is real life.

Mr. Harris: That is fair. They have been waiting for some of these provisions since 2002. Would another delay matter that much to them? It is hard for me to answer that question.

Senator Massicotte: If I fast-forward the answer, let us say the bill is passed as is. Given your expertise and the issues involved, is there an alternative solution for your clients that within a year or two we find the industry developed some method of structure to avoid the problems we are worried about?

Mr. Harris: My sense is probably not. In fact, these rules have been effective, as I think you know, since January 1, 2007, generally; in a sense, taxpayers have been living with these rules for a year and a half now already.

I know of transactions that have nothing to do with the avoidance issue that the Department of Finance is concerned about. When we look at these rules and there is a trust offshore for some foreign, non-tax reason, it interferes with the process, as Mr. Ruby said. As a consequence, the usual reaction is to try to figure out a solution. My personal experience is that at the end they have to do the transaction some other way, not including a trust.

Senator Massicotte: And have they found a way?

Mr. Harris: It may not be ideal for the foreign jurisdiction, for whatever reasons.

Senator Massicotte: Do they satisfy the commercial interests of the transaction?

Mr. Harris: I cannot say they satisfy their commercial interests the way they would like.

Senator Massicotte: I appreciate that.

Mr. Harris: It does create real problems. The jurisdictions have trouble understanding why these laws are so complicated and difficult to deal with, when they recognize there is no Canadian avoidance involved.

Mr. Tamaki: No one has to invest his or her money in a foreign commercial trust. Many would like to because of diversification and returns, but they do not have to. The pension funds would like to because of the reason they put forward. The result is that if we pass the bill as is, and taking into account the comfort letter, I think you will find that only pension funds will make investments in these foreign funds. That will be to the detriment of those who would like to do it. However, the world will not end. Some people will get less, not as good a return or not as good diversification as they would like. The selection of investments in which they can invest will be reduced. They will still be able to invest in foreign corporations. They will be caught by the FIE rules perhaps, in

dispositions de ce projet de loi doivent être adoptées. Il est difficile pour nous de dire qu'il faille mettre ces intérêts de côté en retardant l'adoption du projet de loi.

Le sénateur Massicotte : C'est la vie.

M. Harris : C'est juste. Certains attendent quelques-unes de ces dispositions depuis 2002. Un délai supplémentaire aurait-il tellement d'importance à leurs yeux? Il est difficile pour moi de répondre à cette question.

Le sénateur Massicotte : Pour vous permettre d'en arriver plus rapidement à une réponse, supposons que le projet de loi soit adopté tel quel. Compte tenu de votre expertise et des questions en jeu, y a-t-il une solution de rechange pour vos clients, qui ferait en sorte que d'ici un an ou deux, l'industrie pourra avoir mis au point une certaine structure pour éviter ces problèmes qui nous inquiètent?

M. Harris : J'ai l'impression que non. En fait, ces règles sont généralement en vigueur, comme vous le savez, je crois, depuis le 1^{er} janvier 2007. Dans un sens, les contribuables vivent avec depuis un an et demi déjà.

J'ai connaissance de transactions qui n'ont rien à voir avec la question de l'évitement fiscal qui préoccupe le ministère des Finances. Lorsque nous considérons ces règles dans le contexte d'une fiducie basée à l'étranger pour des motifs non fiscaux, cela entrave le processus, comme l'a dit M. Ruby. En conséquence, on réagira normalement en tentant de trouver une solution. D'après mon expérience personnelle, on devra en fin de compte réaliser la transaction par un quelconque autre moyen, à l'exclusion d'une fiducie.

Le sénateur Massicotte : Et a-t-on trouvé des moyens?

M. Harris : Ils ne sont peut-être pas l'idéal pour le territoire étranger, quelle qu'en soit la raison.

Le sénateur Massicotte : Vont-ils dans le sens des intérêts commerciaux relatifs à la transaction?

M. Harris : Je ne pourrais dire qu'ils satisfont aux intérêts commerciaux de la manière souhaitée.

Le sénateur Massicotte : Je le conçois.

M. Harris : Cela crée de réels problèmes. Les territoires ont du mal à comprendre pourquoi ces lois sont si compliquées et difficiles à respecter, lorsqu'on reconnaît qu'il n'y a aucun évitement fiscal canadien en cause.

M. Tamaki : Personne n'est tenu d'investir son argent dans une fiducie commerciale à l'étranger. Beaucoup de gens aimeraient le faire pour des motifs de diversification et de rendement, mais ils n'y sont pas obligés. Dans le milieu des caisses de retraite, on aimerait bien agir en ce sens pour la raison qu'on invoque. Il en résulte que si nous adoptons ce projet de loi sous sa forme actuelle, en tenant compte de la lettre d'intention, je pense que vous verrez que seules les caisses de retraite investiront dans ces fonds étrangers. Cela se fera au détriment de ceux qui aimeraient en faire autant. Quoi qu'il en soit, la terre ne cessera pas de tourner. Certaines personnes obtiendront moins, c'est-à-dire un rendement moins élevé ou une moins bonne diversification

which case they will have to deal with that. If those FIE rules are too complex for them, they will not make that investment either. I think what is happening is that we are narrowing the available investment choices for the people who have the money to invest.

Senator Goldstein: Gentlemen, thank you very much for your enlightening comments. As you can see, we are all grappling with the best possible way we can deal with this legislation, in the interest of all Canadians.

If we were to add all tax-exempts not-for-profits — universities and hospitals, for instance, all of which have funds like the pension funds but are not at the moment taxable funds to the comfort letter by proposing a change to the legislation; if we were to do a fix as well for the FIEs; if we were to deal with the restrictive covenant issue, a relatively simple fix; and if we were to deal with the problems that the Desjardins Group has raised, assuming we could find a way to deal with those four issues — and setting aside the other matter which has exercised us so greatly — would you be prone to say to us, if that is what you are going to do, that it is not the best solution, but it is not the worst solution?

Mr. Harris: It would solve some of the issues we have discussed. It does not deal with taxable persons who might invest in these types of structures.

Senator Goldstein: That is certainly true.

Mr. Harris: It does not address the dual resident trust issues. Conceptually, why should a taxable entity be treated any differently than a tax-exempt university or pension? Conceptually, you would say it should be treated the same. Likewise, the issue of the dual resident trusts is something we and others have mentioned should be looked at as well. What you said goes some way to dealing with some of the issues raised but does not go the complete way.

Senator Goldstein: We are trying to grapple with this and we are having a tough time, as you can see. Thank you very much.

The previous witness, Mr. Ruby, pointed out to us that in his view, in his experience, if we were to suggest three, four or five fixes and pass the legislation back to the Senate subject to those fixes, and if the House of Commons were to adopt the fixes, then the likelihood would be that this legislation would not be revisited by the department for years and years, in order to deal with the other things that would be fixed. Is that your experience as well?

Mr. Tamaki: It would seem to me that it depends on what fixes you are talking about. If you are talking about the fix of repealing Part 1, if that is your fix, then you can be sure something will come back. However, if you are talking about a fix that will

qu'elles ne le voudraient. Le choix d'investissements possibles sera réduit, mais on restera en mesure d'investir dans des sociétés étrangères. On sera peut-être assujéti aux règles sur les EPE, auquel cas, il faudra faire avec. Si ces règles sur les EPE sont trop complexes pour les intéressés, ils ne feront pas non plus cet investissement. Ce qui se produit, selon moi, c'est que nous réduisons les choix d'investissement disponibles pour ceux ont de l'argent à investir.

Le sénateur Goldstein : Messieurs, merci beaucoup de vos commentaires éclairants. Comme vous pouvez le constater, nous faisons de notre mieux pour trouver des solutions quant à la manière de traiter cette loi, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Supposons que nous ajoutions tous les organismes à but non lucratif exonérés d'impôt — les universités et les hôpitaux, par exemple, qui ont tous des fonds comme les caisses de retraite, mais qui ne constituent pas, en ce moment, des fonds imposables — à la lettre d'intention en proposant un changement à la loi. Supposons également que nous devions trouver une solution pour les EPE et régler la question des clauses restrictives, une solution relativement simple, en plus de nous attaquer aux problèmes soulevés par le Mouvement Desjardins. En présumant que nous arrivions à trouver une manière de remédier à ces quatre problèmes — et en laissant de côté cette autre question qui nous a tant préoccupés —, seriez-vous enclin à nous dire que si c'est ce que ce qu'on s'appête à faire, ce n'est pas la meilleure solution, mais pas la pire non plus?

M. Harris : Cela résoudrait certains des problèmes dont nous avons discuté, sans toutefois tenir compte du cas des contribuables qui pourraient investir dans ces types de structures.

Le sénateur Goldstein : C'est certainement vrai.

M. Harris : Cela ne règle pas les questions relatives aux fiducies ayant double résidence. D'un point de vue conceptuel, pourquoi une entité imposable devrait-elle être traitée différemment d'un fonds d'une université, ou d'une caisse de retraite? Théoriquement, on pourrait dire qu'elle devrait recevoir le même traitement. De manière similaire, la question des fiducies ayant double résidence est une chose qui, comme nous et d'autres personnes l'avons précisé, devrait être examinée également. La solution que vous avez évoquée permet dans une certaine mesure de régler certaines des questions soulevées, mais pas en totalité.

Le sénateur Goldstein : Nous tentons de résoudre ces questions, et cela nous donne du fil à retordre, comme vous pouvez le voir. Merci beaucoup.

Le précédent témoin, M. Ruby, nous a signalé qu'à son avis, et selon son expérience, si nous devions proposer trois, quatre ou cinq solutions et adopter la loi à son retour devant le Sénat sous réserve de ces solutions, et si la Chambre des communes devait adopter ces dernières, il est probable que cette loi ne serait pas revue par le ministère avant des années afin de traiter ces autres éléments qui seraient réglés. Êtes-vous également de cet avis?

M. Tamaki : Il me semble que cela dépend des solutions dont il s'agit. Si vous parlez d'éliminer la Partie 1, si c'est là votre solution, vous pouvez être assuré que quelque chose reviendra. Toutefois, si vous parlez d'une solution qui exemptera seulement

exempt only certain taxable pension funds from the NRT rules, that will not solve the problem for everyone else. As I keep saying, there is no assurance that that problem, that flaw, if you believe it is a flaw, will be fixed.

Senator Goldstein: We will be hearing from the universities next week. I can only assume they will want to be included.

Mr. Tamaki: I expect that is right.

Senator Ringuette: It seems that we are constantly faced with a leaking house. One year it is the basement and the next year it is the roof. We are doing that over and over again. Canadians have been promised revised, simplified, fairer tax legislation for all Canadians and we are still living in the house that leaks at both ends.

In your review of Bill C-10, have you identified retroactivity provisions? For instance, Mr. Harris, you mentioned earlier in your comments that rules that were put in place a year and a half ago find themselves in this legislation. I am assuming this legislation is retroactive to the rules that were put in place a year and a half ago.

Mr. Harris: I think the proper term is retrospective, in the sense that once these rules are enacted, they generally apply starting January 1, 2007. What I was commenting on is if they were enacted tomorrow, it could affect transactions that took place starting January 1, 2007. As a consequence, as transactions take place, advisers are aware that these draft rules are outstanding and you have to take them into account in looking at a transaction, with the expectation that they could very well become law based on the form that they are in.

Senator Goldstein: It is not unusual for a bill of this nature to determine a target date. We all talk about how terrible retroactivity is in legislation and specifically in tax legislation. However, where you have a piece of legislation that contains a retroactivity clause, but it has been known to the profession for a year or more, are you shocked by that? I, frankly, am not.

Mr. Harris: No, it is common. When the Minister of Finance presents his budget, at times there is notice of ways and means and shortly thereafter is the legislation. That legislation is very often effective at four o'clock on the day of the budget or the next day. This is not uncommon.

Senator Goldstein: You would live with that part?

Mr. Harris: Yes.

Mr. Tamaki: I should point out that it is not all bad. Many of these technical amendments were requested by taxpayers to cure defects in the legislation.

certaines caisses de retraite imposables des règles relatives au FNR, cela ne règlera pas le problème pour tous les autres. Comme je continue de le dire, il n'y a aucune garantie que ce problème, ce défaut, si vous croyez qu'il en est un, sera corrigé.

Le sénateur Goldstein : Nous entendrons les universités la semaine prochaine. Je ne peux que présumer qu'elles voudront être incluses.

M. Tamaki : Je pense que vous avez raison.

Le sénateur Ringuette : Il me semble que nous sommes constamment aux prises avec une maison qui fuit de toutes parts. Une année, c'est le sous-sol qui coule, et l'année d'après, c'est le toit. Nous refaisons encore et encore le même exercice. On a promis aux Canadiens des lois revues, simplifiées et plus justes pour tous, et nous continuons de vivre dans une maison qui fuit de partout.

Dans le cadre de votre examen du projet de loi C-10, avez-vous relevé des dispositions rétroactives? Par exemple, monsieur Harris, vous avez mentionné plus tôt dans vos commentaires que les règles mises en place il y a un an et demi se retrouvent dans cette loi. Je présume que cette loi est rétroactive à la mise en place de ces règles, il y a un an et demi.

M. Harris : Je pense que le terme qui convient est « rétrospectif », en ce sens qu'une fois que ces règles sont adoptées, elles s'appliquent généralement à compter du 1^{er} janvier 2007. Ce sur quoi je me prononçais, c'est le fait que si elles étaient édictées demain, cela pourrait avoir une incidence sur les transactions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2007. En conséquence, à mesure que les transactions ont lieu, les conseillers sont au courant que ces ébauches de règles sont exceptionnelles et qu'on doit en tenir compte en étudiant une transaction, en s'attendant à ce qu'elles puissent très bien devenir exécutoires sous leur forme actuelle.

Le sénateur Goldstein : Il n'est pas inhabituel qu'un projet de loi de cette nature établisse une échéance. Nous parlons tous du caractère terrible de la rétroactivité dans la loi, particulièrement en matière de lois fiscales. Néanmoins, lorsque vous avez une mesure législative qui contient une clause de rétroactivité mais qui est connue de la profession depuis un an ou plus, cela vous choque-t-il? Je ne crois pas personnellement que les choses pourraient se passer ainsi.

M. Harris : Au contraire, ce sont des choses qui arrivent couramment. Quand le ministre des Finances présente son budget, il arrive que l'on dépose un avis de voies et moyens et, peu après, la loi est mise en vigueur. Celle-ci est bien souvent mise en vigueur à 16 heures le jour même ou le lendemain de la présentation du budget. Ce n'est pas rare que cela arrive.

Le sénateur Goldstein : Pourriez-vous vivre avec ça?

M. Harris : Oui.

M. Tamaki : Je tiens à préciser que le projet de loi n'est pas entièrement mauvais. Beaucoup de ces amendements techniques ont été demandés par les contribuables afin de corriger des lacunes dans la loi.

For the most part, those defects would be cured from the time they existed, although it may not even have been known. I have not looked at it, but I am sure much of this legislation is retroactive to an earlier date. That is primarily because it is in favour of the taxpayer.

The Chair: I have taken the liberty of looking through the compendium of correspondence with the Department of Finance and with this committee that goes back to before 2000. It corroborates what you have stated.

Many of the things you, on behalf of the tax paying public, have asked for purport to be implemented in this bill. If the bill is thrown out — to use Senator Meighen's phrase — it is throwing out the baby with the bathwater. Is that not true?

Mr. Tamaki: I think that is true. However, I agree with the way Mr. Ruby described the comfort letter system. It would apply in the same way to these technical amendments which are largely in Part 2. The tax community assumes the bill will eventually be passed. If the bill does not pass, I do not think that we will all say that is awful because all these promises have been broken. By the same token, there are other comfort letters that have not reached bill form yet that we are waiting to see. We understand that we may not see them until this bill is passed.

The Chair: You can see that you have this committee's attention. It is evident that men of your, Mr. Ruby's, Mr. Marley's and others expertise in the field have come here and have told us basically the same things.

However, none of you have come with specific targeted amendments or a draft of another type of comfort letter that would deal with the NRT rules, the FIE provisions or the restrictive covenants. Therefore, this is a hypothetical question to you gentlemen. You may not have had time to come today with proposed amendments.

This bill has been with this committee since November 27. If Parliament rises for the summer within the period that we all think it will, it simply will not pass under any scenario before the summer. Would you or people that you work with be able to write something concrete over the course of the summer?

You know why I am asking this, gentlemen. We are doing our best, but we are not experts. You say, on the one hand, that it is our job, but we are creating a forum and we are trying to provide an opportunity to highlight the flaws and to use our judgment weighing the evidence. It is clear that the experts in the field are not comfortable with this bill for the reasons you have said, but no one has given us the concrete solution.

Dans la plupart des cas, on aurait droit à un redressement, qui remonterait à la mise en vigueur initiale de la loi, même si les lacunes ont pu passer inaperçues jusque-là. Je n'ai pas vérifié, mais je suis certain que la majeure partie des dispositions sont rétroactives. C'est principalement parce que cela rapportera aux contribuables.

Le président : J'ai pris la liberté de jeter un coup d'oeil au recueil de correspondance échangée avec le ministère des Finances et ce comité depuis 2000, et même auparavant. Le tout confirme vos déclarations d'aujourd'hui.

Bon nombre des choses que vous avez demandées, au nom des contribuables canadiens, sont censées être mises en oeuvre avec l'adoption de ce projet de loi. Si celui-ci n'est pas adopté, c'est comme si on jetait le bébé avec l'eau du bain, pour reprendre l'expression utilisée par le sénateur Meighen. Êtes-vous d'accord?

M. Tamaki : Je pense que c'est effectivement le cas. Quoi qu'il en soit, je suis d'accord avec la définition que M. Ruby donne du système de lettres de confort. Cela s'appliquerait de la même manière à ces modifications techniques que l'on retrouve principalement dans la partie 2. Le milieu de la fiscalité présume que ce projet de loi sera adopté un jour ou l'autre. S'il ne l'est pas, je ne crois pas que nous allons tous pousser les hauts cris parce que toutes ces promesses n'ont pas été tenues. Par ailleurs, il y a d'autres lettres de confort qui n'ont pas encore pris forme dans ce projet de loi et que nous attendons toujours. Il semble bien qu'il nous faudra attendre l'adoption du projet de loi pour que ces éléments se concrétisent.

Le président : Comme vous pouvez le constater, ce comité vous prête une oreille attentive. M. Ruby, M. Marley et d'autres experts du domaine comme vous-mêmes nous ont bien évidemment dit à peu près la même chose.

Cependant, personne parmi vous n'a proposé d'amendements ciblés ou le libellé d'un autre type de lettre de confort qui rectifierait le tir relativement aux dispositions touchant les fiduciaires non résidentes, les entités de placements étrangères ou les clauses restrictives. C'est donc une question hypothétique que l'on vous adresse. Peut-être n'avez-vous tout simplement pas eu le temps nécessaire pour vous présenter aujourd'hui avec des propositions d'amendements.

Notre comité étudie ce projet de loi depuis le 27 novembre. Si le Parlement ajourne pour l'été aussi rapidement que nous pensons tous qu'il le fera, il est tout simplement impossible que ce projet de loi soit adopté d'ici là. Est-ce que vous-mêmes ou certains de vos collègues seriez en mesure de rédiger une proposition concrète au cours de l'été?

Vous savez fort bien, messieurs, ce qui motive cette requête. Nous faisons de notre mieux, mais nous ne sommes pas des experts. Vous pouvez toujours faire valoir que c'est le rôle qui nous incombe, mais nous nous efforçons d'offrir une tribune pour mettre en lumière les lacunes observées et d'exercer notre bon jugement pour évaluer les éléments qui nous sont présentés. Il ressort clairement que les experts en la matière ne sont pas satisfaits de la teneur de ce projet de loi pour les raisons que vous nous avez exposées, mais personne ne nous a proposé de solutions concrètes.

We have asked Department of Finance Canada and they say no it is okay the way it is and the stakeholders know about it. The Minister of Finance says it is his policy to have the NRT and the FIE situation dealt with aggressively.

Therefore, the amendments will not be forthcoming from the department or from the legislator unless we make some suggestions based on the evidence. I am wondering how we get the concrete solutions. It is an option we have over the summer to hire some of you people to come in here to work with us to determine the concrete solutions. The other thing is to go ahead based on what the minister and his officials have told us. We have tried to address the pension situation and there is a letter of comfort. The bill could pass. We have another part of the act that you have not talked about that sounds to us like a case has been made to make amendments and amendments will be put forward. However, we do not have suggested amendments on these critical tax matters.

Mr. Tamaki: Let me try to answer that.

If we had the time and the resources, we could come up with suggested amendments to the legislation. However, I expect the Department of Finance Canada would reject them. As much as I know you would like to see suggested amendments, I am not sure that we want to spend the time developing something that the Department of Finance Canada will reject. We would like to develop something that would work for everyone and that would be acceptable to the Department of Finance as well.

If the Department of Finance officials had an incentive, instructions or guidance from the minister or perhaps from the Senate about what they would like to see, we could work out something together. However, I do not think it can be done unilaterally by us. We need to know what they are concerned about so we can try to address that in any changes we make. Part of it is that we have to convince them that the changes we are making are not detrimental to them or that they can deal with them.

The Chair: I put the question to you, Mr. Tamaki, and you answered it. You said that the time it would take to do it and the anticipated negative response to the fruits of our efforts make it not worth doing. Therefore, it is over to you, Senator Angus and committee, good luck to you. Is that fair?

Mr. Tamaki: I do not think so. I am not sure how this happens, but if Department of Finance officials could be convinced that the legislation is flawed, then we could work with them to fix those flaws.

Nous avons posé la question aux représentants du ministère des Finances du Canada et ils nous ont répondu que tout allait très bien comme ça et que les intervenants du milieu étaient déjà au courant. Le ministre des Finances nous a indiqué qu'il privilégie une approche musclée dans le dossier des fiducies non résidentes et des entités de placement étrangères.

Il faut donc comprendre que les modifications ne seront pas proposées par le ministère ou par le législateur à moins qu'on ne leur présente certaines suggestions fondées sur les informations recueillies. Je me demande comment nous pouvons obtenir des solutions concrètes. Parmi les options qui s'offrent à nous, nous pouvons faire appel à certains d'entre vous pour nous aider à chercher ces solutions dans le courant de l'été. Nous pourrions aussi aller de l'avant en fonction de ce que le ministre et ses collaborateurs nous ont dit. Nous nous sommes efforcés de régler la situation des pensions et il y a une lettre de confort à ce sujet. Le projet de loi pourrait être adopté. Il y a une autre portion de la loi dont vous n'avez pas parlé et au titre de laquelle on proposera des amendements qui nous apparaissent justifiés. Aucun amendement n'a toutefois été suggéré relativement aux questions fiscales d'importance cruciale dont nous avons discuté aujourd'hui.

M. Tamaki : Je vais essayer de répondre.

Si nous avons le temps et les ressources nécessaires, nous pourrions vous présenter des propositions d'amendements à ce projet de loi. Je crains fort toutefois qu'elles seraient rejetées par le ministère des Finances du Canada. Je sais que vous aimeriez bien que l'on vous suggère des amendements, mais je ne suis pas certain que nous souhaitions consacrer du temps à l'élaboration de propositions qui seraient refusées par le ministère des Finances. Nous voudrions concevoir des options qui seraient profitables pour tout le monde tout en étant acceptables pour le ministère.

Si les fonctionnaires du ministère des Finances avaient un incitatif, des directives ou des instructions du ministre, voire du Sénat, à propos des résultats recherchés, nous pourrions conjointement trouver une solution. Cependant, je ne crois pas que nous puissions le faire unilatéralement. Nous devons connaître les questions qui les préoccupent afin de pouvoir proposer les changements en conséquence. Il nous faut notamment arriver à les convaincre que les modifications proposées ne vont pas les désavantager et qu'ils seront en mesure de s'y adapter.

Le président : Je vous ai posé la question, monsieur Tamaki, et vous m'avez répondu. Vous avez dit que les efforts à déployer n'en valaient pas le coup, compte tenu du temps qu'il faudrait y consacrer et de la réaction négative anticipée. Vous souhaitez donc bonne chance au comité et à son président en nous disant que c'est à nous de le faire. Est-ce bien cela?

M. Tamaki : Je ne crois pas. Je ne sais pas exactement comment les choses se passent, mais si l'on pouvait convaincre les responsables du ministère des Finances que la loi comporte des lacunes, nous pourrions alors travailler avec eux pour apporter les correctifs nécessaires.

The Chair: Are you saying that thus far, despite your best efforts, you have not convinced them to that end?

Mr. Tamaki: I do not think we have.

Mr. Harris: No, I do not believe we have.

Senator Goldstein: I have a hypothesis and I do not know whether it would be supported by anyone in this committee.

Hypothetically, if we were to say to the Department of Finance that these are our concerns and this is what we think should be changed. Please consult with the Joint Committee on Taxation — I do not really care who they consult with frankly — and come up with amendments that you may not like but that would satisfy the professionals because we are unable to deal with the bill as it now stands. Do you think that would incite them to work with you?

Mr. Harris: They take their instructions from the minister.

Senator Goldstein: Of course they take the instructions from the minister. I tried to ask the question gently.

Do you think the department and the minister would be willing to allow them to work with you that way during the course of the early summer so that we could see something well before we reconvene?

Mr. Harris: I do not know how we can speak on behalf of their office.

Mr. Tamaki: I do not know how to answer that question. We cannot force them to negotiate with us.

Senator Goldstein: I know you cannot.

The Chair: First, thank you for being here. We are putting this hypothesis to you. We are perplexed and you are perplexed. There are various ways forward and you have outlined four options.

Talk about it among yourselves — perhaps Mr. Ruby and Mr. Marley and some of the others — and if you come up with some suggestions, let us know. We will make a suggestion to the ministry that they should talk to you; so for that part of the negotiation, there will at least be another side to talk to. I think we can assure you of that.

Mr. Tamaki: I guess the thought that comes to mind is Mr. Ruby's suggestion that this question be put before the advisory committee. Then we may be able to get more information about what the concerns are on both sides. That information would be useful to develop a solution to the impasse.

The Chair: On behalf of all of the members of this committee, thank you both very much — and your members, whoever participated in this excellent work — for coming and adding to

Le président : Êtes-vous en train de nous dire que jusqu'à maintenant, malgré tous vos efforts, vous n'êtes pas parvenu à les convaincre en ce sens?

M. Tamaki : Je ne pense pas que nous ayons réussi.

M. Harris : Je ne crois pas moi non plus.

Le sénateur Goldstein : J'ai une solution hypothétique à formuler et je ne sais pas si j'aurai l'appui d'un autre membre de ce comité.

Supposons que nous disions aux gens du ministère des Finances quelles sont nos préoccupations en leur indiquant les changements que nous préconiserions. Nous les inviterions à consulter le Comité mixte sur la fiscalité — en toute franchise, ils peuvent bien consulter qui ils veulent — et à formuler des amendements qui ne leur plairont pas nécessairement, mais qui conviendraient aux professionnels du secteur, car il nous est impossible de traiter ce projet de loi dans sa forme actuelle. Pensez-vous que cela les inciterait à travailler avec vous?

M. Harris : C'est le ministre qui leur donne leurs directives.

Le sénateur Goldstein : Il est bien évident que leurs directives leur viennent du ministre. J'essayais juste de poser la question gentiment.

Croyez-vous que le ministère et le ministre seraient disposés à leur permettre de travailler avec vous au début de l'été de telle sorte que nous puissions voir des propositions concrètes assez longtemps avant la reprise de nos travaux?

M. Harris : Je ne vois pas comment nous pourrions répondre à leur place.

M. Tamaki : Je ne sais pas comment répondre à cette question. Nous ne pouvons pas les obliger à négocier avec nous.

Le sénateur Goldstein : Je sais bien que vous ne pouvez pas.

Le président : Tout d'abord, nous vous remercions pour votre présence. Nous vous invitons à réfléchir à cette hypothèse. La situation nous laisse perplexe et c'est la même chose pour vous. Il y a différentes avenues possibles et vous nous avez exposé quatre options.

Discutez de la question entre vous — je pense à M. Ruby, à M. Marley et quelques autres — et si vous arrivez à dégager quelques suggestions, faites-nous les connaître. Nous allons faire valoir auprès des gens du ministère qu'il serait bon qu'ils parlent avec vous; il y aura donc tout au moins un autre interlocuteur pour cette portion de la négociation. Je pense que c'est une garantie que nous pouvons vous fournir.

M. Tamaki : Je voudrais rappeler la suggestion de M. Ruby qui proposait que cette question soit soumise au comité consultatif. Nous pourrions peut-être ainsi mieux savoir quelles sont les préoccupations de part et d'autre. Nous avons besoin de cette information pour trouver une issue à l'impasse.

Le président : Au nom de tous les membres du comité, je tiens à vous remercier tous les deux — ainsi que tous vos associés qui ont participé à cet excellent travail — pour être venus témoigner ici et

our confusion about a very difficult subject. It was very helpful, though, so thank you.

Gentlemen, tomorrow, unfortunately, I have a personal commitment. I will not be able to attend our meeting at 10:45. The deputy chair will be in the chair.

We originally were going to hear, for our two-hour period, a panel of three mayors — the mayors of Halifax, Toronto and Montreal. We have just been advised the mayor of Halifax has opted out. Therefore, there will be the two mayors. The committee will start at 10:45, and that will be it.

It should be an hour-long presentation. If there are any questions, the steering committee will try to meet. I have made suggestions to the deputy chair and he will talk to the other member, Senator Moore. We will try to meet on Monday or Tuesday and have some news for you at the beginning of next week as to what we suggest.

You can see that this thing is getting bigger and more complicated. Any wisdom that any of you could bring to the chair would be deeply appreciated. We are all trying to get to the same end and do our job as sober second thinkers. At the same time, we do not want to unduly or for the wrong reasons impede this legislation.

Senator Tkachuk: It is important to note that despite some of the concerns of the witnesses, we could pass this bill with the observations necessary to clean up some of these problems. They claim that they are already working under the provisions of the bill in certain cases for the year 2007. The longer the delay, the more worrisome it becomes and people will not know what they are working under.

My view would be that if we could find an observation that we could attach, asking the department to go back to the drawing board on key issues we have identified — or even include a little report from some of the witnesses that have come forward, like this group and others — we could get them working on it and ask them to bring amendments to the bill. We can do that.

The Chair: Thank you, we will take that under advisement. We will deliberate. We have a number of options and that is one of them. It is important that we check to see if Minister of Finance's office is talking to these witnesses. That would be the easiest way, if they could negotiate a settlement, but if they will not talk to them, I have a problem with that.

Senator Tkachuk: Mr. Tamaki said something interesting. He said "we could do some amendments, but we believe they will not accept them."

semer davantage la confusion dans nos esprits relativement à ce sujet fort complexe. Il faut dire que vous nous avez fourni des informations utiles et je vous en remercie.

Je dois vous informer, chers collègues, que j'ai malheureusement un engagement personnel pour demain. Je ne pourrai donc pas être présent à notre réunion de 10 h 45. C'est notre vice-président qui occupera le fauteuil.

Pendant cette séance de deux heures, il était prévu que nous entendions les témoignages de trois maires canadiens, ceux de Halifax, Toronto et Montréal. On vient juste d'apprendre que le maire de Halifax a renoncé à témoigner. La séance débutera à 10 h 45 et nous nous en tiendrons donc aux témoignages des deux autres maires.

Leurs exposés devraient durer une heure. S'il y a des questions, le comité directeur essaiera de se réunir. J'ai fait certaines suggestions au vice-président qui en parlera à l'autre membre, le sénateur Moore. Nous tenterons de nous réunir lundi ou mardi de manière à vous faire part de nos propositions au début de la semaine prochaine.

Comme vous pouvez le constater, cet exercice prend de l'ampleur et devient plus complexe. La présidence appréciera grandement tous les sages conseils que vous pouvez lui fournir. Nous nous efforçons tous d'arriver au même résultat et d'accomplir efficacement notre travail de second examen objectif. Par ailleurs, nous ne voulons pas entraver ce processus législatif indûment ou pour les mauvaises raisons.

Le sénateur Tkachuk : Il est important de noter qu'en dépit des préoccupations exprimées par nos témoins, nous pourrions adopter ce projet de loi en y adjoignant les observations nécessaires pour régler quelques-uns de ces problèmes. Des témoins nous ont dit qu'ils travaillaient déjà en application des dispositions du projet de loi dans certains cas pendant l'année 2007. Plus les choses sont retardées, plus les inquiétudes s'accumulent et plus il est difficile pour les gens de savoir quelles dispositions s'appliquent.

Selon moi, si nous pouvions nous entendre sur une observation à annexer pour demander au ministère de retourner à la planche à dessin relativement aux principaux problèmes relevés, nous pourrions les inviter à présenter des amendements à ce projet de loi. Nous pourrions également joindre un bref compte rendu de quelques-uns des témoignages que nous avons entendus, dont notamment celui du groupe d'aujourd'hui. C'est une option qui s'offre à nous.

Le président : Merci, nous allons réfléchir à cette possibilité. Nous allons en discuter. C'est l'une des options envisageables. Il est important que nous vérifiions si le cabinet du ministre des Finances est disposé à parler à ces témoins. S'il était possible de négocier un arrangement, ce serait la solution la plus facile, mais si le ministère ne veut pas engager le dialogue, cela me pose problème.

Le sénateur Tkachuk : M. Tamaki a dit quelque chose d'intéressant. Il a indiqué qu'ils pourraient proposer certaines modifications mais qu'ils ne croyaient pas qu'elles seront acceptées.

The Chair: These Tamakis tend to pretend they are negative, but they are very positive underneath; they are inscrutable.

Mr. Tamaki: The only point I was trying to make is that what concerns both of us is a matter for full and frank discussion with the Minister of Finance. If you asked us to come up with an amendment, we could do that. We could say, just repeal the whole thing. That would be a simple amendment and that would quite possibly satisfy us, but that would not satisfy the Minister of Finance, and that is really a nonstarter.

The Chair: In any event, senators, that is the state of play. Thank you again, witnesses, and thank you, senators. We will get there one day.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, June 5, 2008

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:50 a.m. to consider Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bilingual expression of the provisions of that act.

Senator Yoine Goldstein (*Deputy Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Today we will be continuing our consideration of Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investments and non-resident trusts, and to provide for the bilingual expression of the provisions of that act.

The study has been ongoing since the end of November 2007. We have already heard a considerable number of witnesses.

[*English*]

Bill C-10, as you know, had a previous life as Bill C-33 in the first session of this Parliament. It is known as the Income Tax Amendments Act, 2006. It was introduced in the House of Commons on November 22 by the Minister of Finance, but at that point, the bill died on the Order Paper with the dissolution of the first session and was, therefore, re-introduced in the second session as Bill C-10. The bill has been before this committee, as I said earlier, since the early winter of last year.

Our focus in this hour will be clause 120 of the bill. This clause would amend the section of the Income Tax Act that sets out the rules that apply for purposes of computing the Canadian film or video production tax credit. The proposed section 127.4(7) would require the Minister of Canadian Heritage to issue guidelines about the circumstances under which proposed conditions in the

Le président : Les Tamaki de ce monde essaient de projeter une image pessimiste mais, au fond, ils sont très optimistes; ils demeurent insondables.

M. Tamaki : Je voulais seulement faire valoir que nous tenons tous les deux à avoir une discussion franche et complète avec le ministre des Finances. Si vous nous demandez de proposer des amendements, nous pouvons très bien le faire. Nous pourrions vous dire d'abroger carrément le projet de loi. Ce serait simplement une proposition qui pourrait nous convenir à nous, mais pas nécessairement au ministre des Finances, et cela n'aurait vraiment aucun sens.

Le président : Quoi qu'il en soit, chers collègues, c'est l'état actuel des choses. Merci encore à nos témoins et merci à vous, sénateurs. Nous y arriverons un de ces jours.

La séance est levée.

OTTAWA, le jeudi 5 juin 2008

Le Comité sénatorial permanent des banques et du Commerce se réunit aujourd'hui à 10 h 50 pour étudier le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bilingue de cette loi, et des lois connexes.

Le sénateur Yoine Goldstein (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le vice-président : Aujourd'hui nous poursuivons notre étude sur le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bilingue de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes.

Cette étude se poursuit depuis la fin du mois de novembre 2007. Nous avons déjà entendu un nombre considérable de témoins.

[*Traduction*]

Comme vous le savez, le projet de loi C-10 avait déjà été présenté lors de la première session de la législature actuelle; il s'agissait du projet de loi C-33. On l'appelle Loi de 2006 modifiant l'impôt sur le revenu. Il a été présenté à la Chambre des communes le 22 novembre par le ministre des Finances mais, à la fin de la première session, le projet de loi est mort au *Feuilleton* et a donc été présenté de nouveau pendant la deuxième session et porte maintenant le numéro C-10. Notre comité, je le répète, est saisi de ce projet de loi depuis le début de l'hiver dernier.

Aujourd'hui, nous nous concentrerons sur l'article 120 du projet de loi. Cet article modifierait l'article de la Loi de l'impôt sur le revenu énonçant les règles qui régissent le calcul du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne. Selon le paragraphe 127.4(7) proposé, le ministre du Patrimoine canadien devrait établir des lignes directrices indiquant

definition of Canadian film or video production certificate would be met. This definition, according to the statute, would be amended to provide that the Minister of Canadian Heritage would also certify that the public funding of the production would not be contrary to public policy. The terminology in French would be “ordre public.”

The amendment would generally apply with respect to Canadian films or video productions for which certificates are issued by the Minister of Canadian Heritage subsequent to December 2002.

[*Translation*]

To speak to Bill C-10, the honourable Mayor Gérald Tremblay from my own city, the City of Montreal, is appearing before us today.

[*English*]

We also have the Honourable David Miller from the City of Toronto.

Before I ask you to speak, gentlemen, thank you for appearing and helping us in our deliberations. I will introduce the people around the table.

I am Yoine Goldstein from Quebec. I am deputy chair of the committee; I am filling in at the moment for David Angus, also from Montreal, who has been unavoidably detained in Montreal on important matters.

To my left is the clerk of the committee, Line Gravel. To my right are June Dewetering and Phillippe Bergevin from the Library of Parliament. Senator Fox from Montreal will be back here in a moment. Senator Dawson is from Quebec. Senator Harb is from Ontario; we will forgive him. Senator Eyton is from Ontario as well.

To my left is Senator Nolin from Quebec. We are trying to take over the committee, as you may have noticed. Senator Moore is from Nova Scotia. Senator Ringuette is from New Brunswick. Senator Massicotte is from Quebec. Senator Biron is from Quebec, and Senator Jaffer is from British Columbia.

We are televised, webcast and broadcast, so whatever we say here today will be seen and heard by many Canadians and, undoubtedly, dissected by many Canadians.

Senator Dawson, you had a quick observation before we start.

Senator Dawson: I do not want to delay the proceedings. We had Desjardins Group here last week and they said they had strong reservations about this bill. I read here that yesterday the chair of the committee said, “There are no problems for Desjardins in the bill as drafted as long as the government

dans quelles circonstances les conditions proposées par la définition de films canadiens ou de certificats de production magnétoscopique seraient respectées. En vertu de la loi, cette définition serait modifiée afin que le ministre du Patrimoine canadien atteste également que le financement public de la production n’est pas contraire à l’intérêt public. En anglais, le terme est « public policy ».

La modification s’appliquerait en général aux productions cinématographiques ou magnétoscopiques canadiennes pour lesquelles des certificats sont délivrés par le ministre du Patrimoine canadien après décembre 2002.

[*Français*]

Au sujet du projet de loi C-10, nous avons l’honorable maire Gérald Tremblay de ma ville, la Ville de Montréal.

[*Traduction*]

Nous recevons également l’honorable David Miller, de la ville de Toronto.

Avant de vous céder la parole, messieurs, je tiens à vous remercier de comparaître aujourd’hui et de nous aider dans nos délibérations. Je présenterai les gens qui se trouvent autour de la table.

Je m’appelle Yoine Goldstein, du Québec. Je suis vice-président du comité; pour l’instant, je remplace David Angus, qui est aussi de Montréal mais qui y a été retenu malgré lui en raison de questions importantes.

À ma gauche se trouve la greffière du comité, Line Gravel. À ma droite, June Dewetering et Phillippe Bergevin, de la Bibliothèque du Parlement. Le sénateur Fox, de Montréal, sera de retour dans un instant. Le sénateur Dawson vient du Québec. Le sénateur Harb vient de l’Ontario; nous lui pardonnons. Le sénateur Eyton vient aussi de l’Ontario.

À ma gauche se trouve le sénateur Nolin, du Québec. Comme vous l’avez peut-être remarqué, nous tentons de prendre le contrôle du comité. Le sénateur Moore vient de la Nouvelle-Écosse. Le sénateur Ringuette vient du Nouveau-Brunswick. Le sénateur Massicotte, du Québec. Le sénateur Biron vient du Québec et le sénateur Jaffer, de la Colombie-Britannique.

La séance d’aujourd’hui est télévisée, diffusée sur le Web et radiodiffusée, de sorte que tout ce que nous dirons aujourd’hui sera vu et entendu par bon nombre de Canadiens et sera aussi sans aucun doute scruté à la loupe par de nombreux Canadiens.

Sénateur Dawson, je crois que vous avez une brève remarque à formuler avant que nous ne commençons.

Le sénateur Dawson : Je ne veux pas retarder nos travaux. La semaine dernière, des représentants du Groupe Desjardins ont comparu et nous ont dit qu’ils avaient d’importantes réserves à propos de ce projet de loi. Je vois ici que le président du comité a dit hier : « Desjardins ne voit pas d’inconvénients au projet de

proceeds to resolve them within that time frame.” I have respect for Senator Angus but I would rather hear that from Desjardins and the Department of Finance.

The Deputy Chair: The department will appear on Thursday and you can ask the question then, Senator Dawson. The issue is important, you are right.

I prefer to hear from these gentlemen so they can go back to their important duties and if we have something to discuss, we can do so after.

[*Translation*]

Gérald Tremblay, Mayor of the City of Montreal: Deputy Chair, with your permission, I will make my opening remarks in French, however, I will be happy to answer questions in French or in English.

Mr. Deputy Chair, allow me first to thank you for inviting the cities of Montreal and Toronto to speak to you about Bill C-10. The provision in the bill that we would like to speak about is section 120, which deals with tax credits for film production. It is a well-known fact that the cities of Toronto, Vancouver and Montreal are the major film and audiovisual production centres in Canada.

Film production also takes place in other cities in Canada, including Halifax. My colleague will give you a letter from Peter Kelly who would have liked to be able to join us today.

Over the years, the major centres have acquired international status. Therefore, it is first and foremost in these urban centres that the consequences of any regulatory or legislative change within this industry would be felt.

Furthermore, the population of Canada is now to a great extent concentrated in these cities and it is mainly in these centres that our country's economic competitiveness has grown and developed.

Allow me to include some history in my opening remarks. Montreal has been developing as a film and audiovisual production centre for more than 60 years now. In fact, one of the first important milestones of our arrival on the scene was the creation of the first commercial film production company in Quebec, Renaissance Films, in 1944. You will also recall that in 1956, the federal government moved the National Film Board of Canada from Ottawa to Montreal, because it is in our city that the film industry was in full swing.

Today I am accompanied by Michel Trudel, who is the co-owner of Cinéma Mel's, and he could expand further on this development. Over the years, our creators, whether they be filmmakers, directors or screenwriters, as well as all the craftspeople working in the more technical areas, have developed their talent and their expertise, and have put stories

loi tel qu'il a été rédigé, pourvu que le gouvernement prenne les mesures pour les régler avant la fin de ce délai ». Je respecte le sénateur Angus, mais je préférerais que Desjardins ou le ministère des Finances nous le disent.

Le vice-président : Les représentants du ministère vont comparaître jeudi et vous pourrez alors leur poser la question, sénateur Dawson. Vous avez raison de dire que c'est une question importante.

Je préfère entendre ce que ces messieurs ont à dire pour qu'ils puissent repartir s'acquitter de leurs tâches importantes, et si nous avons un sujet à discuter, nous pourrions le faire par la suite.

[*Français*]

Gérald Tremblay, Maire de la ville de Montréal : Monsieur le vice-président, avec votre permission, je vais faire ma présentation en français mais je pourrai répondre aux questions en français ou en anglais.

Monsieur le vice-président, permettez-moi d'abord de vous remercier de recevoir la Ville de Montréal et la Ville de Toronto et nous permettre de nous exprimer à propos du projet de loi C-10. La disposition du projet de loi au sujet de laquelle nous désirons nous faire entendre concerne l'article 120, qui traite de l'application des incitatifs fiscaux pour la production de films. Il est bien connu que les villes de Toronto, Vancouver et Montréal sont les principaux centres de production au Canada dans le domaine cinématographique et audiovisuel.

Cette production se développe dans d'autres villes au Canada, notamment la ville de Halifax. Mon collègue va vous faire part de la lettre de Peter Kelly qui aurait aimé être avec nous aujourd'hui.

Au fil des ans, les centres principaux ont acquis une stature internationale. C'est donc d'abord et avant tout dans ces agglomérations urbaines que tout changement réglementaire ou législatif touchant cette industrie aura des répercussions.

Par ailleurs, la population canadienne est maintenant largement concentrée dans les villes et c'est essentiellement dans ces dernières que la compétitivité économique de notre pays se forge et se développe.

Vous me permettez de commenter notre présentation avec un petit retour historique. Montréal se développe comme centre de production pour le cinéma et l'audiovisuel depuis plus de 60 ans. En effet, un des premiers jalons importants de notre arrivée dans cet univers est l'ouverture de la première entreprise commerciale de production de films au Québec, Renaissance film, en 1944. On se souvient aussi qu'en 1956, le gouvernement fédéral de l'époque déménagea l'Office national du film du Canada d'Ottawa à Montréal, parce que c'est dans notre ville que l'activité cinématographique était réellement en ébullition.

Je suis accompagné aujourd'hui de Michel Trudel, qui est le coprésident de Cinéma Mels, qui pourra peut-être commenter davantage cette évolution. Au fil des ans, nos créateurs, qu'ils soient cinéastes, réalisateurs ou scénaristes, ainsi que tous nos artisans dans les métiers plus techniques ont développé leur talent et leur expertise et ont mis en image des histoires qui ont su

on the screen that have managed to seduce the people in Quebec and elsewhere. We are also accompanied by George Mihalka, from the Canadian Screenwriters' Guild. He is the national vice-chair of that guild.

This fact is clearly illustrated by our box office numbers and by the impressive number of film creators who are established in Montreal.

From our very humble beginnings, when we were producing what could be called rather naïve pieces, up until today, when works produced in Quebec enjoy international recognition, and are included in all major international festivals, one could say that a long road has been travelled and we have now earned our place on the world scene.

Thanks to our talented and innovative artists, our architecture, our unique landscape, our infrastructure which is at the leading edge of technology, we have been able to support the development of Quebec film production, as well as embrace foreign film production, often American film production, and international film production, often produced with European countries.

Over the past few years, the total annual production volume has always represented approximately \$1.3 billion for Quebec as a whole.

However, we must point out that the large part of this sector, approximately 90 per cent, is active within the Montreal region. Furthermore, the Bureau du cinéma et de la télévision de la Ville de Montréal, whose representative, Daniel Bissonnette, is here today, deals with 500 film shootings per year, which require approximately 6,000 permits and authorizations.

An important fact to point out is that production activities in our centre depend mainly and especially on local production, which represents two-thirds of the total volume. The last third represents foreign film shootings and co-productions.

The local production, which is how our unique culture and language are expressed, is the key component of this sector. Allow me also to point out that the number of Quebec feature films that are produced each year, approximately 30, given the total population of Quebec, is one of the highest ratios in the world.

Strictly from an economic perspective, the Montreal metropolitan community, which includes the 82 cities of metropolitan Montreal, that I am the mayor of, has developed an economic development strategy based on the development of industrial clusters. This approach has proved its worth throughout the world. There are currently several clusters within metropolitan Montreal; you are very familiar with information and communication technology: that represents 110,000 jobs; the aerospace and life sciences represent 40,000 jobs each; and there is the film and audiovisual production cluster.

The latter cluster compares quite favourably to the others as it represents 35,000 full-time equivalents and 500 production and broadcasting companies. Mr. Hans Fraikin, from the Bureau du

séduire le public québécois et celui d'ailleurs. George Mihalka de la Guilde des réalisateurs canadiens nous accompagne également. C'est le vice-président national de cette guilde.

Ce fait est clairement démontré par les résultats de notre cinéma au guichet et par le nombre impressionnant de créateurs et créatrices de l'industrie du film qui se trouvent à Montréal.

De nos débuts très humbles où nous produisons des œuvres qu'on pouvait qualifier de naïves, jusqu'à la reconnaissance internationale dont jouissent maintenant les œuvres québécoises, notamment dans tous les festivals internationaux majeurs, on peut dire que le chemin parcouru a été immense et que nous avons une place sur l'échiquier mondial.

Grâce à nos artisans talentueux et innovateurs, notre architecture, nos paysages uniques et nos infrastructures à la fine pointe de la technologie, nous avons pu soutenir chez nous le développement de la production québécoise en plus d'accueillir des productions étrangères, le plus souvent américaines, et des productions internationales, principalement réalisées avec des pays européens.

Au cours des dernières années, le volume total annuel de production s'est toujours situé autour de 1,3 milliard de dollars pour tout le Québec.

Toutefois, nous devons constater que la très grande part de cette activité, soit près de 90 p. 100, se déroule sur le territoire montréalais. D'ailleurs, le Bureau du cinéma et de la télévision de la Ville de Montréal, qui est représenté ici aujourd'hui par Daniel Bissonnette, traite 500 tournages par année pour lesquels nous émettons quelques 6000 permis et autorisations.

Un élément important à mettre en lumière est le fait que l'activité de notre centre de production repose d'abord et avant tout sur la production locale, puisqu'elle représente les deux tiers du volume total. Le dernier tiers se répartit entre les tournages étrangers et les coproductions.

La production locale, par laquelle passe l'expression de notre spécificité culturelle et linguistique, constitue l'élément clé de l'activité. Soulignons aussi que le nombre de longs métrages québécois produits chaque année, environ une trentaine, en regard de la population totale du Québec, compte parmi les plus élevés au monde.

D'un point de vue strictement économique, la communauté métropolitaine de Montréal, qui regroupe les 82 villes du Montréal métropolitain dont je suis le président, a développé une stratégie de développement économique basée sur le développement des grappes industrielles. Cette approche a fait ses preuves à travers le monde. Il y a actuellement plusieurs grappes dans le Montréal métropolitain; vous connaissez très bien les technologies de l'information et des communications, avec 110 000 emplois; l'aérospatial et les sciences de la vie avec 40 000 emplois chacune; ainsi que la grappe du cinéma et de la production audiovisuelle.

Cette dernière grappe se compare très bien aux autres avec ses 35 000 emplois équivalant temps plein et également ses 500 entreprises de production et de diffusion. Monsieur Hans

cinéma et de la télévision du Québec, holds the corporate seat of this cluster and is also with us today. During the period from 1994 to 2004, the economic rate of growth of this cluster was three times higher than the rate of growth of the Quebec economy in general, which means that it is a creator of wealth.

If you take a somewhat broader perspective of this sector, you will note that Montreal has achieved an enviable status as a creative centre in the audiovisual industry. It is also worthwhile pointing out that, beyond film and audiovisual production, Montrealers have created visual effects software that now serves as an international model for productions involving animation and visual effects, for example, Softimage. Montreal has also become recognized as a major centre for the development of video games, with international and local businesses such as Electronic Arts, Ubisoft, Eidos and A2M.

That being said, it is important to point out that governments in almost all countries financially support their local film production, without which this industry would simply not exist, thereby making the expression of their unique cultural culture through film impossible. Countries such as Great Britain, France and Germany do this; Canada and Quebec are no exception to this government support. In fact, our country was a pioneer in the area of tax credits because it established this in the middle of the last decade.

Given this context, Quebec and Canadian film production depends to a great extent on financial frameworks that include funds from private and public sources. It is clear that these arrangements can only exist and last to the extent that all partners involved trust the reliability of these arrangements.

For example, banks providing funds within this framework cannot sustain an arrangement which could lead to public funds been withdrawn once the product has been produced. The testimony this committee has already heard on this issue clearly supports this statement.

After reading the bill, we can only note that the tax measures will introduce an element of uncertainty which will have a definite negative financial impact on the production of Quebec and Canadian films, because it will be possible for the minister to require that tax credits be paid back once a film has been produced.

This type of retroactive decision is totally incompatible with the type of film funding that currently exists in Quebec and Canada. Furthermore, foreign films shot in Canada would not be subject to the same provisions.

Consequently, and as approved by the Conseil municipal de Montréal on the 26 of May last, as well as by the mayors of the major Canadian cities at the last meeting of the Canadian Federation of Municipalities, the City of Montreal is opposed to the change in tax incentives related to Canadian films as outlined

Fraikin du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec accueille le siège social de cette grappe et est également présent parmi nous. Durant la période de 1994 à 2004, le taux de croissance économique de cette grappe a été trois fois supérieur au taux de croissance de l'économie québécoise en général, ce qui lui donne le statut de créatrice de richesse.

Si l'on jette un regard un peu plus large sur toute cette activité, on constate que Montréal a atteint un statut enviable comme ville de créativité dans le domaine audiovisuel. En plus de la production cinématographique et audiovisuelle, il est utile de rappeler que c'est ici que des Montréalaises et des Montréalais ont conçu les logiciels d'effets visuels qui constituent aujourd'hui encore une référence mondiale pour la production d'animation et d'effets visuels, notamment Softimage. Montréal est aussi reconnue comme un centre majeur de développement de jeux vidéo avec la présence d'entreprises internationales et locales, telles que Electronic Arts, Ubisoft, Eidos et A2M.

Cela dit, il est important d'établir que les gouvernements de presque tous les pays soutiennent financièrement leur production cinématographique locale, faute de quoi cette industrie n'existerait tout simplement pas chez eux, rendant l'expression de leur spécificité culturelle impossible par le film. Des pays comme la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne le font; le Canada et le Québec ne font pas exception à ce soutien gouvernemental. C'est d'ailleurs notre pays qui s'est révélé le pionnier des crédits d'impôt dans ce domaine en les implantant au milieu de la dernière décennie.

Dans ce contexte, la production de films québécois et canadiens repose en très grande partie sur les montages financiers où l'on retrouve de l'argent provenant de fonds privés et de fonds publics. Il est clair que ces montages ne peuvent exister et demeurer que dans la mesure où tous les partenaires impliqués ont confiance en la durabilité de ces montages.

À titre d'exemple, les banques qui fournissent du financement dans ce cadre ne peuvent composer avec des montages où l'argent public peut être retiré une fois le produit terminé. Les témoignages spécifiques déjà entendus devant ce comité avalisent clairement cet état de fait.

Après lecture du projet de loi, nous avons l'obligation de constater que les mesures relatives aux incitatifs fiscaux introduisent un élément d'incertitude qui produira un impact financier négatif certain sur la production de films québécois et canadiens, notamment en raison de la possibilité pour le ministre de réclamer le remboursement de crédits d'impôt une fois le film terminé.

Ce type de décision à caractère rétroactif est totalement incompatible avec le financement des films tel qu'il existe actuellement au Québec et au Canada. De plus, les films étrangers tournés au Canada ne seraient pas soumis à ces mêmes mesures.

En conséquence, et tel qu'adopté par le Conseil municipal de Montréal le 26 mai dernier, ainsi que par les maires des grandes villes canadiennes lors de la dernière réunion de la Fédération canadienne des municipalités, la Ville de Montréal s'oppose à la modification relative aux incitatifs fiscaux applicables aux films

in Bill C-10; and recommends that the Canadian Parliament amend Bill C-10, following consultations with the film industry, in such a way as to eliminate any measure that would negatively affect the funding of film production.

This position reflects the commitments made at Rendez-vous November 2007 — Cultural Metropolis, that I had the honour of chairing, and at which all partners present, including the federal government, made the commitment to support a ten-year action plan that would, among other things, explicitly include “consolidating Montreal as an international audiovisual production centre.”

[English]

With your permission, I will read two paragraphs from the letter addressed to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce on June 2, 2008, to represent the position of our colleague, the mayor of Vancouver, Sam Sullivan. It is brief.

Dear honourable senators:

As you know, the motion picture industry in Vancouver is part of a billion dollar province-wide industry, providing highly skilled, well-paying jobs for technicians, craftspeople and artists. Vancouver is the third busiest filming centre in North America, after Los Angeles and New York. The relationship between the film industry, City government and the citizens of Vancouver has been a very positive one, and has led to Vancouver becoming the most popular production centre in Canada, and the third most popular in the world. More than 25,000 British Columbians are employed in the film industry, and the economic spinoffs in other industries are equally important. Film and television productions offer a significant economic and cultural benefit to our city and we must ensure that Vancouver remains one of the most sought after locations for filming.

For these reasons, I am writing to confirm my support to the attached motion that was presented to the Big City Mayors' Caucus last week and adopted by FCM. I would like to confirm my opposition to the amendment regarding local fiscal incentives applicable to Canadian films included in Bill C-10 and recommend that the federal government amend Bill C-10 following consultations with the film industry, in order to eliminate any measure that would negatively impact on the financing of film productions.

[Translation]

Ladies and gentlemen, thank you very much for your attention.

The Deputy Chair: It is we who thank you.

canadiens contenue dans le projet de loi C-10; et recommande au Parlement canadien d'amender le projet de loi C-10, suite à des consultations avec l'industrie du cinéma, de façon à éliminer toute mesure affectant négativement le financement des productions cinématographiques.

Cette position s'inscrit dans la foulée du Rendez-vous novembre 2007 — Montréal, métropole culturelle que j'ai eu l'honneur de présider, et au cours duquel tous les partenaires, incluant le gouvernement fédéral, se sont engagés à soutenir la réalisation d'un plan d'action de dix ans qui prévoit, entre autres, explicitement de « consolider Montréal comme centre international de production audiovisuelle ».

[Traduction]

Avec votre permission, je lirai deux paragraphes d'une lettre adressée au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce le 2 juin 2008 pour exprimer la position de notre collègue, Sam Sullivan, le maire de Vancouver. C'est bref.

Honorables sénateurs,

Comme vous le savez, l'industrie cinématographique à Vancouver est un volet d'une industrie de un milliard de dollars qui assure les emplois très spécialisés et bien rémunérés à des techniciens, des artisans et des artistes dans toute la province. Vancouver est le troisième centre de production de films le plus occupé en Amérique du Nord après Los Angeles et New York. Les relations entre l'industrie cinématographique, l'administration municipale et les citoyens de la ville sont positives et ont permis à Vancouver de devenir le centre de production le plus populaire au Canada et de se classer troisième à cet égard dans le monde. L'industrie cinématographique emploie plus de 25 000 habitants de la Colombie-Britannique, et les retombées économiques dans d'autres industries sont également importantes. Les productions cinématographiques et télévisuelles apportent un avantage économique et culturel important à notre ville, et nous devons nous assurer que celle-ci restera l'un des endroits les plus recherchés pour le tournage de films.

Pour ces raisons, je vous écris afin d'exprimer mon appui pour la motion ci-annexée, qui a été présentée lors du caucus des maires des grandes villes, la semaine dernière, et adoptée par la FCM. Je tiens à confirmer mon opposition à la modification relative aux incitations fiscales applicables aux films canadiens contenues dans le projet de loi C-10, et je recommande que le gouvernement fédéral modifie celui-ci, après avoir consulté l'industrie cinématographique, afin d'éliminer toute mesure susceptible de nuire au financement des productions cinématographiques.

[Français]

Mesdames et Messieurs, merci beaucoup pour votre attention.

Le vice-président : C'est nous qui vous remercions.

[English]

Honourable senators, would you like to question Mayor Tremblay now or would you prefer to wait for Mayor Miller to make his presentation? I would prefer that.

Mr. Tremblay: I assume I do not have to table this letter.

The Deputy Chair: No, we have it in both official languages, as well as the resolution.

Senator Moore: I want clarification here that the resolution is attached. I do not think His Worship mentioned that. It is attached and will form part of the record.

The Deputy Chair: We have noticed the resolution of May 26 is attached and it does indeed form part of our record. Thank you for pointing that out, Senator Moore. Go ahead, Mr. Miller.

Mr. Tremblay: He is also an honourable mayor. He represents more people than I do.

The Deputy Chair: You will appreciate that I have a bias toward Montreal.

Mr. Tremblay: I appreciate that, but I would also like to recognize that he represents more people than I do.

David Miller, Mayor, City of Toronto: I also have a letter from Mayor Kelly of Halifax, who was hoping to join us today but was unable to. It is a bit longer than Mayor Sullivan's and I understand it is not translated, so I will read it into the record. May I do that at some point in my remarks?

The Deputy Chair: You can read it into the record but you cannot produce it. You can read it but it is not part of your presentation.

Mr. Miller: Perhaps at the end of my remarks, then.

My colleague and I appreciate the opportunity to be here today. As well as Mayor of Toronto, I am also Chair of the Toronto Film Board, which is an industry set up by the City of Toronto to promote the film and television and screen-based industries in the city of Toronto.

The comments I will make today are my own opinion, but they are also supported by a resolution of the Toronto Film Board, the Toronto City Council, the Big City Mayors' Caucus and the Federation of Canadian Municipalities. We have serious concerns about the effect of Bill C-10 on our cities and their economies.

Mayor Tremblay and I are not here alone. We are speaking on behalf of municipalities across this country, including the major film producing cities: Montreal, Toronto, Halifax and Vancouver. We share a concern not only about our economy but also about Canada's and Canadians' continued ability to tell our own stories to each other without fear of artistic and financial humiliation.

[Traduction]

Honorables sénateurs, préférez-vous interroger maintenant le maire Tremblay, ou attendre que le maire Miller ait formulé ses remarques. C'est ce que je préférerais.

M. Tremblay : Je présume que je n'ai pas à déposer cette lettre.

Le vice-président : Non, nous l'avons dans les deux langues officielles, de même que la résolution.

Le sénateur Moore : Je veux m'assurer que la résolution est annexée. Je ne pense pas que monsieur le maire l'ait mentionné. Elle est annexée et fera partie du compte rendu.

Le vice-président : Nous avons constaté que la résolution du 26 mai est annexée et qu'elle fera partie de notre compte rendu. Merci de nous l'avoir fait remarquer, sénateur Moore. Allez-y, monsieur Miller.

M. Tremblay : Il est aussi un maire honorable. Il représente plus de gens que moi.

Le vice-président : Vous comprendrez que j'ai un faible pour Montréal.

M. Tremblay : Je le comprends, mais il faut également reconnaître qu'il représente plus de citoyens que moi.

David Miller, maire, ville de Toronto : J'ai aussi une lettre, du maire Kelly de Halifax, qui aurait voulu se joindre à nous aujourd'hui mais n'a pas été en mesure de le faire. Elle est un peu plus longue que celle du maire Sullivan et je pense qu'elle n'est pas traduite, de sorte que je vais la lire aux fins du compte rendu. Puis-je la faire, à un moment ou à un autre, au cours de mes remarques?

Le vice-président : Vous pouvez la lire aux fins du compte rendu, mais vous ne pouvez pas la déposer. Vous pouvez la lire, mais elle ne fait pas partie de vos remarques.

M. Miller : À la fin de mes observations, peut-être, alors.

Mon collègue et moi sommes heureux d'être ici aujourd'hui. En plus d'être maire de Toronto, je suis également président du Toronto Film Board, une industrie créée par la ville de Toronto pour encourager les industries cinématographique et télévisuelle de la ville de Toronto.

C'est une opinion personnelle que je vais exprimer aujourd'hui, mais elle s'appuie sur une résolution adoptée conjointement par le Toronto Film Board, le Conseil municipal de Toronto, le Caucus des maires des grandes villes et la Fédération canadienne des municipalités. Nous avons tous de sérieuses réserves quant aux effets du projet de loi C-10 sur nos villes et nos économies.

Le maire Tremblay et moi-même ne sommes pas seuls ici. Nous parlons au nom des municipalités de notre pays, dont les grandes villes où l'on réalise des courts métrages : Montréal, Toronto, Halifax et Vancouver. Nous nous préoccupons non seulement de notre économie mais aussi du maintien de la capacité pour le Canada et les Canadiens de relater leurs propres histoires sans crainte d'être humiliés sur le plan artistique ou financier.

Our country is an incredible country of diversity, sounds and pictures. We cannot allow the people who capture and interpret our country for ourselves to be diminished. The Canadian film industry introduces us to ourselves and projects the modern Canadian diversity beyond our borders to the world. This industry is at the heart of the knowledge-based, creative economy that is growing so rapidly in Canadian cities in response to global recognition of what Canada has to offer the world. It is my view that the provision we are discussing today is an unwarranted attack on what makes us all Canadians. It undermines the efforts of a growing creative industry that is seeding the opportunity to make our liveable communities grow and prosper for each and every one of our residents.

In Toronto, the creative sector is one of the four cornerstones of our agenda for prosperity, which is the city's economic development strategy that was developed in partnership with the business community of Toronto, labour, the cultural communities and non-profit organizations. It has four simple pillars: Proactive Toronto, which means the city government must play its role; global Toronto, recognizing that Toronto must view itself internationally; creative Toronto; and one Toronto, which is for the benefit of all Torontonians.

Creativity is at the heart of our strategy. The film and television industry is the steel bar that gives that pillar strength. In 2006, production companies spent in excess of \$700 million making movies and television in Canada's largest city. More than 35,000 Torontonians directly earn their living working on location, behind and around the cameras and on the sound stages. This industry is of incredible importance, obviously from those statistics, but its artistic and financial success is dependent upon the industry's ability to work in the field where the boundaries are well-defined, and political interference or censorship will not be tolerated.

The Criminal Code already ensures that Canadian film productions meet accepted standards of quality and decency. Under the legislation before you, however, made-in-Canada motion pictures would be subject to a post-production government review that can only be described as arbitrary. Only then would their eligibility for the appropriate tax credits be decided. Those productions that do not measure up to the currently unknown standard would lose funding they are depending on to build the kind of business that creates jobs and improves the economic well-being of our community. This proposal is unacceptable.

This proposal completely destabilizes the already difficult monetary terrain that film producers must navigate in their search for funding. Films are made often on tight budgets directly dependent on the tax credit that has been carefully designed to support Canadian productions. No financier will take the risk that their loans will not be repaid because of an after-the-fact

Notre pays est d'une diversité incroyable sur le plan du son et des images. Nous ne pouvons pas laisser amoindrir ceux qui captent et interprètent l'esprit de notre pays à notre profit. L'industrie cinématographique canadienne nous révèle à nous-mêmes et fait connaître la diversité moderne du Canada ailleurs dans le monde. Cette industrie est au cœur d'une économie fondée sur le savoir et créative qui connaît une croissance fulgurante dans les villes canadiennes et fait connaître au monde entier ce que le Canada a à lui offrir. Je suis d'avis que la disposition dont nous discutons aujourd'hui est une attaque injustifiée à l'identité canadienne. Elle mine les efforts d'une industrie créative en pleine croissance qui crée l'occasion pour nos villes de croître et de prospérer au profit de tous nos résidents.

À Toronto, le secteur créatif constitue l'une des quatre pierres angulaires de notre programme d'encouragement à la prospérité, qui est au cœur de la stratégie de développement économique de la ville qui a été articulée en partenariat avec le milieu d'affaires de Toronto, les syndicats, les milieux culturels et les organisations sans but lucratif. Ce sont quatre piliers, c'est tout simple : un Toronto proactif, qui signifie que le gouvernement municipal doit jouer son rôle; un Toronto global, qui reconnaît que la ville doit se doter d'un profil international; un Toronto créatif, et un Toronto qui existe au profit de tous les Torontois.

La créativité est au cœur de notre stratégie. L'industrie cinématographique et télévisuelle est la poutre d'acier qui fait la force de ce pilier. En 2006, les compagnies de production ont dépensé plus de 700 millions de dollars à tourner des films et des émissions de télévision dans la plus grande ville du Canada. Plus de 35 000 Torontois tirent directement leur gagne-pain du travail qu'il y a sur place, derrière et autour des caméras et des plateaux insonorisés. Cette industrie est d'une importance vitale, comme le confirment évidemment ces statistiques, mais sa réussite artistique et financière est tributaire de la faculté qu'a cette industrie d'œuvrer à l'intérieur d'un domaine dont les frontières sont bien définies, et où ne seront pas tolérées l'ingérence politique ou la censure.

Le Code criminel fait déjà en sorte que les productions cinématographiques canadiennes répondent à des normes de qualité et de dignité admises. Cependant, en vertu du projet de loi dont vous êtes saisis, les longs métrages tournés au Canada seraient assujettis à un examen postproduction que mènerait le gouvernement et qui ne peut être considéré que comme arbitraire. Ce n'est qu'à ce moment que l'on déterminerait l'admissibilité de ces productions aux crédits d'impôt prévus. Les productions qui ne répondraient pas à cette norme encore inconnue seraient privées du financement dont elles dépendent pour bâtir le genre d'entreprise qui crée des emplois et améliore le bien-être économique de notre ville. Cette proposition est donc inacceptable.

Cette proposition déstabilise du tout au tout le circuit financier déjà difficile dans lequel les producteurs de cinéma doivent naviguer pour trouver du financement. Les films sont souvent tournés avec des budgets serrés qui dépendent du crédit d'impôt qui a été mûrement pensé pour soutenir la production canadienne. Aucun prêteur ne prendra le risque de ne pas être remboursé

cancellation of the tax credit. The storm of uncertainty stirred up by Bill C-10 would effectively end the film industry overnight — not only in Toronto, but in Vancouver, Montreal, Halifax and across this country. This proposal is unacceptable and must not come to pass.

Those of you who sit in this chamber of sober second thought have the opportunity to withhold final assent so that the federal government can also rethink the direction it is taking. I am confident that, given the opportunity for meaningful discussion with the film and television producers who have invested their lives in Canada, everyone in the House of Commons will see what a perilous path proposed Bill C-10 will put us on.

In Toronto, the city and the province work together to assist the film industry. The provincial government has recently boosted domestic and foreign tax credits, provided tax relief for computer animators and invested considerably more money in promoting local production in the international marketplace. The Ontario government has put its support behind a cost-shared Green Screen initiative that has environmental sustainability as its goal. At city hall, we have introduced policies that are effectively reducing the film industry's property tax burden. We have brought in the tax increment equivalent grant to assist film companies with plans to build new facilities or retrofit existing ones. This program will be a boon to the new studio development on Toronto's eastern waterfront that is the largest purpose-built sound stage in the world.

Our bilateral partnership with the provincial government cannot be effective if the national government does not take the time to understand what is at stake. A majority of senators can cause their colleagues in the House of Commons to find the time to consult with all the stakeholders in this crucial sector before trying to pass legislation. The film industry has enough hurdles to jump already in Canada without this additional one.

We need the federal government to work with the film and television industry and not against it. All of you in this room can help make this change of attitude come about by refusing to put your stamp of approval on Bill C-10 in the form it was put before you late last year. Over the past three months, I know you have heard many representatives of the industry express their concern. You have heard from studio owners, producers, writers, directors, cinematographers and from a multitude of Canadians who support our industry because it enriches their lives and gives them a better understanding of the country in which we live.

I think the message is clear and I am pleased today to add my voice on behalf of the residents of Toronto to your deliberations.

I would now like to read Mayor Kelly's letter into the record. It states:

Dear Senator Angus and Members of the Committee:

parce qu'on risque d'annuler après coup l'octroi du crédit d'impôt. La tempête d'incertitude soulevée par le projet de loi C-10 porterait un coup fatal du jour au lendemain à l'industrie cinématographique, pas seulement à Toronto, mais aussi à Vancouver, Montréal, Halifax et partout au pays. Cette proposition est donc inacceptable et doit être rejetée.

Vous, sénateurs, qui êtes ici pour réfléchir, avez le loisir de refuser de donner votre aval, obligeant ainsi le gouvernement fédéral à repenser son orientation. J'ai la conviction que, s'il vous est permis de dialoguer constructivement avec les réalisateurs de films et d'émissions de télévision qui ont consacré leur vie au Canada, tous les membres de la Chambre des communes vont voir dans quelle voie périlleuse le projet de loi C-10 nous place.

À Toronto, la ville et la province collaborent pour venir en aide à l'industrie cinématographique. Le gouvernement provincial a récemment enrichi les crédits d'impôt canadiens et étrangers, accordé des allègements fiscaux aux cybernographistes et investi beaucoup plus d'argent dans la réalisation des productions locales sur le marché international. Le gouvernement de l'Ontario a donné son appui à l'initiative Green Screen à frais partagés dont l'objectif est la durabilité environnementale. À l'hôtel de ville, nous avons présenté des programmes qui ont pour effet de réduire la taxe foncière de l'industrie cinématographique. Nous avons instauré un incitatif fiscal équivalent pour venir en aide aux entreprises cinématographiques qui ont pour plan de bâtir de nouvelles installations ou de restaurer celles qui existent déjà. Ce programme sera un tonique pour le nouveau développement de studios du parc riverain est de Toronto qui abrite le plus grand plateau insonorisé du monde.

Notre partenariat avec le gouvernement provincial ne peut pas porter fruit si le gouvernement national ne prend pas le temps de comprendre l'enjeu qui nous occupe. Une majorité de sénateurs peut obliger la Chambre des communes à prendre le temps de consulter tous les acteurs de ce secteur vital avant de voter une loi. L'industrie cinématographique a déjà assez d'obstacles à surmonter au Canada sans qu'on ajoute celui-ci.

Il faut que le gouvernement fédéral coopère avec l'industrie cinématographique et télévisuelle et ne pas lui mettre de bâtons dans les roues. Vous tous ici présents pouvez contribuer à opérer ce changement d'attitude en refusant d'avaliser le projet de loi C-10 sous la forme qui vous a été soumise l'an dernier. Je sais qu'au cours des trois derniers mois, vous avez entendu de nombreux représentants de l'industrie qui ont exprimé leurs préoccupations. Vous avez entendu des propriétaires de studio, des réalisateurs, des scénaristes, des metteurs en scène, des cinéastes ainsi qu'une multitude de Canadiens qui soutiennent notre industrie parce qu'elle enrichit leur vie et leur donne une meilleure compréhension du pays dans lequel nous vivons.

Je pense que le message est clair, et je suis heureux d'ajouter aujourd'hui ma voix à vos délibérations au nom des résidents de Toronto.

J'aimerais maintenant donner lecture de la lettre du maire Kelly. Il écrit :

Monsieur le sénateur Angus, membres du comité :

I am writing today concerning Bill C-10 and the proposed changes to the *Income Tax Act*, specifically changes that apply to the administration of the Canadian Film or Video Production Tax Credit that would give the Minister of Heritage or her appointees discretion to deny film and video productions eligibility for tax credits for production deemed to be “contrary to public policy.”

As Mayor of Halifax Regional Municipality (HRM), the fourth largest film production centre in Canada, I have grave concerns about the proposed changes, which I believe will have a significant negative impact on the film industry in Canada. My concerns are personal as well: as a proud citizen of a country that has produced wonderful art in the film genre, I find it alarming that future productions — potential works of art — are in great peril. Had these proposed changes existed in the past, much of the uniquely Canadian art of which we are so proud simply would not have made it our screens, to be viewed, admired and pondered by Canadians and others around the world.

I am aware you have received a great deal of testimony and information on this matter, so I will discuss briefly how I believe these changes will affect the film industry, particularly in my municipality. My main concerns are that these changes will cause enough uncertainty to negatively impact financing for productions, and that they could lead to an era of censorship that would devastate the industry and the creativity found within it.

First, a bit of background about the film industry in HRM (many of these statistics are for Nova Scotia; however, fully 98 per cent of all filming in Nova Scotia takes place in HRM, making the provincial and municipal statistics largely interchangeable):

The local film industry is key to Nova Scotia and HRM. Nova Scotia has the highest percentage of indigenous filming in Canada; in fact, 50-55 per cent of our total production is local. Our filmmakers have achieved significant national and international recognition for our gifted telling of our unique and compelling local stories. In fact, Nova Scotia productions garnered a total of 23 Gemini nominations and earned acclaim at film festivals in Germany, New York, Texas, Winnipeg and Toronto. Our smaller, local film productions would be greatly affected by proposed changes to Bill C-10.

Je viens vous entretenir du projet de loi C-10 et des modifications que l'on propose à la Loi de l'impôt sur le revenu, particulièrement des modifications qui s'appliqueront à l'administration du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne qui accorderait au ministre du Patrimoine ou à ses mandataires le droit de refuser l'admissibilité aux crédits d'impôt pour ces productions cinématographiques et magnétoscopiques jugées « contraires à l'intérêt public ».

En tant que maire de la Municipalité régionale de Halifax, le quatrième centre de production cinématographique en importance au Canada, je m'inquiète vivement de ces modifications qui auront, je crois, un effet dévastateur sur l'industrie cinématographique au Canada. Cette inquiétude est également personnelle : en tant que fier citoyen d'un pays qui a produit des films de grande qualité artistique, je m'alarme de voir que de futures productions courent un grand danger, et il s'agit d'œuvres d'art en devenir. Si les modifications que l'on propose avaient été en vigueur par le passé, bon nombre de ces grands films dont nous sommes si fiers et dont la saveur est si canadienne ne se seraient jamais retrouvés sur nos écrans, offerts à l'admiration et à la réflexion des Canadiens et des autres citoyens du monde.

Je sais que vous avez reçu énormément de témoignages et d'informations sur cette question, et je vais donc brièvement discuter des conséquences de ces changements pour l'industrie cinématographique, notamment dans ma municipalité. Pour l'essentiel, je m'inquiète de ce que ces changements entraîneront suffisamment d'incertitude que cela nuira au financement des productions, et que cela risque de mener vers une nouvelle ère de censure qui décimerait l'industrie et la créativité qu'elle recèle.

D'abord, un bref aperçu de l'industrie cinématographique dans la municipalité régionale de Halifax — la MRH (nombre de ces statistiques s'appliquent à la Nouvelle-Écosse dans l'ensemble, mais 98 p. 100 de toute la production cinématographique de Nouvelle-Écosse a lieu dans la MRH, ce qui rend largement interchangeables les statistiques provinciales et municipales) :

L'industrie cinématographique locale est capitale pour la Nouvelle-Écosse et la MRH. En effet, la Nouvelle-Écosse compte le pourcentage le plus élevé de productions cinématographiques locales au Canada. Entre 50 et 55 p. 100 de notre production totale est locale. Nos cinéastes jouissent d'une réputation envieuse sur la scène nationale et internationale grâce à notre talent pour les histoires locales uniques en leur genre et captivantes. Ainsi, les productions néo-écossaises ont remporté un total de 23 nominations aux Prix Gemini et ont été acclamées à des festivals en Allemagne, à New York, au Texas, à Winnipeg et à Toronto. Plus petites, nos productions cinématographiques locales se ressentiraient grandement des changements proposés dans le projet de loi C-10.

HRM offers a stunning diversity to local, national and international filmmakers. We have the ability to look like New England, New York or San Francisco, a pastoral farm or a quaint fishing village. We can look like a small town, a suburb or a large city. We have modern buildings mixed with heritage properties, history combined with hipness. We have it all within the boundaries of our municipality.

Our film industry employs well over 2,000 people — experienced actors and excellent crews, who are ready to work and who work hard. They are devoted professionals who know the film business and the area. Our crews have worked on everything from feature films to movies of the week. Our infamous Maritime hospitality and our tenacious approach to life and work — and art — makes HRM an ideal place to work and produce films.

The local industry contributes over \$100 million to the local economy each year. Along with support from the HRM Film Office, Film Nova Scotia, trade missions, the Atlantic Film Festival, equity funding, and awards and incentives, the film industry tax credit is a key contributor toward making our film industry one of the most competitive in Canada. Obviously, anything that would cause hardship to the local industry in financing its films would also have a negative impact on the local economy and community.

As mentioned previously, the proposed changes to Bill C-10 pose a serious threat to our entire film industry for two main reasons: economic uncertainty and censorship.

First, the changes have the potential to effectively destroy the economic capacity of small, medium and even large film productions to be made here. It would be very difficult for producers to arrange financing for their films because the proposed changes, if passed, would introduce a high degree of uncertainty. Filmmakers depend upon tax credits to help to secure funding. In general, a percentage of the budget is secured as an “investment” from a Crown corporation, such as Telefilm, after which interim financing is advanced from a commercial lender against the security of a tax credit.

As we understand it, should Bill C-10 become law with the proposed changes, the federal government could deny tax credits to a film — even a completed film that the same government had invested in up front. In essence, a film could lose its financial footing at any given time, based on the discretion of the Minister of Canadian Heritage or her

La MRH offre une diversité époustouflante de cinéastes locaux, nationaux et internationaux. Nous pouvons nous faire passer pour la Nouvelle-Angleterre, New York ou San Francisco, une ferme pastorale ou encore un village de pêcheurs pittoresque. Nous pouvons ressembler à une petite localité, une banlieue ou une grande ville. Nous avons des immeubles modernes qui jouxtent des édifices patrimoniaux, soit un mariage entre l’histoire et la modernité. On trouve de tout dans les limites de notre municipalité.

Notre industrie cinématographique emploie bien au-dessus de 2 000 personnes — des acteurs d’expérience et des équipes excellentes — prêtes à travailler avec assiduité. Ce sont des professionnels dévoués qui connaissent l’industrie cinématographique et la région. Nos équipes travaillent sur un peu de tout, des longs métrages aux films de la semaine. Notre hospitalité maritime légendaire et notre attachement inébranlable à la vie et au travail, ainsi qu’aux arts, fait de la MRH un endroit idéal pour travailler et produire des films.

L’industrie locale injecte plus de 100 millions de dollars dans l’économie locale chaque année. Outre les mesures de soutien de l’Office du film de la MRH, Film Nova Scotia, les missions commerciales, le Festival du film de l’Atlantique, le financement par emprunt et les prix et autres mesures d’incitation, le crédit d’impôt pour production cinématographique constitue un élément clé pour faire de notre industrie cinématographique une des plus concurrentielles au Canada. Évidemment, toute mesure susceptible de causer des difficultés à l’industrie locale au chapitre du financement de ces films nuira inéluctablement à l’économie et la collectivité locales.

Comme on l’a déjà dit, les changements proposés dans le projet de loi C-10 menacent gravement notre industrie cinématographique entière, et ce, pour deux raisons principales : incertitude économique et censure.

Premièrement, les changements proposés risquent de nuire carrément à la capacité économique à attirer chez nous des productions cinématographiques, petites, moyennes et même grandes. C’est que les producteurs éprouveraient de grandes difficultés à s’assurer du financement pour leurs films, car les changements proposés, s’ils devaient être adoptés, imposeraient un degré élevé d’incertitude. Les cinéastes dépendent des crédits d’impôt pour obtenir du financement. En général, un pourcentage du budget est garanti sous forme d’« investissement » de la part d’une société d’État, par exemple Téléfilm, après quoi, du financement provisoire est consenti par un bailleur de fonds commercial moyennant une garantie de crédit d’impôt.

D’après ce que nous en savons, si le projet de loi C-10 devait être adopté, y compris les changements proposés, le gouvernement fédéral pourrait alors refuser le crédit d’impôt à un film — même s’il s’agit d’un film déjà réalisé et ayant bénéficié de fonds publics en amont. Essentiellement, un film pourrait perdre son assise

designates. Tax credits, used as collateral and leverage for further financing, could simply be taken away arbitrarily. In reality, no fiscally responsible financial institution could feel comfortable offering interim or bridge financing to any film project under that level of uncertainty.

The content or subject matter of a film should not influence whether or not it receives a tax credit. (The exception, of course, would involve content such as pornography or extreme violence that is already handled in the legislation and by the Criminal Code.) The problem with the introduction of a caveat in Bill C-10 for productions deemed “contrary to public policy,” is that it introduces too great degree of subjectivity, leading to a possible future where individuals or governments could deny tax credits tax credits for productions that simply do not conform to their own ideals and preferences. This, of course, could lead to censorship that will threaten the creative expression of every artist in Canada. We simply must not let these happen.

It may make sense to some people to ensure that artistic endeavours represent our public policy. The problem is, who decides and how? When does a straightforward idea become a slippery slide down into censorship of the rankest kind? We already have laws in place to protect us from obscene films. Would films that deal with controversial yet compelling issues be able to be made in the future? Will satiric films that are critical of the governments of the day be permitted under the new guidelines? As it stands now, the public decides which films will succeed. But these films have to be made. We need our artistic community to keep pushing the limits and challenging us, provoking us. That is their job.

Many of you may be familiar with the concept of “libel chill,” when, for example, a media outlet avoids discussing a topic, or topics, for fear of being sued for libel. Instead of delving in and uncovering the truth, they are paralysed by fear of litigation. It only has to happen once for the chill to set in.

I can envision this scenario very quickly unfolding in the film industry as well if these proposed changes to the administration of tax credits are made; however, in this case it will be a “censorship chill.” Normally, a film’s tax credits can be leveraged to obtain further funding from a financial institution. Then one day a film is completed but loses its tax credits because the government deems it inappropriate or “contrary to public policy.” The filmmakers then have difficulty repaying their other lenders. This scenario would only have to happen once before banks would begin to employ a level of scrutiny never

financière à n’importe quel moment, à la discrétion du ministre du Patrimoine canadien ou d’un de ses représentants. Les crédits d’impôt, qui sont utilisés comme caution et nantissement pour obtenir des fonds supplémentaires, pourraient simplement être supprimés de façon arbitraire. En réalité, aucune institution financière responsable n’accepterait volontiers d’offrir du financement temporaire ou provisoire à un projet cinématographique vu ce degré d’incertitude.

Le contenu ou le sujet d’un film ne devrait pas influencer la décision de lui accorder un crédit d’impôt ou pas. (Évidemment, l’exception intervient s’il s’agit de contenu pornographique ou d’extrême violence, ce qui est déjà prévu par la législation et le Code criminel.) La mise en garde formulée dans le projet de loi C-10 relativement aux productions jugées « contraires à l’intérêt public » pose problème parce qu’elle introduit un degré trop élevé de subjectivité, et il se peut donc qu’à l’avenir des personnes ou des gouvernements refusent d’octroyer des crédits d’impôt pour les productions cinématographiques qui ne sont pas conformes à leurs idéaux et à leur préférence. Bien entendu, cela risque de mener à la censure qui, à son tour, menacera l’expression créatrice de tout artiste au Canada. Nous ne devons tout simplement pas permettre que cela se produise.

Il peut paraître peut-être sensé à certains de faire en sorte que les entreprises artistiques reflètent l’ordre public. L’ennui, c’est qui décide et comment? Quand est-ce qu’une idée simple mène-t-elle à la censure de la pire espèce? Nous avons déjà des lois en place pour nous protéger contre les films obscènes. Les films traitant de sujets qui sont controversés mais qui nous interpellent néanmoins pourront-ils être faits à l’avenir? Les films satiriques qui critiquent les gouvernements au pouvoir seront-ils permis en vertu des nouvelles lignes directrices? À l’heure actuelle, c’est le public qui décide de la réussite d’un film. Cela étant, ces films doivent être réalisés. Nous avons besoin de notre communauté artistique pour continuer à pousser les limites et à nous lancer des défis, à nous provoquer. C’est son rôle.

Nombre d’entre vous connaissent peut-être le concept des craintes de poursuites en diffamation, qui fait, par exemple, que des médias évitent de discuter d’un ou plusieurs sujets de peur d’être poursuivis pour diffamation. Au lieu de s’attaquer à la quête de la vérité, ils deviennent alors paralysés par la crainte d’être poursuivis. Il suffit d’une fois pour que la crainte s’impose.

Je peux envisager ce scénario se dérouler très rapidement dans l’industrie cinématographique si les changements proposés à l’administration des crédits d’impôt sont adoptés. Cela dit, en l’occurrence, on parlera de crainte de censure. Normalement, les crédits d’impôt pour les productions cinématographiques peuvent être obtenus pour s’assurer du financement supplémentaire auprès d’une institution financière. Puis, le jour où la production du film est terminée, on apprend que le film n’obtiendra pas de crédits d’impôt car le gouvernement le considère comme étant inacceptable ou « contraire à l’intérêt public ». Les

seen before when deciding whether or not to fund artistic endeavours. Along with government censorship, filmmakers would face censorship from a financial industry that has been cooled by fear of financial uncertainty. It would not take long for that chill to become a deep freeze affecting the entire industry, and perhaps spilling over into other artistic industries that rely upon government financing.

We have many productions in HRM and Nova Scotia that we are all proud of that could very well have not been made had these changes been in place in the past: works like the *Trailer Park Boys*, *Margaret's Museum*, *New Waterford Girl*, *The Hanging Garden*, *Three Needles*, and *Noah's Arc* — even shows like *This Hour Has 22 Minutes*, with its witty yet sharp satirizing of every politician and government in Canada. We cannot risk seeing productions like these disappear from our future.

I offer a quote by John F. Kennedy: “When power leads man towards arrogance, poetry reminds him of his limitations. When power narrows the areas of man’s concerns, poetry reminds him of the richness and diversity of his existence. When power corrupts, poetry cleanses, for art establishes the basic human truths which must serve as the touchstone of our judgment.”

Limiting our artists — in this case film artists — economically or creatively, will, indeed, lead us toward arrogance, tunnel vision and corruption. We must remember our limitations, be aware of our richness and diversity, and give voice to the basic human truths that art portrays. Only then will our judgment be in the best interest of our nation’s future.

To manipulate a comment made by Pierre Elliott Trudeau in 1968, there’s no place for the state on the movie screens of the nation.

I hope the Senate will use its collective wisdom, experience and good judgment to stop the proposed changes in Bill C-10 that affect the administration of the Canadian Film or Video Production Tax Credit before we slip down that slippery slope toward censorship and economic destruction of an industry that is one of the best in the world.

Respectfully, I remain

Peter J. Kelly
Mayor,
Halifax Regional Municipality

réalisateurs auront alors de la difficulté à rembourser leurs autres créanciers. Il suffit que ce scénario se concrétise une fois pour que les banques commencent à exiger un degré d’examen jamais vu auparavant avant de décider de financer une entreprise artistique. Parallèlement à la censure du gouvernement, les cinéastes devront aussi composer avec la censure d’une industrie financière échaudée par la peur de l’incertitude financière. Il ne faudra pas attendre longtemps avant qu’un froid total s’installe dans l’industrie toute entière, débordant peut-être sur les industries artistiques qui dépendent du financement public.

Nous avons de nombreuses productions dans la MRH et en Nouvelle-Écosse dont nous sommes fiers et qui n’auraient peut-être pas pu être réalisées si ces changements avaient été en vigueur au moment de leur production : *Trailer Park Boys*, *Le musée de Margaret*, *La fille de New Waterford*, *The Hanging Garden*, *Three Needles* et *Noah's Arc*. Même des émissions comme *This Hour Has 22 Minutes*, en raison de sa satire intelligente mais cinglante de tous les politiciens et gouvernements au Canada, n’aurait pas pu être produite. Nous ne pouvons pas risquer de voir des productions comme celle-ci disparaître de notre avenir.

Je vous offre une citation de John F. Kennedy : « Quand le pouvoir pousse l’homme à l’arrogance, la poésie lui rappelle ses limites. Quand le pouvoir rétrécit les secteurs d’intérêt de l’homme, la poésie lui rappelle la richesse et la diversité de son existence. Quand le pouvoir corrompt, la poésie nettoie, car l’art établit les vérités humaines essentielles qui doivent être la pierre de touche de notre jugement. »

En limitant l’activité de nos artistes — dans le cas qui nous occupe, les cinéastes — sur le plan économique ou sur le plan de la création, on risque effectivement de tomber dans l’arrogance, une vision étroite et la corruption. Nous devons nous rappeler nos limites, être conscients de notre richesse et de notre diversité et exprimer les vérités humaines fondamentales que l’art met en scène. C’est alors seulement que notre jugement sera mis au service de l’avenir de notre pays.

Pour parodier une remarque de Pierre Elliott Trudeau en 1968, l’État n’a rien à faire sur les écrans de la nation.

J’espère que le Sénat usera de toute sa sagesse, de son expérience et de son discernement pour stopper les modifications proposées dans le projet de loi C-10 concernant l’administration du crédit d’impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne avant que nous glissions sur la pente de la censure et de la destruction économique d’un secteur qui est l’un des meilleurs au monde.

Je vous prie d’agréer, monsieur le sénateur et membres du comité, l’expression de mes sentiments respectueux.

Peter J. Kelly
Maire,
Municipalité régionale d’Halifax

Thank you for your attention and time. It is appreciated.

The Deputy Chair: We thank Mayor Kelly for testifying in writing.

I assume, gentlemen, that you will have time to take questions?

Mr. Tremblay: Of course.

[Translation]

Senator Massicotte: Thank you to these mayors for coming to discuss this bill. We have heard considerable testimony that has included not only Bill C-10. People have told us about the difficulties of the Canadian industry that are due to the high value of the dollar and the fact that the United States have considerably increased their tax credits. Some spoke about a certain percentage of tax credits. Several witnesses have told us that what we have is inadequate and that as a consequence, in Canada, we are losing our market share for the production of films here. Is that true? Is that reality?

Mr. Tremblay: Without a doubt competition is becoming stronger and stronger. The Canadian dollar has definitely had an impact, but more and more countries are providing better tax advantages than those that we currently have. That is why, for example, the Government of Quebec recently increased its tax credits from approximately 11 per cent to 25 per cent.

Despite this, Michel Trudel, the co-owner of Cinéma Mel's will tell you that the film production that we had every year, which represents economic benefits in the order of \$1.3 billion, is becoming more and more difficult to attract to Montreal. That is why I will be going with him, to Los Angeles, to explain Montreal's advantages, as other colleagues regularly do and as the mayor of New York does.

It is obvious that the content of the bill we are discussing today is fundamental. As elected officials, we have made significant efforts to create wealth. We have an industry that creates a great deal of wealth.

And now we are going to create uncertainty that will penalize the industry without understanding the consequences. Given all the efforts that have been made in Montreal since 1944, it seems to me that there needs to be some acknowledgement and people need to be told that solutions are being sought. However, before such solutions are implemented, people need to be told that they will be consulted. Hence we really appreciate the opportunity that you have given us, not to educate you, since you already have a great deal of information, but to at least explain our frame of mind. This is what we are talking about.

When you are a businessperson, and you know about this, senator, since you are a businessman, you need to have clear rules. When financial institutions tell us very succinctly, whether it be the Banque Nationale, the Royal Bank, the mouvement Desjardins: there is a problem here, because we cannot provide financing for productions when there is insecurity and uncertainty, then there is a problem. Consequently, it is our

Merci de votre attention et de votre temps. Ils sont appréciés.

Le vice-président : Nous remercions le maire Kelly d'avoir témoigné par écrit.

Je présume, messieurs, que vous avez le temps d'accepter des questions?

M. Tremblay : Bien sûr.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Merci aux chers maires d'être présents pour discuter de ce projet de loi. On a reçu beaucoup de témoignages qui ne parlent pas seulement du projet de loi C-10. On a parlé des difficultés de l'industrie canadienne dû au fait que le dollar canadien est très élevé et que les États ont beaucoup augmenté leurs crédits d'impôt. On parle d'un certain pourcentage de crédits d'impôt. Plusieurs témoins nous ont avisés que ce n'est pas adéquat et conséquemment, au Canada, on perd beaucoup notre part du marché pour produire des films au Canada. Est-ce exact? Est-ce notre réalité?

M. Tremblay : Il n'y a aucun doute que la compétition est de plus en plus forte. Le dollar canadien a définitivement un impact, mais il y a de plus en plus de pays qui donnent des avantages fiscaux plus intéressants que ceux qui existent présentement. C'est la raison pour laquelle, par exemple, le gouvernement du Québec, récemment, a augmenté ses crédits d'impôt qui était de l'ordre de 11 p. 100 à 25 p. 100.

Même avec cet effet, Michel Trudel, le copropriétaire de cinéma Mel vous le dira, les productions qu'on avait chaque année, qui totalisent des retombées économiques de l'ordre de 1,3 milliard de dollars, sont de plus en plus difficiles à attirer à Montréal. C'est la raison pour laquelle je vais me rendre notamment avec lui, à Los Angeles, pour expliquer les avantages de Montréal, comme d'autres collègues le font régulièrement et comme le maire de New York le fait.

On voit que la teneur du projet de loi dont on discute aujourd'hui est fondamentale. On fait des efforts considérables comme élus pour créer de la richesse. On a une industrie qui crée beaucoup de richesses.

Et là on veut créer un sentiment d'incertitude qui va pénaliser l'industrie sans en connaître les conséquences. Il me semble qu'après tous les efforts depuis 1944 à Montréal, il doit y avoir une marque de reconnaissance et dire à des personnes qu'on est à la recherche d'éléments de solution, mais avant de les mettre en application, on va les consulter. Dans cette optique, on apprécie beaucoup l'opportunité que vous nous donnez, pas de vous éduquer parce que vous avez beaucoup d'informations, mais au moins de voir notre état d'esprit. C'est ce dont on parle.

Lorsqu'on est une personne d'affaires, vous le savez monsieur le sénateur, vous êtes un homme d'affaires, il faut que les règles du jeu soit claires. Quand les institutions financières viennent nous dire de façon très claire, que ce soit la Banque Nationale, la Banque Royale, le mouvement Desjardins : *caveat*, il y a un problème, parce qu'on ne peut pas financer des productions dans un climat d'insécurité et d'incertitude. Partant de là, c'est notre

responsibility to explain the importance of our industry to you. A thank you to Canada and to the Government of Quebec for providing tax incentives. However, we do not control the macro-economy of the world, particularly currency fluctuations and measures taken by other states to encourage this sector. This is self-defence.

We are here to tell you: Please, when something is working well, why jeopardize a job-creating industry by making it insecure? We know how important this issue is, because we want to reduce the unemployment rate in the greater region of Montreal, that is one of our objectives.

The Deputy Chair: Before we resume, I believe that Mr. Miller would like to speak as well.

[English]

Mr. Miller: Thank you for your question, senator. I will answer in English.

You have raised an important point. I concur with everything my colleague said. The film and television production industry in Canada has two parts, the domestic part and what I call the export or foreign part. My colleague referred to the co-productions, which are important as well.

The American productions are suffering a challenge at the moment because of the high dollar, akin to the challenge in the manufacturing industry. There is also a challenge because of the Screen Actors Guild issues in the United States, and until they are sorted out, American productions will not come here.

The Canadian part of the industry is important for several reasons. First, as I said in my remarks, it allows us to tell our stories about who we are to ourselves. We have seen terrific movies made in Montreal, for example, about the stories in Quebec. That is critical.

A second economic issue is that the Canadian industry allows stability and also ensures that we keep the talent, particularly the talent behind the scenes, in Toronto, Montreal, Vancouver and Halifax. That is important.

What this bill does at the worst possible time is create the financial uncertainty that my colleague was talking about, and I think was presented to you by the FilmOntario submission. I urge you to look at it again when you consider your deliberations. Royal Bank of Canada and City Finance both said this bill will compromise their ability to finance movies.

Thus, we have the challenge with the foreign productions because of the dollar and other issues. If we have a challenge to the Canadian industry, the effect truly could be devastating. Once we lose the talent, films can go anywhere. It is not like an auto plant. We are challenged that way.

responsabilité de venir vous sensibiliser à l'importance de l'industrie. Merci au Canada et au gouvernement du Québec d'avoir mis en place des incitatifs fiscaux, par contre, nous ne contrôlons pas la macroéconomie dans le monde, notamment des fluctuations de la devise et les efforts qui sont faits par d'autres États pour encourager cette industrie. C'est de la légitime défense.

Nous sommes ici pour vous dire : S'il vous plaît, quand quelque chose fonctionne bien, pourquoi mettre en péril par de l'insécurité une industrie qui crée de l'emploi? On sait à quel point c'est important, parce qu'on veut diminuer le taux de chômage dans la grande région de Montréal, c'est l'un de nos objectifs.

Le vice-président : Avant de reprendre, je crois que M. Miller veut prendre la parole aussi.

[Traduction]

M. Miller : Merci de votre question, sénateur. Je vais répondre en anglais.

Vous avez soulevé un point important. Je suis d'accord avec tout ce que mon collègue a dit. L'industrie de la production télévisuelle et cinématographique au Canada est divisée en deux : l'aspect national et ce que j'appelle l'aspect étranger ou l'exportation. Mon collègue a parlé des coproductions, qui sont aussi importantes.

Les productions américaines font face à des défis à l'heure actuelle en raison de l'appréciation du dollar, un peu comme l'industrie manufacturière. Les problèmes de la Screen Actors Guild aux États-Unis constituent également des défis à relever et, tant que ces problèmes ne sont pas réglés, les productions américaines ne viendront pas chez nous.

La part canadienne de l'industrie est importante pour plusieurs raisons. Premièrement, comme je l'ai dit plus tôt, cela nous permet de raconter nos histoires au sujet de qui nous sommes à nos yeux. Par exemple, nous avons vu des films remarquables faits à Montréal au sujet des histoires du Québec. C'est essentiel.

Deuxièmement, du point de vue économique, l'industrie canadienne apporte de la stabilité et veille à ce que nous conservions le talent, surtout le talent en coulisse à Toronto, Montréal, Vancouver et Halifax. C'est important.

Ce projet de loi tombe au pire moment possible et engendre l'incertitude financière dont mon collègue parlait; je pense que le mémoire de FilmOntario en parlait également. Je vous enjoins de vous pencher sur cette question à nouveau lors de vos délibérations. Selon la Banque royale du Canada et City Finance, ce projet de loi mettra en jeu leur capacité de financer des films.

Par conséquent, les productions étrangères font face à des défis en raison de la force du dollar, entre autres. Si l'industrie canadienne devait faire face à un défi de cette ampleur, les effets seraient réellement dévastateurs. Lorsque nous perdons le talent, les films peuvent se faire n'importe où. Ce n'est pas comme une usine de fabrication d'automobiles. C'est ce qui nous pose des défis.

Our concern is made even stronger because of the other issues facing the industry as a whole. If the domestic industry part faces additional challenges, the consequences can be serious.

Senator Massicotte: I will be mischievous a little bit. I direct my question to the mayor of Toronto. I buy into the fact that you need certainty, and there is the issue of fairness. I buy into the fact that in our modern society we do not want censorship. It is an inappropriate application of our values.

You are obviously involved in the film industry. The Ontario Film and Television Tax Credit, OFTTC, has a regulation in Ontario where under condition xii, it talks about excluded production, “a production for which the public financial support would, in the opinion of the Minister of Canadian Heritage, be contrary to public policy.” If the mayor of Halifax were here, he would also say the same thing.

We have these loosey-goosey words in Ontario, Nova Scotia and in other provinces. It is a bit what this bill is also intended to do, to give discretion to the politicians. The good news is that they never use it. This issue is so important that maybe your own efforts should also be concentrated toward changing the law in Ontario and in other provinces to ensure that we do not face censorship in any way. Why is it not relevant in your case but it is in the federal case?

Mr. Miller: Thank you for raising that issue. I have several comments. First, that is in a regulation. What is proposed in Bill C-10 frankly can only be described as arbitrary. It is something that is not a statutory instrument. It has been a long time since I have practiced law. I cannot say what the technicalities mean if it is not a statutory instrument, but I assume it means it does not have the force of law. They are arbitrary guidelines to guide discretion. That situation troubles me enormously as an elected official.

Unfortunately, we have only the Quebec film industry with us. I did not bring Toronto, because they have already deputed before you, but I do not believe that provision has ever been used. In this case, we are looking at something that is part of the Income Tax Act that is arbitrary, and creates the uncertainty and the economic challenges that have been spoken about. The best way to deal with this problem is to amend the legislation to take it out. We will work with the Ontario government to deal with our problems in Ontario.

Senator Jaffer: I have a question on the issue of being contrary to public policy. You mentioned, Your Worship, telling stories about ourselves. We have heard from people who are concerned about violence or sexual matters. I have a bigger concern, especially in your two cities where we have diverse communities. People may have stories to tell that the people watching may think are against public policy, but they are stories of people in your region. We have not had anyone testify as to what would happen

Nos inquiétudes sont renforcées par les autres problèmes auxquels l'industrie dans son ensemble fait face. Si la part nationale de l'industrie fait face à d'autres défis, les conséquences pourraient être graves.

Le sénateur Massicotte : Je vais jouer un peu au fauteur de trouble. Ma question s'adresse au maire de Toronto. Je comprends que vous ayez besoin de certitude et qu'il faille tenir compte de la question de l'équité. Je comprends que notre société moderne ne veuille pas de censure. C'est une mauvaise manifestation de nos valeurs.

Vous avez manifestement des contacts avec l'industrie cinématographique. Le règlement sur le crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontariennes, le CIPCTO, prévoit, au sous-alinéa 1106b)(xii) qu'on peut exclure « une production à laquelle, de l'avis du ministre du Patrimoine canadien, il serait contraire à l'intérêt public d'accorder des fonds publics ». Si le maire d'Halifax était présent, il en dirait autant.

Il y a donc, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et dans d'autres provinces, ce critère plutôt vague. Le projet de loi vise à donner un pouvoir discrétionnaire aux politiciens. Heureusement, ils ne l'exercent jamais. Cet enjeu est si important que je me demande si vous ne devriez pas vous efforcer de faire modifier la loi de l'Ontario et des autres provinces pour faire en sorte que nous ne soyons pas assujettis à ce genre de censure. Pourquoi est-ce pertinent au niveau fédéral mais pas dans votre cas?

M. Miller : Merci de soulever cette question. J'ai plusieurs observations à faire. Premièrement, il s'agit d'un règlement. Ce qui est proposé dans le projet de loi C-10, en toute honnêteté, ne peut être qualifié que d'arbitraire. Il ne s'agit pas d'un texte réglementaire. Cela fait longtemps que je n'ai pas exercé le droit, et je ne saurais vous dire quelle est l'incidence d'un texte non réglementaire, mais je suppose qu'il n'a pas force de loi. Il s'agit de lignes directrices arbitraires s'appliquant à un pouvoir discrétionnaire. Moi, comme élu, je trouve cela très troublant.

Malheureusement, seule l'industrie cinématographique du Québec est présente avec nous aujourd'hui. Je ne me suis pas fait accompagner de représentants de ce secteur de Toronto, car ils ont déjà témoigné devant votre comité, mais je ne crois pas qu'on n'ait jamais invoqué cette disposition. En l'occurrence, il s'agit d'un article de la loi de l'impôt sur le revenu qui est arbitraire et qui créera de l'incertitude, sans compter les défis de nature financière qui ont déjà été évoqués. La meilleure solution est de supprimer cet article. Nous, nous travaillerons avec le gouvernement de l'Ontario pour régler les problèmes qui existent en Ontario.

Le sénateur Jaffer : J'ai une question sur ce qui est contraire à l'intérêt public. Monsieur le maire, vous nous avez déclaré qu'il est important de parler de ce que nous sommes. Des témoins nous ont dit s'inquiéter du contenu violent ou sexuel des productions cinématographiques. Ma préoccupation est différente. Dans vos deux villes, il y a de nombreuses communautés ethniques. Il se peut que des gens, dans vos régions, veuillent parler d'eux-mêmes dans leurs films mais que les spectateurs, eux, estiment que ces

to those stories. Those stories need to be told. Who would judge those stories?

As an extreme example, it could be young Muslim boys wanting to tell their reality and the Minister of Canadian Heritage might find this reality against public policy. This situation has not previously been canvassed.

Mr. Miller: I agree with you entirely. Nobody around this table, and I do not believe anyone in this country, certainly not 2.6 million Canadians, could agree on what “contrary to public policy” is. That is not possible. In the end, it becomes defined at the whim of the minister.

For me, I do not like violent films. I find them extremely offensive. I turn them off. There is a button on the television. You can turn them off. I do not go to movies much any more because of my duties. My children do not watch them. The impact of violence on children concerns me greatly.

For others, sexuality is an issue. I was at the YWCA’s awards for women recently. Deepa Mehta was one of the award winners. One could see her films, which had been protested in India, and involved difficult issues of racialized sexuality, being deemed to be against public policy. I can see that happening directly. She is a wonderful example of a modern Canadian. When she spoke she said, “When I go to India, I feel Indian; when I come to Canada, I feel Canadian,” except in customs, but that is her story to tell, not mine. Her films express that.

What is Toronto? More than 50 per cent of Torontonians are first-generation immigrants, including me; I am an immigrant boy from England. About 50 per cent of Torontonians are from non-Caucasian backgrounds. It is not the same 50 per cent either.

What are those stories? Perhaps some could be controversial. You mentioned Muslim boys; maybe one of the boys who was arrested and then let off in the alleged terrorist incident would want to make a film about that experience. Could that be contrary to public policy? I do not know.

The deputy chair has run this committee terrifically and I do not think he knows. That is what is so dangerous about this issue.

The flip side of that issue is, think of what we have to offer to the world. What we can say to the world through those movies, from a country and cities that have such diversity, is extraordinary. Excuse me for the long answer but I think the question came from the right place.

[Translation]

Mr. Tremblay: That is an excellent question. Foreign productions and co-productions that benefit from tax credits and that do not come under Bill C-10 could suffer the same impact. Why have two classes of citizens, Canadian citizens and

films sont contraires à l’intérêt public. Personne ne nous a encore dit ce que l’on ferait de ces histoires qui doivent être racontées. Qui voudra les juger?

Je vous donne un exemple extrême : de jeunes garçons veulent décrire leur réalité et le ministre du patrimoine estime que cette réalité est contraire à l’intérêt public. Je ne crois pas qu’on ait encore envisagé ce genre de situation.

M. Miller : Je suis entièrement d’accord avec vous. Nous tous ici présents, encore moins les 2,6 millions de Canadiens, ne pourrions nous mettre d’accord sur ce qui est « contraire à l’intérêt public ». C’est impossible. En fin de compte, cela dépendra de l’humeur du ministre.

Pour ma part, je n’aime pas les films violents. Je les trouve très repoussants. Je préfère éteindre la télé. On peut tout simplement éteindre son téléviseur. Je vais rarement au cinéma en raison de mon travail. Mes enfants ne regardent pas ce genre de films. Je suis très préoccupé par l’effet que la violence peut avoir sur les enfants.

Pour d’autres, c’est le contenu sexuel qui les dérange. Je suis allé récemment à une remise de prix du YWCA à des femmes. Deepa Meeta était présente pour recevoir un prix. Ses films qui portent sur des questions difficiles de sexualité racialisée et qui ont soulevé des protestations en Inde, pourraient être jugés contraires à l’intérêt public. Cela me semble tout à fait possible. Or, voilà pour moi le parfait exemple de la Canadienne moderne. Quand elle a pris la parole, elle a déclaré que lorsqu’elle va en Inde, elle se sent Indienne et que, lorsqu’elle vient au Canada, elle se sent Canadienne, sauf aux douanes, mais c’est à elle de vous parler de cela. C’est tout cela qu’elle exprime dans ses films.

Et qu’en est-il de Toronto? Plus de la moitié des habitants de cette ville sont immigrants de première génération, y compris moi-même; j’ai immigré d’Angleterre. Environ la moitié des Torontois ne sont pas non plus de souche caucasienne. Et ce n’est pas la même moitié non plus.

Alors de quelles histoires s’agirait-il? Certaines pourraient être controversées. Vous avez parlé des garçons musulmans; l’un de ces garçons qui a été arrêté puis remis en liberté après les allégations de terrorisme pourrait souhaiter faire un film au sujet de ce qu’il a vécu. Serait-ce contraire à l’intérêt public? Je n’en sais rien.

Notre vice-président a fait un excellent travail pour ce qui est de diriger notre comité, et je ne sais pas ce qu’il en pense. Voilà ce qui est si dangereux dans ce dossier.

Le revers de la médaille, c’est que nous avons beaucoup à offrir au monde. Grâce à nos œuvres cinématographiques, notre pays et nos villes où l’on trouve tant de diversité peuvent communiquer au monde des messages extraordinaires. Vous m’excuserez d’avoir mis tant de temps à répondre, mais la question était bien placée.

[Français]

M. Tremblay : C’est une excellente question. Les productions étrangères et les coproductions qui bénéficieront des crédits d’impôt et qui ne sont pas soumises au projet de loi C-10 pourraient subir le même impact. Pourquoi avoir

foreign production citizens or co-productions? You should ask yourself this question. We cannot have two classes of citizens. In Montreal and in Quebec we have opted for immigration. Nearly 75 per cent of the 55,000 immigrants who come to Quebec settle in Montreal. There are 120 communities of various origins in this city. Our success lies in the fact that we allow these people to share their traditions, values, history and culture with us. We do everything that is humanly and financially possible to accompany them. This is a source of wealth.

So I do not have any problems allowing these people to express themselves. Moreover, the film *Shalom* is a wonderful example of this. We are learning to better understand and appreciate people who come from different backgrounds but who contribute so much to the future of Quebec's metropolis. The only real problem I have is that we will be treating Canadians differently, other producers and productions will benefit from the same tax credits, but they may not as generous. So there will be a double standard. As a Canadian and mayor of Montreal, I find that unacceptable.

[English]

Senator Jaffer: You were speaking about Ms. Mehta, who had great difficulty finishing her movie in India. In the end, she had to finish it in Sri Lanka. The concern with legislation like Bill C-10 is that people can take things into their own hands and stop people from producing films depicting the realities of other people in their communities.

The minister suggested that she would set up a committee to develop guidelines and administrative procedures. My concern is, who would those stakeholders be in the committee? As you said, all of us here probably think different things are contrary to public policy. What do you think of her idea of setting up a committee for guidelines?

Mr. Miller: If the legislation is amended to delete this provision — given Royal Assent entirely without this provision — and the minister then goes back and involves the film industry representatives from designated organizations, including organizations like the Toronto Film Board, and discusses the real issues — frankly, I do not know what the real issues they are concerned about are — it may well be there is an opportunity to provide new legislation and bring it through the normal process.

However, I would be extremely concerned about this legislation being passed and then saying there will be a process, because the legislation gives virtually unfettered discretion.

deux classes de citoyens, des citoyens canadiens et des citoyens de productions étrangères ou de coproductions. Vous devriez vous poser cette question. On ne peut pas avoir deux classes de citoyens. Nous avons fait le choix de l'immigration à Montréal et au Québec. Sur les 55 000 immigrants qui arrivent au Québec, près de 75 p. 100 d'entre eux s'établissent à Montréal. On y trouve 120 communautés d'origines diverses. Notre réussite vient du fait que nous permettons à ces personnes de partager avec nous leurs traditions, leurs valeurs, leur histoire et leur culture. On fait tout ce qui est humainement et financièrement possible pour les accompagner. C'est une richesse.

Alors je n'ai aucun problème à laisser les personnes s'exprimer. D'ailleurs, le film *Shalom* est un bel exemple. On apprend à mieux connaître et apprécier les personnes qui viennent de milieux différents mais contribuent beaucoup à l'avenir de la métropole du Québec. Le seul problème de fond que j'ai, c'est qu'on va traiter les Canadiens d'une façon différente, d'autres producteurs et productions qui bénéficieront des mêmes avantages au plan des crédits d'impôt peut-être pas aussi élevés. Alors deux poids, deux mesures. En tant que Canadien et maire de Montréal, cela m'apparaît inacceptable.

[Traduction]

Le sénateur Jaffer : Vous avez parlé de Mme Mehta, qui a eu tant de difficulté à achever son film en Inde. En fin de compte, elle a dû l'achever au Sri Lanka. Le problème que peut poser une mesure législative comme le projet de loi C-10, c'est que certains pourraient décider de leur propre chef d'empêcher la production d'œuvres cinématographiques dans lesquelles on décrit la réalité d'autres groupes au sein de la collectivité.

La ministre a proposé de constituer un comité chargé d'élaborer des lignes directrices et des méthodes administratives. Ce que je voudrais savoir, c'est qui seront les interlocuteurs qui composeront ce comité. Comme vous l'avez dit, nous avons probablement tous des idées qui sont contraires à l'intérêt public. Que pensez-vous de l'idée de la ministre, soit de constituer un comité pour rédiger les lignes directrices?

M. Miller : Si la mesure législative est modifiée de façon à supprimer cette disposition — si elle reçoit la sanction royale sans cette disposition — et que la ministre demande à divers représentants d'organisations désignées de l'industrie cinématographique, y compris des organisations comme le Toronto Film Board, de discuter des vrais enjeux — et je dois avouer que je ne sais pas quels sont les vrais enjeux qui les préoccupent — il pourrait y avoir là une possibilité de créer une nouvelle mesure législative et de la faire adopter de la façon habituelle.

Cependant, je serais extrêmement inquiet que cette mesure législative soit adoptée et qu'on dise qu'on mettra ensuite en place une marche à suivre, car le projet de loi confère des pouvoirs discrétionnaires à peu près illimités.

To look at other issues, Toronto was the place where the first same-sex marriage was legal in the world. That issue, some would say perhaps, should not be discussed in films; others would say it is a human rights issue. Who decides? That is always the problem.

If that is the minister's approach, and I know she has said she wishes to do that, I think the appropriate way to proceed would be to remove the provision from the legislation, allow her to do her consultation with the appropriate representatives from the industry — representatives that the industry also chooses, not only the minister — and then see where we go.

Mr. Tremblay: The process would bypass the fundamental role of elected representatives of the House of Commons. To amend the Criminal Code and put in place new guidelines, it is the responsibility of the people that have the confidence of their citizens to discuss openly, in a transparent way, these guidelines to find the best way possible.

I do not think anyone will question the importance of having these guidelines. The public concern is legitimate, but processes are in place presently. Elected representatives have that responsibility. That is why we say, do not vote for legislation and then wait for one year to establish the guidelines.

Aside from the fact that it has a major impact on the film industry and on the people that invest in those industries — I think we have made the case on that point — there is another case that is important. I do not want the process to bypass the fundamental role of elected representatives of the House of Commons, and the role that you have as senators, to ensure that the public interest is taken into consideration prior to adopting legislation and not after.

[Translation]

Senator Fox: I would like to thank Mayor Tremblay and Mayor Miller for accepting our invitation to appear before our committee today. I would like to thank them for their very detailed presentations which demonstrate an in-depth knowledge of the problem arising from this bill.

We are all proud of the success of the film industry throughout all the regions of Canada. Over the years, this success has been built thanks to the collaboration and partnership between the Government of Canada, the National Film Board, Telefilm Canada and the big municipalities and provinces, who have their own agencies, on the one hand, and the private sector, on the other hand. This entire system is based on the tremendous creativity of the Canadian film industry. This has been a success. And the question for us today should be:

[English]

How can we make a successful industry even more successful? Instead of that, we have a number of items put forward that threaten to destroy it at its base.

Dans un autre ordre d'idées, Toronto est la ville dans laquelle on a célébré de façon légale le premier mariage entre conjoints de même sexe. D'après certains, c'est une question qui ne devrait pas être discutée dans des œuvres cinématographiques; d'autres diront que c'est une question de droits humains. Qui décide? C'est toujours là le problème.

Si c'est l'approche que préconise la ministre, et je sais que c'est ce qu'elle a dit souhaiter faire, il faudrait qu'on supprime la disposition de la mesure législative, qu'on lui permette de tenir des consultations auprès des représentants compétents de l'industrie — représentants qui seraient choisis également par l'industrie, pas seulement par la ministre — et voir où tout cela nous mène.

M. Tremblay : Cette façon de procéder passerait outre au rôle fondamental des représentants élus de la Chambre des communes. Si l'on veut modifier le Code criminel et mettre en place de nouvelles lignes directrices, il incombe à ceux en qui les citoyens ont placé leur confiance de discuter ouvertement de ces lignes directrices pour trouver la meilleure solution.

Personne ne mettra en doute l'importance d'établir ces lignes directrices. L'inquiétude de la population est légitime, mais il existe actuellement des méthodes. C'est la responsabilité des représentants élus. C'est pourquoi nous disons qu'il ne faut pas voter en faveur de cette mesure législative et qu'il faut attendre un an pour rédiger les lignes directrices.

À part le fait que cette mesure a un effet important pour l'industrie cinématographique et pour ceux qui investissent dans de tels secteurs — et je crois l'avoir expliqué clairement — il y a un autre facteur important. Nous ne voulons pas que le processus passe outre au rôle fondamental des représentants élus de la Chambre des communes, non plus qu'à votre rôle en tant que sénateurs, de veiller à ce que l'on tienne compte de l'intérêt public avant d'adopter la mesure législative plutôt qu'après.

[Français]

Le sénateur Fox : Je voudrais remercier les maires Tremblay et Miller d'avoir accepté notre invitation à comparaître à notre comité aujourd'hui. Je les remercie pour leurs présentations très détaillées qui démontrent une connaissance intime du problème soulevé par ce projet de loi.

Nous sommes tous fiers du succès du cinéma à travers toutes les régions du Canada. Ce succès a été bâti au fil des années sur une complicité et un partenariat entre le gouvernement du Canada, l'Office nationale du film, Téléfilm du Canada et les grandes municipalités et les provinces, qui possèdent leurs propres agences, d'une part, et le secteur privé, d'autre part. Tout ce système est fondé sur la grande créativité du milieu cinématographique canadien. C'est un succès. Et la question pour nous aujourd'hui devrait être :

[Traduction]

Comment pouvons-nous veiller à ce qu'une industrie prospère le devienne plus encore? Au lieu de cela, on propose un certain nombre de mesures qui menacent d'en détruire les assises.

[Translation]

We have heard a great deal of evidence. You referred to the three sectors where there are doubts, serious concerns — the economic, cultural and civil liberty sectors. We heard from the Canadian Civil Liberties Association which studied the bill and noted in this legislation some very clear attacks against freedom of expression in Canada, as well as censorship.

I would like to go back to the economic issue. Mr. Tremblay, you talked about a double standard.

A union appeared before us and raised some concerns that they had about this double standard whereby Canadian filmmakers would be penalized under this legislation compared to American filmmakers who would be making their films here. God knows how much effort has been made by everyone in Montreal, by Michel Trudel, Daniel Bissonnette, and Mr. Mihalka, among others, in order to bring productions to Montreal. Should these regulations come into effect and apply to Canadian productions, do you really think that we could avoid having the same principle apply to American productions?

Indeed, it is a matter of public interest to state that some films can be decertified by the minister as she sees fit. How do you justify to the Canadian public that this same principle does not apply to productions from here? In other words, right now a Canadian production could be decertified and another American film, which may deal with the same topic but which would not be covered by this policy, would be certified. So you have a double standard.

The Canadian union fears that, eventually, this same principle would be extended to include American productions. This would have a negative impact on your efforts to attract foreign productions, recognizing nonetheless that two-thirds of the productions are local, in Montreal, with all of the ensuing economic spinoffs.

You referred to co-productions and last week we heard from Roger Frappier and Denise Robert. These are two eminent producers who have won all kinds of awards internationally, including an Oscar for Ms. Robert. They told us that it would be very difficult, in the future, to find a foreign co-producer in order to do a co-production here as the situation was not as attractive for foreign producers because of the uncertainty referred to by Mayor Miller and yourself.

It appears that instead of going to Montreal, Toronto, Vancouver or Halifax, the most attractive cities for foreign productions and co-productions involving the two nationalities, this may have a very significant negative impact that would damage economic activity in this sector throughout Canada.

Mr. Tremblay: Hence our presence here today. I believe that Senator Fox had an opportunity to attend Rendez-vous November 2007 — Montréal, Cultural Metropolis, where all of the partners, including the Minister of Heritage, Ms. Josée Verner and the Minister responsible for Montreal, Michael Fortier,

[Français]

Nous avons reçus plusieurs témoignages. Vous avez mentionné les trois secteurs où il y a des doutes, des inquiétudes profondes, les secteurs économique, culturel et des libertés civiles. On a entendu l'Association canadienne des libertés civiles qui a étudié le projet de loi et qui y voit des atteintes très claires à la liberté d'expression au Canada et des éléments de censure.

Je veux revenir sur la question économique. Vous avez parlé, monsieur Tremblay, du double standard.

Un syndicat est venu nous parler des inquiétudes qu'ils ont sur ce double standard selon lequel les cinéastes canadiens sont pénalisés en vertu de cette législation comparés à des cinéastes américains qui viendraient tourner ici. Dieu sait les efforts déployés par tout le monde à Montréal, par Michel Trudel, Daniel Bissonnette, M. Mihalka, entre autres, pour amener des productions à Montréal. Si ces règlements entraînent en vigueur et s'appliquaient aux productions canadiennes, pensez-vous vraiment qu'on pourrait empêcher une extension du même principe aux productions américaines?

Effectivement, c'est une question de politique publique de dire que certains films peuvent être déclassifiés par la ministre selon son bon vouloir. Comment justifier aux yeux du public canadien que le même principe ne s'applique pas pour les productions d'ici? En d'autres mots, actuellement on pourrait avoir une production canadienne qui serait décertifiée et une autre américaine qui porterait sur le même sujet mais qui ne serait pas sujet à cette politique et qui serait certifiée. Vous avez deux poids deux mesures.

La crainte du syndicat canadien est que, éventuellement, le même principe soit, par un exercice cartésien, étendu aux productions américaines. Cela aurait un effet néfaste sur vos efforts d'attirer des productions étrangères, en reconnaissant toutefois que le deux tiers des productions sont locales au public, à Montréal avec les bénéfices économiques que cela peut avoir.

Vous avez mentionné les coproductions et nous avons reçu Roger Frappier et Denise Robert la semaine dernière. Il s'agit de deux éminents producteurs ayant remporté toutes sortes de reconnaissances au niveau international, y compris des Oscars dans le cas de Mme Robert. Ils ont indiqué quant à eux qu'il serait très difficile à l'avenir de trouver un coproducteur étranger pour faire une coproduction ici parce qu'ils étaient maintenant moins intéressants pour le producteur étranger étant donné l'incertitude que le maire Miller et vous-mêmes avez mentionnée.

Il semble qu'au lieu de rendre Montréal, Toronto, Vancouver ou Halifax des villes plus attirantes pour des productions étrangères et pour des coproductions comprenant les deux nationalités, cela pourrait avoir un effet pervers très important qui affecterait l'activité économique dans ce secteur partout au Canada.

M. Tremblay : C'est la raison de notre présence ici aujourd'hui. Je pense que le sénateur Fox a eu l'opportunité de participer au Rendez-vous novembre 2007 — Montréal, métropole culturelle où tous les partenaires, incluant la ministre du Patrimoine, Mme Josée Verner et le ministre responsable de la métropole

ministers from the Government of Quebec, Raymond Bachand and Christine Saint-Pierre, as well as representatives from both the private sector and the City of Montreal, all agreed on the elements that are essential to create a favourable environment. Our responsibility is to create a favourable environment that will enable producers and filmmakers to develop, showcase their talents and produce films.

The action plan for 2007-2017 even contains a conclusion to consolidate Montreal as an international centre for audiovisual production. What we are seeing today is a decision that may very well jeopardize this unanimous desire. We are now speaking with one voice with respect to culture, as Toronto is doing moreover. We are speaking with one voice because we have managed to come to an agreement amongst ourselves.

The comments made by Senator Fox are directly linked to our reason for being here, because what people came to tell you in person, they are telling us in Montreal, whether it be at city hall or in meetings that we have held. So let us try, to the extent possible, to get rid of this uncertainty and instability which is starting to take root, not only amongst producers but also amongst the financial institutions.

[English]

Mr. Miller: I have a small addition to my colleague's reply. These BlackBerry phones are helpful. Members of the Toronto film industry are sending me things to say while I am here. However, the following comment is not what they have sent me.

I wanted to mention that the Toronto International Film Festival, which is not affected directly by this provision, generally is believed within the industry to be the number one film festival in the world for two reasons, one of which is that the audience is real. It is made up of citizens and residents, and not only film industry members seeking to purchase films. The second reason is the timing in the cycle. It is believed, although it is impossible to prove, that more business is conducted there than at Cannes. That is an asset for Canada.

My colleague was talking about the co-productions in Montreal and the strategy internationally. The film festival is an asset to Canada. I believe that if this legislation passes, it will become discussed in the film industry around the world as a negative measure. As the senator said, it would be an embarrassment to Canada. That could well have an impact on things like the Toronto International Film Festival, as these things do. We should be careful when we consider those kinds of issues about that impact.

Senator Fox's comment made it a convenient point to mention that impact.

Michael Fortier; les ministres du gouvernement du Québec Raymond Bachand et Christine Saint-Pierre, ainsi que les représentants du secteur privé et les représentants de la Ville de Montréal, se sont tous entendus sur les éléments essentiels pour créer un environnement favorable. Notre responsabilité est de créer un environnement favorable pour permettre à des producteurs et à des cinéastes de s'épanouir, de diffuser leurs talents et de produire des films.

Il y a même une conclusion dans le plan d'action 2007-2017 qui dit vouloir consolider Montréal comme centre international de la production audiovisuelle. Ce qu'on voit aujourd'hui, c'est une décision qui pourrait mettre en péril cette volonté unanime. On parle d'une seule voix maintenant au niveau de la culture, comme Toronto d'ailleurs. On parle d'une seule voix parce qu'on a réussi à s'entendre entre nous.

Les remarques qui sont faites par le sénateur Fox sont directement reliées à la raison pour laquelle nous sommes ici, parce que ce que les gens sont venus vous dire en personne, ils nous le disent à Montréal, que ce soit à l'hôtel de Ville ou encore lors de rencontres que nous avons tenues. Essayons donc, dans la mesure du possible, d'enlever cet élément d'incertitude et d'instabilité qui commence à se développer, entre autres au niveau des producteurs mais également au niveau des institutions financières.

[Traduction]

M. Miller : J'ai un petit ajout à faire à la réponse de mon collègue. Ces téléphones BlackBerry sont utiles. Les membres de l'industrie cinématographique de Toronto m'envoient des arguments pendant que je comparais. Toutefois, ma prochaine observation ne vient pas d'eux.

Je tiens à signaler que le Festival international du film de Toronto, qui n'est pas directement touché par cette disposition, est généralement considéré au sein de notre industrie comme le principal festival du film au monde, et ce, pour deux raisons, dont l'une est que nous avons un véritable auditoire. Cet auditoire est composé de citoyens et d'habitants de la ville, pas seulement de membres de l'industrie cinématographique qui veulent acheter des films. La deuxième raison, c'est le moment où le festival a lieu dans le cycle. Même s'il est impossible de le prouver, on estime qu'il y a plus de transactions durant ce festival qu'à celui de Cannes. C'est un atout pour le Canada.

Mon collègue a parlé de coproductions à Montréal et de la stratégie à l'échelle internationale. Le festival du film est un atout pour le Canada. Si cette mesure législative est adoptée, l'industrie mondiale du film dira qu'il s'agit d'une mesure négative. Comme l'a dit le sénateur, cela placera le Canada dans l'embarras. Cette mesure pourrait bien avoir des répercussions sur des activités comme le Festival international du film de Toronto, par exemple. Quand on examine de telles mesures, il faut faire attention à leurs répercussions.

Le commentaire du sénateur Fox m'a donné l'occasion de signaler ces répercussions.

The Deputy Chair: Before giving you your last question, Senator Fox, I understand that Senator Ringuette had a supplementary question on your previous one.

[Translation]

Senator Ringuette: Mayor Tremblay, this is the second time in your presentation that you have mentioned a 10-year action plan. You talked about compromises and the support resulting from Rendez-vous November 2007 — Montréal, Cultural Metropolis. Ministers Verner and Fortier were there to support the industry, but today we are waking up with such a bill.

Could you submit a copy of this action plan and its commitments to the committee?

Mr. Tremblay: I would be pleased to do so. All you have to do is visit the City of Montreal Internet site: www.ville.montreal.qc.ca/culture and you will obtain all of the required information. Naturally, as soon as I get back, we can send you a copy. Thank you for asking this question because, indeed, this was quite a significant undertaking carried out over several decades, but we are now talking with one voice. I must say that ministers Josée Verner and Michael Fortier played a significant role in accompanying us in this endeavour. They are partners with whom we meet on a regular basis because we have a follow-up committee for the action plan.

Senator Ringuette: How do you reconcile this formal commitment made by the two ministers and the current government with the fact that we have before us Bill C-10 which, essentially, eliminates your ability to plan for the future of the industry and the future of your city?

Mr. Tremblay: To answer, all that I can say is that I have had an opportunity to discuss my comments to you because I advised the Minister responsible for Montreal, Michael Fortier, that I would be coming here and I told him about the comments that I would be making regarding the economic aspect of the issue. I also told Minister Josée Verner and I have had an opportunity to discuss the matter with the Prime Minister of Canada. So these individuals have been advised about the purpose of my attendance here and, in particular of our demands with respect to Bill C-10.

The Deputy Chair: Mr. Mayor, I would suggest that you forward everything to the clerk who is very conscientious and will ensure that the documents are quickly disseminated to the committee members.

Senator Massicotte: When did you talk to the Prime Minister about your concerns with respect to Bill C-10 and what was his response?

Mr. Tremblay: Let us say that he took some good notes regarding my comments. If you know the Prime Minister well, you will know that when he goes to the trouble of picking up some paper and taking notes, it is because he realizes that there may be a little or big problem, depending on perception. We are

Le vice-président : Avant de vous laisser poser votre dernière question, sénateur Fox, je crois savoir que le sénateur Ringuette a une question supplémentaire, pour faire suite à celle que vous venez de poser.

[Français]

Le sénateur Ringuette : Monsieur le maire Tremblay, c'est la deuxième fois dans votre présentation que vous nous faites part du plan d'action s'échelonnant sur 10 ans. Vous avez parlé du compromis et du support ressortis de l'événement Rendez-vous novembre 2007 — Montréal, métropole culturelle. La ministre Verner et le ministre Fortier y étaient pour supporter l'industrie, mais aujourd'hui on se réveille pourtant avec un tel projet de loi.

Pourriez-vous remettre au comité une copie de ce plan d'action et de ses engagements?

M. Tremblay : Ça va me faire plaisir. Tout ce que vous avez à faire est d'aller consulter le site Internet de la Ville de Montréal : www.ville.montreal.qc.ca/culture et vous aurez toute l'information requise. Bien entendu, dès mon retour, nous pourrons vous en faire parvenir copie. Merci de poser cette question, car cela a, en effet, été un effort considérable qui s'est échelonné sur plusieurs décennies de travail, mais nous parlons maintenant d'une seule voix. Je dois dire que les ministres Josée Verner et Michael Fortier ont joué un rôle de premier plan pour nous accompagner dans cette démarche. Ce sont des partenaires que l'on rencontre régulièrement puisque nous avons un comité de suivi pour le plan d'action.

Le sénateur Ringuette : Comment concilier cet engagement formel de deux ministres du gouvernement actuel avec le fait que nous avons devant nous le projet de loi C-10 qui, somme toute, vous enlève cette habileté de planifier pour l'avenir de l'industrie et pour l'avenir de votre ville?

M. Tremblay : Tout ce que je peux répondre, c'est que j'ai eu l'occasion de discuter des remarques que je vous fais parce que j'ai informé le ministre responsable de la métropole, Michael Fortier, de ma présence ici et des commentaires que je ferais au niveau économique. J'ai informé également la ministre Josée Verner et j'ai eu l'occasion d'en discuter avec le premier ministre du Canada. Ces personnes sont donc informées du but de ma présence ici et surtout des revendications que nous faisons au sujet du projet de loi C-10.

Le vice-président : Monsieur le maire, je suggère que vous envoyiez le tout à la greffière qui est très fidèle au devoir de bien vouloir distribuer rapidement les documents aux membres du Comité.

Le sénateur Massicotte : Quand vous avez parlé au premier ministre de votre souci concernant le projet de loi C-10, quelle a été sa réponse?

M. Tremblay : Disons qu'ils ont pris de bonnes notes sur les commentaires que j'ai faits. Si vous connaissez bien le premier ministre, quand il prend le temps de prendre un papier puis de noter, c'est parce qu'il réalise qu'il y a peut-être un petit problème ou un gros problème, dépendamment de la perception. Nous

honestly hoping that the meetings that we held and organized went beyond any political partisanship. We did so in the interest of our cities and in particular in the interest of an industry that is growing in importance to Canada, and in my case to Quebec and Montreal.

The Deputy Chair: Mr. Tremblay, you are both a mayor and a diplomat. Senator Fox has the floor.

[English]

Senator Fox: My last question is for Mayor Miller. We have had a succession of witnesses in front of us, for example, the Association des producteurs de films et de télévision du Québec, APFTQ; the Canadian Film and Television Production Association, CFTPA; and the Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, ACTRA. We have had eloquent comments made to us by actors such as Sarah Polley and Wendy Crewson; Susan Swan, from the Writers' Union of Canada; the Canadian Civil Liberties Association, and a whole series of people. They said we should do away with the discretion given to the minister to withdraw a tax credit retroactively because that discretion will kill the industry. Unanimous in that recommendation was that the only limits that should be imposed on tax credits are that they ought not to be used for pornography. That limit is already dealt with under the income tax regulations. They cannot obtain public monies to fund a pornographic film. They can find monies elsewhere, if they can, but they cannot access public money for pornography. I think we all agree with that.

The other parameter should be the Criminal Code of Canada. Witnesses tell us that we should amend this legislation to indicate clearly that the only limits should be pornographic material, including juvenile material. No one anywhere that I know, who is in their right mind, would suggest that public funding should go to those areas. Do you agree with those two parameters?

Mr. Miller: Yes.

Senator Dawson: Mr. Miller, you talked about outrage. Denise Robert came here a few weeks ago and spoke of the fact that the trade papers compared Canada to China on a censorship issue like this. They said that having this kind of censorship available to the politicians is equivalent to being in China. You are allowed to be outraged by it.

[Translation]

I would like to thank Mr. Tremblay because he is rather modest. Hearing him talk about industrial clusters harks back to quite some time ago, in 1988, when the Minister of Industry and Trade of the Province of Quebec was innovative in being the first government in North America to grant tax credits. The minister was serving at the height of the period of industrial clusters; and

espérons honnêtement que les rencontres que nous avons tenues et dont nous avons la responsabilité ont été faites au-delà de toute partisanerie politique. Nous l'avons fait dans l'intérêt de nos villes et surtout dans l'intérêt d'une industrie qui prend de plus en plus d'importance pour le Canada, et dans mon cas pour le Québec et Montréal.

Le vice-président : Monsieur Tremblay, vous êtes à la fois maire et diplomate. La parole est au sénateur Fox.

[Traduction]

Le sénateur Fox : Ma dernière question s'adresse à M. Miller. Nous avons entendu de nombreux témoins, dont par exemple l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec, l'APFTQ, l'Association canadienne de production de films et de télévision, l'ACPFT, et l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, l'ACTRA. Nous avons entendu les propos éloquentes d'acteurs comme Sarah Polley et Wendy Crewson, de Susan Swan, de la Writers' Union of Canada, de l'Association canadienne des libertés civiles et de bon nombre d'autres gens. D'après ces personnes, la ministre ne devrait pas avoir le pouvoir discrétionnaire d'abolir rétroactivement un crédit d'impôt, car ce pouvoir discrétionnaire portera un coup mortel à l'industrie. Elles ont été unanimes à recommander que la seule limite imposée à l'octroi des crédits d'impôt soit que ces crédits ne devraient pas servir à la production d'œuvres pornographiques. Cette limite est déjà imposée aux termes du règlement de l'impôt sur le revenu. L'argent des contribuables ne peut pas servir à financer des œuvres cinématographiques pornographiques. Les producteurs de ces œuvres doivent trouver d'autres sources de financement, s'ils le peuvent, mais ils ne peuvent obtenir de l'argent des fonds publics pour des œuvres pornographiques. Nous sommes tous d'accord avec cela.

L'autre paramètre devrait être le Code criminel du Canada. D'après les témoins, il conviendrait de modifier la loi, afin d'indiquer clairement que les seules limites devraient s'appliquer à du matériel pornographique, y compris juvénile. Autant que je sache, aucune personne sensée ne suggérerait que des deniers publics aillent à ces domaines. Êtes-vous d'accord avec ces deux paramètres?

M. Miller : Oui.

Le sénateur Dawson : Monsieur Miller, vous avez parlé d'indignation. Denise Robert, qui a comparu ici il y a quelques semaines, a mentionné que les revues spécialisées comparaient la Chine au Canada pour cette question de censure. Selon ces magazines, mettre ce type de censure à la disposition des politiciens revenait à créer une situation similaire à ce qui se passe en Chine. Vous avez le droit d'être indigné.

[Français]

J'aimerais remercier M. Tremblay parce qu'il est un peu modeste. Lorsqu'il parlait de grappes, cela me faisait penser au ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec il y a longtemps, en 1988 si je ne me trompe pas, au moment où le gouvernement du Québec a été innovateur en étant le premier gouvernement en Amérique à mettre en branle les crédits d'impôt.

there was a cultural cluster. Gérard D. Lévesque implemented tax credits. I believe that this contributed to the industry's success in Montreal, and that alone is proof that the tax credits were justified.

The following comment may surprise my two colleagues from the government. I thank the government for having opened the debate on Bill C-10, because it has provided the industry with an opportunity to underscore the significance of the filmmaking industry in Canada, not only how it serves as a cultural weapon, a promoter of Canadian products, but also how it generate jobs in Toronto, Vancouver, Halifax and Montreal.

I think you can count on us. I cannot speak on behalf of other senators, but as far as we are concerned, we are going to fight to make sure that the bill is amended so that your interests, and the interests of all Canadians are defended. I had remarks to make, rather than a question to ask.

Mr. Tremblay: Earlier, there were questions asked concerning the impact of the value of the Canadian dollar and competition. One must recall that at the time, we were going through a period of economic downturn. We had to innovate in order to create wealth and jobs. That is what we are doing now. Look at the situation. We cannot jeopardize all the efforts made in recent decades. Perhaps there are other ways to achieve the same results. No one is challenging the importance of public policy. However, this must be discussed calmly in order to put forward acceptable criteria for society as a whole.

[English]

Mr. Miller: I have two brief points. In the city of Toronto, if you broaden the film industry to the creative industry — media, information and communication technologies, ICT, and research — there are more people employed in the industry than in manufacturing. That is how significant this industry is. I know Mr. Tremblay's great work as minister in the past has helped to create this industry, and we know it is that essential to the economy.

Further to your first comment about the impression around the world, in some ways the bill is misnumbered. It should not be Bill C-10; it should be Bill C-1984. That is how it feels sometimes.

Senator Dawson: We will quote you on that.

The Deputy Chair: Thank you for that. We occasionally need good humour.

Senator Eyton: Thank you, mayors, for coming here today. It is a remarkable thing for this committee. It is the Banking Committee. We heard from cities across the country, Halifax, Toronto — so ably represented by my mayor, Mayor Miller — and Montreal, so well represented by Mayor Tremblay. It underlines the importance and significance of it all.

You know these proceedings have been going on for a while. For two or three months now, we have heard from many people. It is essentially about four little words, “contrary to public

Monsieur le ministre était dans sa période de grappes, il y avait la grappe culturelle. Gérard D. Lévesque avait mis en place les crédits d'impôt. Je pense que cela a aidé au succès de l'industrie à Montréal et la preuve que ces crédits d'impôt étaient justifiés.

Cela va surprendre mes deux collègues du gouvernement. Je remercie le gouvernement d'avoir initié le débat sur le projet de loi C-10 parce que cela a donné l'occasion à l'industrie de montrer l'importance de l'industrie cinématographique au Canada, non pas seulement en tant qu'arme culturelle et en tant que promotion des produits canadiens, mais de montrer qu'il y a des emplois à Toronto, à Vancouver, à Halifax et à Montréal.

Je pense que vous pouvez compter sur nous, je ne veux pas parler pour les autres sénateurs, mais en ce qui nous regarde, on va se battre pour que ce projet de loi soit modifié et que vos intérêts et les intérêts des Canadiens soient défendus. C'était plus un commentaire qu'une question.

M. Tremblay : Des questions ont été posées tout à l'heure sur l'impact de la valeur du dollar canadien et la compétition. Il faut se rappeler, qu'à cette époque, on était en période de ralentissement économique. Il fallait innover pour créer de la richesse et des emplois. C'est ce qu'on a fait à ce moment. Regardons la situation. Il ne faut pas mettre en péril les efforts qui ont été faits pendant des décennies. Il y a peut-être d'autres façons d'arriver aux mêmes résultats. Personne ne remet en question l'importance de l'ordre public. Cela doit se discuter à tête reposée et mettre en place des critères acceptables pour la société en général.

[Traduction]

M. Miller : J'aurais deux remarques brèves. À Toronto, si on élargit l'industrie cinématographique pour y inclure l'industrie créative — les médias, les technologies de l'information, la communication, l'éthique, ainsi que la recherche — on constate qu'elle emploie plus de personnes que le secteur manufacturier. C'est dire son importance. M. Tremblay a contribué à la création de ce secteur dont nous mesurons l'importance pour l'économie.

Pour revenir à votre premier commentaire sur l'impression que cela donne dans le monde, je dirais que le projet de loi est mal numéroté : ce devrait être le projet de loi C-1984, pas C-10. C'est en tout cas l'impression qu'on a parfois.

Le sénateur Dawson : Nous vous citerons à ce propos.

Le vice-président : Oh, merci. Il faut s'amuser, de temps en temps.

Le sénateur Eyton : Merci, messieurs les maires, d'avoir accepté de comparaître aujourd'hui. C'est inhabituel pour le comité, qui est le comité des banques. Nous avons entendu des témoignages de villes partout au pays : Halifax, Toronto — si bien représentée par son maire, M. Miller — et Montréal — très bien représentée aussi par le maire Tremblay. Cela souligne l'importance et la signification de tout ceci.

Vous savez que nos audiences se déroulent depuis un certain temps. Depuis deux ou trois mois maintenant, nous avons entendu de nombreux témoignages. Ils tournent autour de

policy.” Never has so much been said about so few words with such energy and passion. We have covered this subject well. It is important that you heavy hitters come to the committee and give us the opinion that represents a certain national urban view of the issue.

All of us here want the industry to flourish. There is no desire to hurt or harm it in any way. I also want to assure you that there is no hidden agenda. Random remarks are made from time to time pretending that this is a hidden agenda; there is none at all. More than that, the issue is not a partisan one. This committee and the government want to get it right. We need to get it right. Last, it is not a new issue. Again, in spite of random comments here and there, it has been kicking around in one form or another under different governments from 1995 to the present. It is also reflected in some of the provincial requirements; I think five provinces have similar requirements that look to be the same and raise the same issue. This bill, Bill C-10, was considered and passed by the House of Commons unanimously late last year. It suddenly became an important issue.

My first question, which is more background and curiosity, is when did you two, representing your marvellous cities, first become aware of the issue? When and how did you first become aware of it?

Mr. Miller: I am aware that the industry had expressed concerns to the previous government when previous legislation that was similar had been tabled. That legislation went away, I believe in 2004. Mayor Tremblay is more privy to the details of that legislation.

Because this provision was buried, in nontechnical language, in the bill, the film industry in Toronto and the Toronto Film Board were not aware until late in the parliamentary proceedings. I was aware, if not right before it passed, fairly soon after, and that is when the industry, from Toronto at least, began to speak up. I cannot give you the precise dates, but if it is important, I can go back through my records and tell you. We have been debating this issue at the Toronto Film Board for quite a while. Perhaps I will receive a BlackBerry message with the exact date from someone.

Mr. Tremblay: I assure you that I and the people I represent never thought there was a hidden agenda and that the intent was not a noble one. The previous government had the same intent. No one questions that at all. Public order is fundamental in our society and we, individually and collectively, have a responsibility to put in place the best guidelines possible to make sure that we honour that commitment for the future of our country.

Having said that, it is only when we realize the consequences that we start asking questions, not about the intent but the consequence of the intent.

quatre petits mots : « contraire à l'intérêt public », qui font couler beaucoup d'encre et suscitent des réactions enflammées. Nous avons parcouru le sujet en long et en large. Il est important que des gens de poids, comme vous, viennent exprimer devant le Comité une opinion urbaine nationale, pour ainsi dire.

Tous autant que nous sommes, nous souhaitons voir ce secteur prospérer. Nous n'avons nulle intention de lui nuire. Je voudrais aussi vous assurer que nous n'avons aucun programme caché. On entend parfois des remarques prétendant qu'il y a un programme caché; tel n'est pas le cas. Qui plus est, la question n'est pas partisane. Notre comité et le gouvernement veulent prendre la bonne décision. Il le faut. Rappelons, enfin, que le problème ne date pas d'aujourd'hui. Malgré ce qu'affirment certains, là encore, on agite la question sous une forme ou une autre depuis 1995, sous divers gouvernements. Certaines exigences provinciales y font également écho; je crois que cinq provinces ont des exigences similaires, qui soulèvent la même question. Le projet de loi C-10 a été adopté par la Chambre des communes à l'unanimité à la fin de l'an dernier. Il est soudain devenu une question importante.

Ma première question relève plus de la curiosité et du désir de mettre les choses en contexte. Quand avez-vous pris conscience du problème, vous qui représentez vos merveilleuses villes? Quand et comment?

M. Miller : Je sais que l'industrie a fait part de ses préoccupations au gouvernement précédent lorsqu'un projet de loi semblable avait été déposé. Ce projet de loi est mort au *Feuilleton* en 2004, je crois. Le maire, M. Tremblay, en connaît mieux les détails.

Puisque la disposition était cachée, pour ainsi dire, dans le projet de loi, l'industrie cinématographique de Toronto et le Toronto Film Board n'en ont pas pris connaissance jusqu'à ce que la procédure parlementaire soit bien enclenchée. J'en ai pris connaissance juste avant l'adoption du projet de loi ou peu de temps après, et c'est là que l'industrie, du moins celle de Toronto, a commencé à s'exprimer. Je ne peux vous fournir de dates précises, mais si vous le souhaitez, je peux consulter mes dossiers et vous le dire. Le Toronto Film Board est saisi de la question depuis quelque temps déjà. Il se peut que quelqu'un m'envoie la date exacte sur mon BlackBerry.

M. Tremblay : Je peux vous assurer que moi-même ainsi que les personnes que je représente, n'avons jamais pensé qu'il y avait un motif caché et que l'intention n'était pas digne. Le gouvernement précédent avait les mêmes intentions. Personne ne les remet en question. Le maintien de l'ordre est un élément essentiel de notre société et nous, tant sur le plan individuel que collectif, devons prévoir les meilleures lignes directrices possibles afin de maintenir l'ordre pour les générations futures de notre pays.

Ceci dit, ce n'est lorsqu'on se rend compte des conséquences d'une chose que l'on commence à poser des questions, non sur les intentions mais bien les conséquences de ces intentions.

I do not know if I need to table this item, but on March 23, 2004, the Directors Guild of Canada sent a letter to Robert L. Soucy, the director of the Canadian Audio-Visual Certification Office, and a letter was sent to Senator David Angus on April 14, 2008, which you must have, referring to the letter.

The Deputy Chair: We have it.

Mr. Tremblay: I want to remind the members of the Senate committee that this issue was questioned in the past in a precise way. As a result, in our case it was only when the people from our industry started to evaluate the consequences. When their banker tells them it will be difficult to finance their production, for the following reason, then there is a problem. In my case, I do not go back years, I go back only for the past six months when some people started to address that issue and gave a caveat: Be careful. As a result, I started to ask, for example, Société générale de financement that has invested \$200 million in some production industries. As a result, we have started now to see the consequence. We prepared ourselves to come and meet with you to express the concern of our industry and of certain people who have addressed this issue with us.

Mr. Miller: If I could add, senator, in November or December, whenever the concerns first started to be raised, everywhere I went where the film industry or its representatives were present in Toronto, the issue was raised with me with exceptional passion. They had serious concerns. I spoke to producers, financiers, everyone, and they shared the same opinion. There was no diversity of opinion.

Given that Toronto is the head office of five of Canada's six major banks, we also care about that side of the industry. We want the banking industry to be successful.

I personally heard it from all aspects of the industry. I think it is fair to say the concerns arose later in the process, not at the beginning. That is the nature of a complex piece of legislation, when the concern is one paragraph.

Senator Eyton: Coming out of that concern, what we heard in all the evidence given to the committee is that there is a general acceptance that there should be a standard, and I think general agreement, as well, that the standard must be clear and reliable so that people can obtain financing and carry on with the production and investment in the film product, whatever that product may be.

We have had a fair amount of evidence saying that the standard that is suitable is the Criminal Code. I think your testimony suggests that you support a standard. Can you accept that there could be a standard higher than the Criminal Code — or, if you like, higher than staying out of jail? Can you accept that idea?

Je ne sais pas si je dois vous remettre ce document, mais le 23 mars 2004, la Guilde canadienne des réalisateurs a envoyé une lettre à Robert L. Soucy, directeur du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens, ainsi qu'une lettre au sénateur David Angus datée du 14 avril 2008, que vous avez sans doute, qui fait référence à la lettre précédente.

Le vice-président : Nous l'avons.

M. Tremblay : Je tiens à rappeler aux membres du comité sénatorial que cette question a été soulevée dans le passé d'une façon précise. Par conséquent, en ce qui nous concerne, nous en avons pris connaissance lorsque des membres de notre industrie ont commencé à évaluer les conséquences. Lorsqu'un banquier leur dit qu'il sera difficile de financer leur production pour la raison suivante, il y a un problème. En ce qui me concerne, je ne suis pas obligé de remonter à il y a plusieurs années mais à six mois seulement, lorsque certaines personnes ont commencé à en parler et à formuler une mise en garde. Ainsi, j'ai commencé à poser des questions, par exemple à la Société générale de financement qui a investi 200 millions de dollars dans certaines industries de production. Nous commençons à percevoir les conséquences. Nous nous sommes préparés pour venir vous rencontrer et vous faire part des préoccupations de notre industrie et de certaines personnes qui ont discuté avec nous de cette question.

M. Miller : Si vous me le permettez, sénateur, en novembre ou décembre, lorsqu'on a commencé à soulever les sujets de préoccupation, les représentants de l'industrie cinématographique de Toronto m'en parlaient avec une émotion très vive. Ces personnes avaient de graves préoccupations. J'ai parlé à des réalisateurs, des bailleurs de fonds, bref, tout le monde, et ils étaient tous du même avis. Il n'y avait aucune opinion divergente.

Vu que cinq des six grandes banques canadiennes ont leur siège à Toronto, nous pensons également à ce secteur. Nous voulons que le secteur des banques soit florissant.

Tous les aspects de l'industrie m'en ont parlé. Je crois qu'il serait juste de dire que les préoccupations ont été soulevées plus tard dans le processus, et non au début. C'est attribuable à la nature d'un projet de loi complexe, lorsqu'une seule disposition soulève des préoccupations.

Le sénateur Eyton : En ce qui concerne cette préoccupation, tous les témoignages fournis au comité indiquent que l'on accepte généralement qu'il devrait y avoir une norme. Je crois que l'on accepte aussi généralement que cette norme doit être claire et fiable, afin que les cinéastes puissent obtenir leur financement et réaliser leur film, quel que soit ce film.

Bon nombre de témoins nous ont indiqué que la norme qui convient est le Code criminel. Il me semble, d'après votre témoignage, que vous seriez en faveur d'une norme. Êtes-vous d'accord pour qu'il y ait une norme plus exigeante que le Code criminel, c'est-à-dire une norme plus exigeante que le fait d'éviter une peine d'emprisonnement? Acceptez-vous cette idée?

Mr. Miller: I suppose, in theory, it is possible; but the difficult question is, what is it and who decides? I think that question is unanswerable. We had the Ontario Film Review Board when I first practised law and it was shut down by the provincial government. I think it was because that question is unanswerable — what is the standard?

My view is that one of the reasons the industry supports the Criminal Code as the standard is that there is clear precedence on what it means. These issues have been litigated; some have gone to the Supreme Court of Canada. We know what the standard means.

The banks, for example, who do not want to take undue risks, know the risks they will take if the Criminal Code is the standard. If it is the government's wish — and I have not heard the government articulate clearly what they are trying to do here — to advance a new standard, I repeat my earlier comments that a new standard should be arrived at through a broad consultation, and then legislation brought in with the standard in it.

I do not think it should be created through a mechanism like this bill. If there is not consensus, the minister can do what she wants after a year. I find that concerning.

My default position is that we have the Criminal Code and the standards established within it about pornography and extreme violence. If there is to be a change to that legislation, then you should start with a separate process and separate legislation. I believe that is consistent with the view of those witnesses you heard from Ontario.

Mr. Tremblay: Briefly, our society evolves; and it evolves sometimes because, unfortunately, either there is a crisis or an incident happens. However, if you want to question the Criminal Code or you want to question Telefilm Canada, let us talk about that. We do not need to address it in Bill C-10.

If you want a national debate on public order and what the new standards will be, then I fully agree with my colleague, David Miller; let us have an open, transparent, public debate about that issue. However, let us not jeopardize in the meantime, because of the uncertainty, industries that we were instrumental in developing. When I say we, it is an inclusive we; it is the Canadian government, the provinces, the territories and the cities. We have worked so hard, why do we need this? Like some people say, if it ain't broke, why fix it?

Our industries face immense challenges. If another debate must take place, let us do it in the formal way, as representatives of our citizens.

Senator Eyton: As has already been mentioned, the Minister of Canadian Heritage has made a commitment before this committee to suspend those provisions within Bill C-10, and to take a 12-month hiatus where she would sit with industry representatives and try to establish a standard. It would not be a certainty, but it would be an effort to establish a standard different than the Criminal Code.

M. Miller : Bien sûr, en théorie, c'est possible. Mais il faut se poser une question difficile, à savoir quelle est cette norme et c'est qui en décide? Je ne crois pas que l'on puisse répondre à cette question. Lorsque j'ai commencé à exercer le droit, il y avait la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario qui a été supprimée par le gouvernement provincial. Je crois que c'était parce que l'on ne peut pas répondre à cette question, à savoir quelle est la norme?

À mon avis, l'une des raisons pour lesquelles l'industrie souhaite voir comme norme le Code criminel, c'est parce que l'on comprend clairement son sens. Certaines questions ont déjà fait l'objet de litiges, dont certains qui se sont rendus à la Cour suprême du Canada. Nous savons ce que signifie la norme.

Les banques, par exemple, qui ne veulent pas courir de risques excessifs, savent à quels risques elles s'exposent si le Code criminel sert de norme. Si le gouvernement souhaite, et il n'a toujours pas énoncé clairement ce qu'il veut faire, proposer une nouvelle norme, à ce moment-là je répéterai qu'une nouvelle norme devrait être le fruit d'une consultation généralisée et être accompagnée d'un projet de loi.

Je ne crois pas qu'une norme devrait être créée par un projet de loi tel que celui-ci. S'il n'y a pas de consensus, la ministre peut faire ce qu'elle veut après un an. C'est préoccupant.

Ma position par défaut, c'est de retenir le Code criminel ainsi que les normes qui y sont prévues sur la pornographie et la violence extrême. Si l'on veut modifier le Code criminel, il faudrait prévoir un processus distinct ainsi qu'un projet de loi distinct. Je crois que cette prise de position est conforme à celle des autres témoins de l'Ontario.

M. Tremblay : Bref, notre société évolue. Parfois elle évolue parce que, malheureusement, il y a une crise ou un incident. Toutefois, si vous voulez remettre en question le Code criminel ou Téléfilm Canada, eh bien, parlons-en. Il n'est pas nécessaire de le faire par le biais du projet de loi C-10.

Si vous voulez un débat national sur l'ordre public et les nouvelles normes, à ce moment-là je suis tout à fait d'accord avec mon collègue David Miller. Ouvrons un débat public ouvert et transparent sur la question. En attendant, évitons de mettre en péril des industries auxquelles nous avons énormément contribué, à cause de l'incertitude. Si j'utilise la première personne du pluriel, c'est un nous inclusif. C'est le gouvernement canadien, les provinces, les territoires et les villes. Nous avons travaillé d'arrache-pied pourquoi avons-nous besoin de ce projet de loi? Si la machine marche bien, n'y touchons pas.

Nos industries sont confrontées à d'immenses défis. S'il faut tenir un autre débat, faisons-le de façon formelle à titre de représentants des citoyens.

Le sénateur Eyton : Comme il a déjà été dit, la ministre du Patrimoine canadien s'est engagée auprès du comité de surseoir à l'application des dispositions du projet de loi C-10 qui nous concernent, et de consacrer douze mois à des consultations auprès des représentants de l'industrie afin d'établir une norme. Le résultat n'est pas certain, mais on tenterait d'établir une norme autre que le Code criminel.

That seems to be consistent with the resolution that was tabled with us today from Vancouver, where part of the resolution from the Big City Mayors' Caucus reads that they "recommend that the federal government amend Bill C-10 following consultations with the film industry in order to eliminate any measure that would negatively impact on the financing of film productions."

That resolution seems to feed into the offer by the Minister of Canadian Heritage to sit with the industry and try to work out another standard. Do you agree?

Mr. Miller: With respect, senator, no; that is not what the resolution means — and it is from Vancouver, Toronto, Montreal and Halifax. What it means is that the legislation should not proceed in its current form.

Speaking on behalf of the Toronto Film Board, we would welcome to be involved in consultations with the minister, but that should lead to some other form of legislation. I do not believe — and I believe this strongly — that it is appropriate to proceed in this forum; have consultations that we do not know what the outcome will be and then leave the minister with unfettered discretion in something that is not even regulated by law because it is not a statutory instrument. If the option is to take out the provision and bring back an amendment later, following consultations, I think that is the intent of that resolution.

Mr. Tremblay: Same answer.

The Deputy Chair: Senator Eyton, do you have anything further?

Senator Eyton: No, thank you, chair.

Senator Moore: I have had the pleasure of serving on Halifax city council, and I was deputy mayor of the city, so I appreciate Mayor Miller reading Mayor Kelly's letter and commercial for my hometown.

Mayor Tremblay, you said if it ain't broke, why fix it? I suggested that to Minister Verner in the first hearing — that this bill proposes a solution to a problem that does not exist.

However, the issue goes beyond that. Mayor Miller, you talked about your former experience practising law and you spoke about the statutory instrument provision of clause 120 of this bill. In it, you said, I guess it means it does not have the force of law. What that section says is that these guidelines are not statutory instruments within the meaning of the Statutory Instruments Act.

That means that those guidelines are not — which comes back to your comment, Mayor Tremblay, about the role of House of Commons and the Senate — reviewable by the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations, which is made up of members of both Houses. The guidelines are not reviewable by the House of Commons or the Senate, and they can be changed — amended or deleted — at any time without notice to any of those bodies or the public.

Cela semble être conforme à la résolution du caucus des maires des grandes villes, qui a été déposée ici aujourd'hui en provenance de Vancouver, et qui se lit comme suit : qu'ils « recommandent que le gouvernement fédéral modifie le projet de loi C-10 à la suite de consultations auprès de l'industrie du film, afin d'éliminer toute mesure qui pourrait avoir une incidence négative sur le financement de productions cinématographiques ».

Cette résolution semble seconder l'offre formulée par la ministre du Patrimoine canadien de consulter l'industrie pour d'essayer d'élaborer une autre norme. Êtes-vous d'accord?

M. Miller : Avec beaucoup de respect, sénateur, non; ce n'est pas le sens de la résolution — et elle vient de Vancouver, Toronto, Montréal et Halifax. Elle signifie que le projet de loi comme tel ne devrait pas aller de l'avant.

Au nom du Toronto Film Board, je peux vous dire que nous serions ravis de participer aux consultations avec la ministre, mais qu'elles devraient déboucher sur un autre projet de loi. Je ne pense pas — et j'y crois fermement — qu'il soit approprié de procéder ainsi; de tenir des consultations sans savoir quels en seront les résultats et de doter la ministre d'une discrétion illimitée dans un domaine qui n'est même pas réglementé par la loi parce qu'il ne s'agit pas d'un texte réglementaire. Si l'alternative est de biffer la disposition et de revenir plus tard, après des consultations, avec une modification, je pense que c'est l'objectif de la résolution en question.

M. Tremblay : La même réponse.

Le vice-président : Sénateur Eyton, avez-vous d'autres questions?

Le sénateur Eyton : Non, merci, monsieur le président.

Le sénateur Moore : J'ai eu le plaisir de faire partie du conseil municipal d'Halifax, et j'ai été le maire suppléant de la ville, alors je suis reconnaissant au maire Miller d'avoir lu la lettre du maire Kelly et d'avoir fait la publicité de ma ville natale.

Monsieur le maire Tremblay, vous avez dit que le mieux est l'ennemi du bien. J'ai dit ça à la ministre Verner lors de la première audience — c'est-à-dire que ce projet de loi propose une solution à un problème inexistant.

Pourtant, la question a une portée plus large. Monsieur le maire Miller, vous avez parlé de vos antécédents en tant qu'avocat et de la disposition voulant que l'article 120 du projet de loi soit un texte réglementaire. Vous avez dit, je pense que cela signifie qu'il n'a pas force de loi. Ce qu'indique cet article c'est que ces lignes directrices ne sont pas des textes réglementaires au sens de la Loi sur les textes réglementaires.

Cela signifie que ces lignes directrices ne sont pas — et cela revient à votre commentaire, maire Tremblay, sur le rôle de la Chambre des communes et du Sénat — ouvertes à l'examen par le Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation, composé des membres des deux Chambres. Ces lignes directrices ne peuvent pas être examinées par la Chambre des communes ou par le Sénat, et elles peuvent être changées — modifier ou supprimer, à n'importe quel moment sans préavis à ces deux Chambres ou au public.

Now that you know that, which is the opposite of what you thought it meant, how do you feel about that situation?

Mr. Miller: First, senator, I assumed it meant something like that. If I said it did not have the force of law, I meant that there was no legal way to regulate it because it is not reviewable. I did not realize the detail it meant; that concerns me even more. If it was a statutory instrument, there would be a procedure for people to have input.

I believe it reinforces my earlier remark that the minister has unfettered discretion to decide what films are financed, which will mean, in the end, what films Canadians can see. It reinforces our concerns. I do not think Canadians should rely on the judgment of the minister in this matter; they should rely on their own judgment, subject to the provision Criminal Code about pornography.

When I saw that provision, it concerned me because it seemed anomalous to take it out of a normal procedure and a normal instrument. Your comments reinforce what my colleague and I have said today.

Senator Moore: Anything further on that question, Mr. Tremblay?

Mr. Tremblay: Who will influence the minister on the new guidelines? We are talking about reviewing guidelines that do not have force of law. My question is more, on what will it be based, and who will influence the minister? I do not question the good faith of the minister at all. The consequences are important. We have a responsibility to put in place the mechanisms to ensure that the best decision is taken for public order and that the decision does not have negative impact on an industry that deserves to continue to prosper. That is the question I have.

Regarding technical matters, I think lawyers will try to find the best way possible, if there is political will, to follow up on the representations that have been made not only by us as mayors but also, in particular, by members of the industry.

[Translation]

Senator Nolin: Thank you to our two mayors. Because you are both mayors of the two largest Canadian cities, two large urban areas that can certainly not be identified as monolithic, your testimonies are greatly appreciated.

We received a suggestion, one that is certainly isolated. Nonetheless, that suggestion is worth exploring. The suggestion is this: Any taxpayer who is opposed to using tax dollars to subsidize an audiovisual production that goes against his values, and by extension his conscience, could withhold his tax contribution in the amount equivalent to the subsidy in question. This measure would not touch upon any potential transgression of the provisions of the Criminal Code. This would concern cases of extreme violence, that do not fall within the realm of pornography, sexual exploitation that goes beyond accepted standards, as interpreted by those taxpayers.

Maintenant que vous connaissez ces faits, soit l'inverse de ce que vous pensiez, que pensez-vous de la situation?

M. Miller : D'abord, sénateur, j'ai présumé que cela voulait dire quelque chose de semblable. Si j'ai dit qu'il n'avait pas force de loi, je voulais dire qu'il n'y avait pas de façon légale de le réglementer parce qu'il n'y a pas d'examen possible. Je ne savais pas ce que voulait dire le détail; cela m'inquiète encore davantage. Si c'était un texte réglementaire, il y aurait une méthode permettant aux gens d'avoir leur mot à dire.

À mon avis, cela renforce ma remarque antérieure, à savoir que la ministre a une discrétion illimitée pour décider quels films financer, ce qui signifiera, en fin de compte, quels films les Canadiens pourront voir. Cela accroît nos inquiétudes. Je ne pense pas que les Canadiens devraient se fier à l'opinion de la ministre; ils devraient dépendre de leur propre jugement, tout en respectant la disposition du Code criminel sur la pornographie.

Quand j'ai vu cette disposition, elle m'a inquiété parce qu'il semblait anormal de l'enlever de la procédure normale ou d'un instrument normal. Vos commentaires soulignent ce que moi et mon collègue avons dit aujourd'hui.

Le sénateur Moore : Avez-vous d'autres remarques sur cette question, monsieur Tremblay?

M. Tremblay : Qui va influencer la ministre au sujet des nouvelles lignes directrices? Nous sommes en train d'examiner des lignes directrices qui n'ont pas force de loi. Sur quoi seront-elles fondées, et qui va influencer la ministre? En aucune manière, suis-je en train de remettre en question la bonne volonté de la ministre. Les conséquences sont importantes. Nous avons la responsabilité d'établir les meilleurs mécanismes possibles et de prendre la meilleure décision dans l'intérêt de l'ordre public, et de s'assurer que cette décision ne nuira pas à une industrie qui mérite de continuer à prospérer. Voilà donc ma question.

En ce qui concerne les questions techniques, s'il y a une volonté politique, je pense que les avocats vont trouver la meilleure solution afin de donner suite aux propos tenus par nous les maires, mais aussi, et surtout, par les membres de l'industrie.

[Français]

Le sénateur Nolin : Merci aux maires; en raison du fait que vous soyez les maires des deux plus grandes villes canadiennes, deux entités urbaines qui ne peuvent certainement pas être identifiées comme monolithiques, votre témoignage sera fort apprécié.

Nous avons reçu une suggestion, certainement isolée. Elle vaut quand même la peine d'être explorée. Elle propose ceci : un contribuable qui serait contre le fait que ses impôts servent à subventionner une production audiovisuelle qui irait à l'encontre de ses valeurs, donc de sa conscience, pourrait retenir de sa contribution fiscale l'équivalent de la subvention en question. On ne parle pas pour autant de transgresser les normes du Code criminel. On peut penser à la violence extrême, sans être de la pornographie, à une exploitation sexuelle au-delà des normes, à tout le moins de ces contribuables.

I assume that as mayors of two large cities, you are sometimes confronted by minority groups who claim, for reasons of conscience, to be against the decisions you make in your capacity as mayor.

This occurred in Montreal, where there are several types of industries. I recall a group of Montreal citizens who were against the fact that Montreal served as a headquarter for military and defence industries. Mr. Tremblay, you will recall that we have already had this debate, which is entirely usual in a free and democratic society, such as ours. What do you think of such a suggestion?

Mr. Tremblay: That would set a significant precedent. Take, for example, someone who says: "I do not agree with certain decisions made by the mayor or city council; I therefore refuse to pay my share of taxes." Firstly, the law forbids this because decision-makers rely on taxpayers to pay their share of taxes, and secondly, there are normal processes to challenge political decisions within a legitimate institution. Citizens who live in a cosmopolitan society cannot all of a sudden decide to challenge the will of the majority just because it does not suit them. There are mechanisms in place to allow everyone to express their views freely. In municipal government, there are many mechanisms. We even have an ombudsman who listens attentively to anyone's representations. However, to create a precedent and allow a person to impose their personal values before those of a non-monolithic society is something that would have to be seriously considered, because such a precedent could have significant consequences on the future of a society.

[English]

Senator Nolin: Mayor Miller, do you have a similar opinion?

Mr. Miller: Mr. Tremblay and I share all opinions. It is the Toronto and Montreal alliance. Yes, I concur with my colleague's comments.

Senator Ringuette: Mr. Miller and Mr. Tremblay, you are welcome to have input, but I would like to make a statement. I am pleased to see that the four of you — there is also the Mayor of Vancouver and the Mayor of Halifax — although within this country you are competing for the industry dollars for your cities, are here today with a unified presentation. You have rallied together in support of the industry; of the jobs and of the economy of your cities.

Mr. Miller, you indicated in your statement a few minutes ago in response to Senator Eyton that everyone you have met in the last few months spoke unanimously and passionately about their opposition to the amendments proposed in Bill C-10. This committee started receiving witnesses on this issue on April 2. A month later, on April 30, the Minister of Finance, Mr. Flaherty, came before this committee and said that he had spoken to many people involved in the industry and that there was no unanimity among them. We offered Minister Flaherty an

Je présume que comme maires de deux grandes entités, cela vous arrive d'être confrontés, dans vos décisions, à des groupes minoritaires qui prétendent, pour des raisons de conscience, vouloir s'opposer à des décisions qui peuvent être prises dans le cours de vos fonctions.

C'est arrivé à Montréal, qui a plusieurs types d'industrie. Je me souviens d'un groupe de citoyens de Montréal qui s'opposait à ce que Montréal abrite des industries de défense. Vous vous souvenez, monsieur le maire Tremblay, qu'on a déjà eu ce genre de débat, ce qui est tout à fait normal dans une société libre et démocratique comme la nôtre. Qu'est-ce que vous pensez d'une telle suggestion?

M. Tremblay : Cela créerait un précédent important. Si, par exemple, quelqu'un disait : « Je ne suis pas d'accord avec certaines décisions que le maire ou le conseil municipal a prises, je ne paie pas mon compte de taxes. » Alors le législateur a prévu que cela ne pouvait pas arriver parce que premièrement, il faut payer son compte de taxes et deuxièmement, on peut le contester dans un processus normal avec une institution légitime. Je ne crois pas qu'un citoyen, qui vit dans une société cosmopolite, peut décider, parce que cela ne fait pas son affaire, de remettre en question les vœux de la majorité. Il y a des mécanismes qui sont en place pour permettre justement à tous les citoyens de s'exprimer librement. Dans le monde municipal, on en a plusieurs. On a même un ombudsman qui permet d'écouter attentivement les représentations d'une personne. Mais de là à créer un précédent et à permettre à une personne de mettre ses valeurs personnelles de l'avant dans une société non monolithique, il faudrait réfléchir très sérieusement à cette possibilité parce que cela créerait un précédent qui pourrait avoir des conséquences importantes sur l'avenir d'une société.

[Traduction]

Le sénateur Nolin : Monsieur Miller, est-ce que vous partagez cette opinion?

M. Miller : M. Tremblay et moi-même partageons toutes les opinions. Il s'agit de l'alliance Toronto-Montréal. Oui, je suis d'accord avec les commentaires de mon collègue.

Le sénateur Ringuette : Messieurs Miller et Tremblay, vous êtes libres de faire des remarques, mais j'aimerais faire une déclaration. Je suis ravie de vous voir tous les quatre. Les maires de Vancouver et d'Halifax sont ici avec nous également. Même si, vous êtes en concurrence les uns contre les autres pour obtenir de l'argent, aujourd'hui vous faites front commun. Vous vous ralliez pour appuyer l'industrie, et pour protéger les emplois et les économies de vos villes.

Monsieur Miller, tout à l'heure vous avez dit dans votre réponse à la question posée par le sénateur Eyton, que tous les gens que vous côtoyez depuis quelques mois déjà se sont prononcés unanimement et avec passion contre les modifications proposées au projet de loi C-10. Notre comité a débuté ses audiences et a fait comparaître les témoins à partir du 2 avril. Un mois plus tard, le 30 avril, le ministre des Finances, M. Flaherty, a comparu devant ce comité et a déclaré qu'il a discuté avec bon nombre de personnes travaillant dans l'industrie et qu'il n'y avait

opportunity to have these people from the industry, whom he indicated had a different view, to come before us in this committee. Unfortunately, a month later, we have not received any of the names — at least, from what I know; perhaps the clerk or the chair can concur — of those people who Minister Flaherty said are not in agreement with the industry.

Mayor Miller, can you identify for us people who you may think would not be in agreement with the industry? This committee would like to listen to all the different voices. If there is a different voice, I would like to know who it is. Please, send their names to us because Minister Flaherty is not sending them.

Mr. Miller: Within the Toronto film industry, I have not heard one dissenting voice. As Chair of the Toronto Film Board, it is my duty to work with the industry. We set up the film board at the request of the industry. I have recently been to a preopening of the new Filmport studio — and, if I am to do advertisements for Halifax, perhaps I can do one for Toronto — which is not only the largest purpose-built sound stage in the world but also a sound stage that is located on city-owned land. It is leased and it is a terrific new project. Representatives from all over North America were there and this issue was the topic of conversation with the Los Angeles-based producers as well. However, I cannot speak on their behalf; I do not represent Los Angeles.

I have not heard a single voice from the financing sector, the production sector, the unions, the trade organizations — from anyone — say anything but that this piece of legislation is poorly thought out, and it should be deleted from Bill C-10. If the government wishes to find a role for public policy beyond the Criminal Code, it should start over, articulate its public policy goals in legislation, consult with people and then see whether those goals are acceptable. I suspect it is impossible to do that in a way that is acceptable, but I have not heard a dissenting voice.

One thing I have not done is share the passion of the industry. People are extremely concerned. This argument is not simply an academic one. At a time when the industry is suffering financial pressures, which we discussed earlier, from such variables as the Canadian dollar, strikes and labour disputes in the U.S., they are extremely concerned that this legislation will disrupt the Canadian industry. What the minister has said, and I am sure in good faith, is the worst possible outcome. To pass this proposed legislation and then have a year on consultation on films that might take a year and a half to produce could put a freeze on financing.

The fact that, in a modern 21st century Canada that people come to from around the world for hope and opportunity, we would re-introduce, through a completely arbitrary provision

aucun consensus. Nous avons donné l'occasion au ministre Flaherty de rencontrer devant notre comité les représentants de l'industrie qui d'après lui, avaient une opinion divergente. Malheureusement, un mois plus tard, nous n'avons toujours pas reçu les noms, que je sache, des personnes qui, aux dires du ministre Flaherty, ne sont pas d'accord avec l'industrie. La greffière ou le président pourront le reconnaître.

Monsieur Miller, pourriez-vous nous identifier ceux qui, à votre avis, ne seraient pas d'accord avec l'industrie? Notre comité désire entendre toutes les voix différentes. S'il y a une voix différente, j'aimerais la connaître. Je vous prie de nous envoyer leurs noms, puisque que le ministre Flaherty ne le fait pas.

M. Miller : Au sein de l'industrie cinématographique de Toronto, je n'ai pas entendu une seule voix dissidente. À titre du président du Conseil du film de Toronto, j'ai le devoir de collaborer avec l'industrie. Nous avons constitué l'office du film à la demande de l'industrie. Dernièrement, j'ai assisté à la première d'un film créé par les studios Filmport. Comme je suis en train de faire la publicité pour Halifax, je peux faire de même pour Toronto. Les studios Filmport abritent le plus grand plateau de tournage polyvalent au monde, qui est situé sur une propriété qui appartient à la municipalité. Cette propriété est louée, il s'agit d'un nouveau projet formidable. Les représentants de toute l'Amérique du Nord ont été présents et même les producteurs basés à Los Angeles discutaient de cette question. Pourtant, je ne peux pas parler en leur nom; je ne représente pas Los Angeles.

Je n'ai entendu absolument personne, que ce soit du secteur financier, du milieu de la production, des syndicats ou encore des associations professionnelles — vraiment personne — dire autre chose si ce n'est que cette disposition a été mal conçue et devrait être retirée du projet de loi C-10. Si le gouvernement souhaite intervenir autrement que par le truchement du Code criminel, il doit repartir à zéro, exprimer ces objectifs d'intérêt public dans un projet de loi, consulter la population et voir si de tels objectifs sont acceptables. Enfin, je n'ai pas entendu la moindre dissidence par rapport à ce que nous avons dit.

J'ai aussi omis de partager avec vous le souci extrême que nourrit le milieu de l'industrie. Ces gens sont en effet extrêmement préoccupés. À leurs yeux, l'argument n'est pas quelque chose d'abstrait. À un moment où l'industrie subit des pressions financières, ce dont nous avons discuté plus tôt, que ce soit en raison de variables telles que le coût du dollar canadien, les grèves et les conflits de travail aux États-Unis, les gens du cinéma et de la télévision craignent fort que ce projet de loi désorganise l'industrie canadienne. Ce que la ministre a affirmé, sans doute de bonne foi, entraînerait toutefois le pire des résultats. Faire adopter le projet de loi pour ensuite tenir des consultations pendant un an au sujet de films qui nécessitent peut-être une production échelonnée sur un an et demi, risque de suspendre le financement.

Quand on songe que dans le Canada du XXI^e siècle, pays où viennent des gens de partout dans le monde pour y trouver l'espoir et des possibilités d'épanouissement, on envisage de

that can be amended at a minister's whim, what is, in effect, censorship, does not meet the modern Canada that I represent in Toronto, for sure, and that others represent across the country.

People have a choice: They can turn the programming off or they do not need to go to see the film. People already have that opportunity and do not need this legislation to make their decision.

Mr. Tremblay: I want to add to that. Yes, you have heard from four mayors today but we speak as one voice for the 22 mayors of the big cities in Canada as well as more than 1,000 mayors that are members of the Federation of Canadian Municipalities. This discussion was public. It was discussed at the general meeting in Quebec City of the Federation of Canadian Municipalities in the presence of media. If someone had had an objection, it would not have been a unanimous decision.

The City of Toronto voted unanimously on a resolution that was publicized. The City of Montreal voted unanimously on a resolution that was publicized. Ideally, in politics, we look for consensus. It seems to me in this instance that we are talking about unanimity.

To ensure that unanimity, I turned around to the four representatives of the industry and I asked. They said, yes. It is not a question of a consensus or a large consensus. This issue has been publicized. The industry knows we are here; everyone knows we are here. I can only speak for myself but I have not heard one comment that does not reflect the strong message that we send here today.

The Deputy Chair: Gentlemen, on behalf of the committee I thank you very much for your fascinating interventions and openness in responding to questions. We will not adjourn the meeting because Senator Dawson wants to raise a point.

Senator Dawson: I am satisfied with the answer from the clerk of the committee.

The Deputy Chair: If there is no other business, we will adjourn until next Wednesday at 4 p.m. when the Senate rises.

The committee adjourned.

revenir à ce qu'on doit appeler la censure, au moyen d'une disposition tout à fait arbitraire et modifiable à volonté par un simple caprice ministériel, ça ne correspond certainement pas au Canada moderne que je représente à Toronto, ni à celui des autres députés de ce pays.

Les gens ont le choix : Ils peuvent soit fermer leur appareil ou encore s'abstenir d'aller voir le film. Ils jouissent déjà de ce droit et n'ont pas besoin de ce projet de loi pour prendre une décision.

M. Tremblay : J'aimerais ajouter quelque chose à cela. Oui, vous avez entendu ici le témoignage de quatre maires, mais nous parlons d'une seule voix au nom des 22 maires des grandes villes du Canada ainsi que des plus que 1 000 autres maires qui font partie de la Fédération canadienne des municipalités. Ce sujet a fait l'objet de délibérations publiques, lors de l'assemblée générale de la Fédération canadienne des municipalités, tenue à Québec en présence des médias. Si quelqu'un s'était opposé à l'avis général, notre décision n'aurait pas été unanime.

De plus, la ville de Toronto a adopté à l'unanimité une résolution qui a reçu un large écho. Dans l'idéal, en politique, nous cherchons le consensus. Eh bien, il semble qu'ici il y a eu unanimité.

Pour arriver à cela, j'ai posé la question aux quatre représentants de l'industrie, et ils ont répondu oui. Il ne s'agit donc pas d'un simple consensus ou d'un consensus élargi. La question a reçu un large écho. L'industrie sait que nous sommes ici; tout le monde le sait d'ailleurs. Je ne peux que m'exprimer en mon propre nom, mais je n'ai absolument rien entendu qui ne reflète pas les propos très fermes que nous avons tenus aujourd'hui.

Le vice-président : Messieurs, au nom du comité, je vous remercie vivement de vos interventions tout à fait fascinantes et d'avoir répondu avec autant d'ouverture à nos questions. Nous allons permettre au sénateur Dawson de soulever une dernière question avant de lever la séance.

Le sénateur Dawson : La réponse que m'a donnée la greffière m'a satisfait.

Le vice-président : S'il n'y a pas d'autre point à l'ordre du jour, nous allons lever la séance jusqu'à mercredi à 16 heures, lorsque le Sénat s'ajournera.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Wednesday, June 4, 2008

As an individual:

Stephen Ruby, Senior partner, Davies Ward Phillips & Vineberg
LLP.

*Joint Committee on Taxation (Canadian Institute of Chartered
Accountants/ Canadian Bar Association):*

Paul K. Tamaki, Chair, National Taxation Law Section, CBA and
Co-Chair, CICA/CBA Joint Committee on Taxation;

Bruce Harris, Co-Chair, CICA/CBA Joint Committee on Taxation.

Thursday, June 5, 2008

City of Montreal:

Gérald Tremblay, Mayor.

City of Toronto:

David Miller, Mayor.

TÉMOINS

Le mercredi 4 juin 2008

À titre personnel :

Stephen Ruby, associé principal, Davies Ward Phillips & Vineberg
S.E.N.C.R.L..

*Comité mixte sur la fiscalité (Institut Canadien des Comptables Agréés /
Association du Barreau canadien) :*

Paul K. Tamaki, président, Section nationale du droit fiscal, l'ABC
et co-président, comité mixte sur la fiscalité de l'ICCA et de
l'ABC;

Bruce Harris, co-président, comité mixte sur la fiscalité de l'ICCA et
de l'ABC.

Le jeudi 5 juin 2008

Ville de Montréal :

Gérald Tremblay, maire.

Ville de Toronto :

David Miller, maire.